Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne



- Le scandale de la pauvreté
- Le système de santé malade
- Danger à droite !
- La Charte et la protection du français



Volume XXVII • Numéro 2 • PRINTEMPS 1999 • 5,95 $

Images de la pauvreté



Croquis de sans-abri faits par Simon Schneiderman au centre d'accueil de l'église St-Andrew à Toronto.
(Voir l'article de David Cameron «Bien au chaud».)

DANS CE NUMÉRO...



De nombreux citélibristes ont exprimé le désir que la revue élargisse le débat au-delà de la question « nationale » et des problèmes politiques. C'est avec plaisir que nous avons tenu compte de leurs suggestions. Ainsi, plusieurs de nos collaborateurs traitent de sujets variés. Nous consacrons d'ailleurs notre dossier aux problèmes sociaux qui affectent tous les Canadiens. En lisant les textes de Victor Blanc et de Lisa Priest sur la santé, et ceux de Robin Arguin, de David Cameron et de Lucie Mercier sur la pauvreté, nos lecteurs verront certainement que la plupart des problèmes qui nous confrontent sont de même nature, que nous parlions français ou anglais, que nous vivions au Québec ou ailleurs au Canada.

VU ET LU

RÉFLEXIONS SUR LA LANGUE

Cité libre
Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Site internet : http://www.citelibre.com
Dépôt légal : 1er trimestre 1995 ISSN : 1183-7144 Numéro de convention : 538-361



Danger à droite

MAX NEMNI ET MONIQUE NEMNI

Depuis la désintégration du Parti Conservateur, en 1993, il n'existe plus de parti d'opposition capable, à lui seul, de défaire le Parti Libéral du Canada (PLC). Bien que cette situation dure depuis déjà six ans, tôt ou tard, l'appât du pouvoir étant irrésistible, le vide sera comblé. Mais par qui ? La gauche, représentée par le Nouveau Parti Démocratique, n'a de nos jours aucune vision théorique cohérente et, de ce fait, a peu de crédibilité et peu d'espoir de prendre de si tôt le pouvoir. Il ne reste donc en lice que les deux principaux partis d'opposition, le Reform et le Bloc québécois, qui doivent tous les deux leur bonne fortune à l'exploitation systématique des griefs régionaux. Leur seule chance de former un jour le gouvernement repose sur leur capacité de rendre leur plate-forme politique réellement nationale. Or, ce type de projet élimine d'office le Bloc québécois puisque sa seule vocation à long terme est la sécession du Québec. Il ne reste donc que le Reform qui, d'une façon ou d'une autre, fera partie d'une sorte de coalition des forces de droite capable de remplacer le PLC.

Notons d'emblée que nous trouvons heureux qu'une alternative crédible au PLC émerge sur la scène politique nationale: rien n'est plus malsain que l'absence de possibilité réelle d'alternance au pouvoir. Comme le disait avec tant de sagesse et d'humour le grand économiste et philosophe des sciences sociales Joseph Schumpeter, en dernière instance, notre pouvoir réel en tant que citoyens consiste tout bonnement à « *throw the rascals out* » (jeter dehors les salauds). Nous trouvons également heureux que les partis d'opposition scrutent de près les dépenses gouvernementales et qu'ils essaient de freiner la croissance de la bureaucratie. Plus généralement, nous pensons que dans la mesure où la consolidation des partis de droite au Canada favorise l'équilibre des forces politiques et le renforcement des contrepoids, les Canadiens en bénéficieront. Cependant, il convient d'examiner les valeurs et les politiques que véhiculent ces forces et les conséquences possibles de leur éventuelle victoire. En quoi diffèrent-elles des valeurs et politiques « libérales », au sens philosophique du terme ?

Une personne « libérale » chérit avant tout l'autonomie de la personne et la liberté individuelle dans un contexte social et politique marqué par l'égalité des citoyens devant la loi, et la recherche incessante de la justice sociale. Un « conservateur », par contre, apprécie surtout le respect des traditions et veut renforcer les liens familiaux et communautaires dans un contexte social et politique marqué par l'amenuisement de la place de l'État et le renforcement des lois du marché. Ces valeurs prennent des formes particulières selon les pays. Au Canada, la droite exprime son penchant anti-étatiste en réclamant à hauts cris une dévolution massive des pouvoirs du gouvernement fédéral vers les gouvernements provinciaux qui seraient, selon elle, plus près du peuple. Sur le plan idéologique, la droite manifeste son conservatisme social en faisant la promotion de l'esprit communautarien. C'est ainsi que Joe Clark conçoit le Canada comme une « communauté de communautés » et que Brian Mulroney a essayé à deux reprises d'enchâsser la notion de « société distincte » dans la Constitution. Soulignons que Jean Charest, ancien Conservateur et chef actuel du Parti Libéral du Québec, partage lui aussi ce point de vue et qu'il a joué un rôle central dans le gouvernement Mulroney dans sa tentative d'inscrire la notion de « société distincte » dans la Constitution. Rappelons que cette notion, qui accorde des privilèges à une « communauté » particulière, est tout à fait contraire au principe

libéral fondamental de l'égalité des citoyens devant la loi. D'un point de vue stratégique, comment la droite essaiera-t-elle de prendre le pouvoir ? Sous la gouverne de qui ? Et avec quelles conséquences pour les Canadiens ?

Il était prévisible, selon nous, que la promotion d'une union potentielle des forces de droite vienne du Reform. En effet, sous la direction habile de Preston Manning, ce parti est arrivé en quelques années à faire élire une soixantaine de députés et même à accéder au statut d'Opposition officielle. Mais pour réussir à l'échelle nationale, le Reform doit se débarrasser de toute une série de perspectives qui ont fait sa force à ce jour. Il doit abandonner les discours moralisateurs pro-chrétiens, pro-famille, anti-homosexuels, anti-immigrants, antilibre-choix et antiféministes. En somme, il doit mettre une sourdine à son conservatisme social. D'autre part, comme il lui faut absolument percer en Ontario, il doit cesser les jérémiades qui l'ont si bien servi contre la « domination de l'Est » et contre le « biais » d'Ottawa en faveur du Québec et de l'Ontario. Et comme, ainsi que nous le montrerons plus loin, il sait que c'est au Québec qu'il peut trouver ses meilleurs alliés, il doit tenter de faire oublier sa critique viscérale du bilinguisme officiel. Comme on le voit, les réformistes ont du pain sur la planche…

Mais l'histoire récente montre que Preston Manning s'est révélé meilleur stratège qu'on ne le pensait. C'est ainsi que pour camoufler son régionalisme et son conservatisme social, son parti met de plus en plus l'accent sur deux éléments de sa plateforme que la droite affectionne : la réduction des charges fiscales et la décentralisation du Canada. Quel effet a cette position sur les électeurs potentiels ? Pour le citoyen moyen, l'allégement du fardeau fiscal est tout à fait à son goût, surtout s'il pense que cela ne nuira en rien aux services sociaux, notamment au système actuel de santé publique, auxquels il tient énormément. Pour s'attirer donc le vote populaire, le Reform a tout simplement intégré cette donnée à son discours et il promet simultanément la baisse des taxes et le maintien – et même l'amélioration – du système de santé…

Mais le Reform sait qu'il ne peut pas gagner tout seul la bataille, d'où ses efforts de rapprochement avec le Parti Conservateur. Si ce dernier est si réticent, c'est qu'il sait bien que dans une telle alliance, ce serait le Reform qui tiendrait le haut de pavé. Mais quel que soit le parti à la tête d'une union de la droite, le programme qui en émergerait serait très sensiblement le même. Sur le plan idéologique, l'accent serait mis sur l'épanouissement de l'esprit communautarien et le renforcement des lois du marché ; ce qui, sur le plan institutionnel, se traduirait par la décentralisation des pouvoirs et la baisse des charges fiscales.

Et c'est ainsi qu'on peut comprendre pourquoi les nationalistes séparatistes du Québec constituent les alliés naturels des forces de droite du Canada, puisqu'ils souhaitent très fortement, eux aussi, l'affaiblissement de l'État central et l'épanouissement de l'esprit communautarien. On pourrait objecter que les nationalistes séparatistes s'étant toujours proclamés « de gauche », une telle alliance est impossible. Mais l'appui massif des péquistes sous René Lévesque au gouvernement de droite de Mulroney nous montre que pour les séparatistes, la lutte contre « Ottawa » a préséance sur leur projet social.

C'est ce que Mulroney a très vite et très bien compris. S'associant allègrement avec des péquistes et des nationalistes convaincus, son parti a pu s'attirer les faveurs de l'électorat québécois et a réussi ainsi à prendre le pouvoir à Ottawa. Pendant une bonne dizaine d'années, Mulroney a fait le jeu des péquistes en attisant la flamme nationaliste. Criant sur tous les toits que le Québec avait été « humilié et rejeté en 1982 », il affirmait qu'il fallait « le ramener dans la famille constitutionnelle canadienne avec honneur et enthousiasme ». Avec l'aide des nationalistes québécois, celle de Lucien Bouchard en particulier, son gouvernement a failli, à deux reprises, faire aboutir le projet décentralisateur de la droite. Si les accords constitutionnels de Meech

et de Charlottetown, unanimement endossés par toute la classe politique canadienne, ont échoué à la dernière minute, c'est en raison de la résistance des citoyens canadiens qui sont profondément attachés à leur Charte des droits et libertés.

En dépit de son échec, la stratégie de Mulroney a malgré tout clairement mis en relief, pour qui savait voir, que les alliances avec les séparatistes et la « reconnaissance » d'un statut spécial au Québec sont loin de constituer des handicaps à la réalisation des objectifs de la droite. Bien au contraire. La droite sait aujourd'hui que l'alliance avec les séparatistes lui fournit un instrument très puissant à la réalisation de ses objectifs. Preston Manning semble avoir bien compris cette leçon et il est en train d'apprendre à la mettre en pratique. C'est ce qui explique la tentative de rapprochement, à première vue tout à fait insolite, du Reform avec le Bloc québécois. C'est ce qui explique également le fait qu'au congrès de fondation de « l'Alternative unie » les seuls Québécois francophones qui ont répondu à l'appel étaient des nationalistes séparatistes, qui savent que la décentralisation progressive du Canada facilite le projet d'indépendance.

C'est ainsi qu'à ce congrès, le mariage de convenance prit des allures d'idylle amoureuse. Pour bien montrer aux Québécois combien ils les aiment, les réformistes, qui ne se sont pas fait remarquer à ce jour par leur attachement au bilinguisme, ont chaudement applaudi chaque congressiste qui s'exprimait en français – probablement, pour plusieurs, sans en comprendre un traître mot. Mais l'amour du Québec atteignit son paroxysme lorsque Rodrigue Biron, ancien chef de l'Union nationale devenu militant péquiste, et Jean Allaire, auteur du fameux « Rapport Allaire » du gouvernement Bourassa préconisant la décentralisation massive du Canada, prirent la parole et exprimèrent leur volonté de rapprochement avec la droite canadienne.

En s'alliant aux Québécois à la recherche d'un statut spécial pour le Québec, le Reform a-t-il abandonné le principe de « l'égalité des provinces » qui a toujours été l'axe central de son programme politique et qui a fait sa force dans l'Ouest canadien ? Bien sûr que non ! Manning parie que l'alliance avec les nationalistes séparatistes québécois lui permettra de goûter la victoire. Il pourra ainsi réaliser les objectifs de décentralisation du Canada et de restructuration du pays selon des principes conservateurs. Les provinces seront « égales », dans ce sens qu'elles auront plus de pouvoirs qu'elles pourront gérer à leur gré – avec les conséquences potentiellement néfastes que cela pourrait entraîner sur la qualité des services que réclament les Canadiens. La droite a bien appris « la stratégie gagnante » de Mulroney : utiliser les velléités sécessionnistes du Québec pour faire avancer le programme décentralisateur, anti-interventionniste et communautariste de la droite.

Pour que la droite réussisse, il ne lui manque qu'une seule chose : un chef bilingue et plus charismatique que Manning. En d'autres mots, la droite cherche un nouveau Mulroney capable, comme lui, d'obtenir l'appui des Québécois séparatistes pour arriver à ses fins. L'histoire récente montre que si on chérit des valeurs libérales et qu'on veut préserver l'unité canadienne, il faut se méfier des « liaisons dangereuses ».







Parlons clair

Comparés à tout ce salmigondis que les journaux ordinaires nous présentent sur la question de l'unité, les articles de *Cité libre*, clairs et sans ambages, sont d'un immense réconfort. La critique de Michael McDonald sur la Déclaration de Calgary (décembre 1998) m'a conforté dans mon opinion, à savoir que nos premiers ministres avaient certainement passé trop de temps au terrain de golf ou au bar à écouter Roy Romanow. Si c'est tout ce que nos principaux dirigeants peuvent concocter en l'espace d'une semaine, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Et qui plus est, le « Groupe sur l'unité » mis sur pied par le gouvernement de la Colombie-Britannique a pondu une liste de 16 questions auxquelles la population a été invitée à répondre par oui ou par non ; cette pseudo-consultation étant terminée, une résolution a été prestement déposée à l'assemblée législative. Dommage que l'article de M. McDonald me soit parvenu trop tard pour que je puisse l'utiliser comme réponse au questionnaire !

Vive *Cité libre !*

Jack Riley
Victoria, CB

Bravo !

Bravo pour le superbe article de Monique Nemni « La langue devenue religion » dans votre numéro Hiver 1999 !

Claude Péclet
St-Laurent, QC

Quel anticatholicisme !

L'article sur Eugen Drewerman dans votre numéro d'hiver 1999 m'a littéralement choqué. Drewermann est tellement anticatholique que je ne comprends pas pourquoi vous avez accepté de le publier. Lorsqu'il prétend que l'Église catholique « étouffe la pensée » et « anéantit la volonté » de ses fidèles, il ne pourrait pas le dire aussi facilement à propos des juifs ou des musulmans. À l'en croire, seuls les catholiques ont le droit de communier et les catholiques divorcés se métamorphosent soudainement en non-catholiques.

Dans l'avant-dernier numéro, il y avait un article que vous qualifiiez d' « intéressant » : le manque d'intérêt des Mohawks pour la canonisation de Kateri Tekakwitha. Je me demande ce que vous nous réservez dans le prochain numéro. Si le but de votre magazine est de dénoncer le catholicisme tout autant qu'il dénonce le séparatisme québécois, dites-le franchement. De cette façon, on ne sera pas surpris d'y trouver toutes ces flèches contre le catholicisme, et les abonnés potentiels sauront à quoi s'attendre.

Mario Martin
Montréal, QC

NDLR : *Comme nous l'indiquons sur la couverture,* Cité libre *est une revue libérale. Ceci veut dire que la tolérance, le pluralisme et la liberté d'expression sont, pour nous, des valeurs fondamentales. Nos auteurs sont libres d'exprimer leur point de vue dans la mesure où ils respectent ces principes. D'autre part, nous invitons nos lecteurs à nous faire part de leur réaction raisonnée.*

Qui est *Québécois* ?

Cela fait 30 ans qu'on essaie de nous faire comprendre que nous, les Canadiens anglophones, nous ne sommes pas les bienvenus ici, au Québec. On nous appelle « les anglos » car on ne nous compte pas parmi les *Québécois*. Notre langue ne peut plus être affichée, et la « Police spéciale de la langue » a pour mission de veiller à ce que l'anglais ne se voit pas. La plupart des lois qui autorisent ces mesures ont été présentées par des gouvernements libéraux. Mon fils est jeune et, comme tous les pères, je voudrais qu'il profite au maximum de la vie. S'il fait ses études au Québec, qu'il a soudain une idée de génie et qu'il décide de monter une entreprise, la loi 101 l'obligera à exploiter cette entreprise en français, même si sa langue maternelle est l'anglais ! Son entreprise devra avoir un nom français et toutes les transactions internes devront se faire en français.



Pourtant, il devrait avoir les mêmes droits que les autres pour réaliser son rêve ! L'en priver, c'est le priver de tout. Les Canadiens francophones, eux, ont le droit de monter une entreprise partout au Canada et de fonctionner dans leur propre langue.

Les médias, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Québec s'acharnent tous à écraser les Québécois anglophones. Si les francophones ont besoin de protéger leur langue et leur culture, tout le Canada doit réagir, peut-être en reconnaissant le principe d'une « société unique ». Par contre, lorsque les Canadiens anglophones qui vivent au Québec veulent être protégés, on les traite d'extrémistes ! Notre premier ministre nous invite à partir si nous ne sommes pas contents. Un lecteur de *The Gazette* de Montréal disait même dans le courrier des lecteurs du 28 avril 1998 : « C'est à prendre ou à laisser : la loi 101 ou la 401 ». Devons-nous partir ou avons-nous une place ici ?

Les gouvernements québécois ont souvent utilisé des slogans comme « Maîtres chez nous » ou « le Québec aux Québécois ». Je pense que les Québécois ont toujours été « Maîtres chez nous », à condition que le « nous » inclue tous les Québécois. Quant au « Québec aux Québécois », les Québécois ont toujours eu le Québec pour eux, à moins que le mot « Québécois » n'exclut certains Québécois. Votre Québec inclut-il tous les Québécois ou non ?

Gary T. Eaton
Pincourt, QC

Cité libre : la meilleure !

Cité libre est de loin la revue la mieux écrite au Canada, la plus informative et la plus stimulante. Elle a immédiatement attiré mon attention et j'ai déjà hâte de recevoir mon premier abonnement.

Félicitations et continuez votre excellent travail !

Marc Passucci
Montréal, QC

La question primordiale

De l'avis de la Cour suprême, le référendum québécois, pour être légitime, exige une majorité claire en réponse à une question claire. Dans le dernier numéro de *Cité libre*, trois articles portaient sur la définition d'une majorité claire, dans un troisième référendum, mais il n'y avait pas un seul mot sur la question elle-même. N'importe quel sondeur vous le dira : toute réponse à une question dépend de la façon dont la question est formulée. Et il est bien évident que si vous demandez aux Québécois s'ils veulent un nouveau *partenariat*, ils seront plus nombreux à répondre oui que si vous leur demandez s'ils appuient la *souveraineté* ou, surtout, le *séparatisme*. Les séparatistes évitent donc ce mot à tout prix, d'autant plus qu'ils sont particulièrement sensibles à toutes les nuances que peut comporter une « question gagnante ».

En mars 1995, *L'actualité* publia les résultats d'un sondage extrêmement intéressant, qui avait été fait le mois précédent. Quarante-neuf pour cent des répondants appuyaient alors *la souveraineté*, mais 16 % seulement étaient prêts à renoncer à leur citoyenneté canadienne !

Lorsque quelqu'un dit vouloir vivre dans un Québec souverain, on doit pouvoir en déduire qu'il ne veut plus être citoyen du Canada. Mais un grand nombre de mes concitoyens ne comprennent pas vraiment ce qui est en jeu. Il me semble raisonnable que le Canada exige, avant de reconnaître la validité d'un futur référendum sur l'indépendance du Québec, que les Québécois expriment clairement leur volonté de renoncer à leur citoyenneté canadienne. Je propose donc aux fédéralistes de soumettre (voire d'imposer) la question suivante au prochain référendum : « Renoncez-vous à vos droits à la citoyenneté canadienne, pour vous-même et pour vos descendants, et acceptez-vous à la place la citoyenneté d'un État québécois indépendant ? »

Jack Shultz
Pointe Claire, QC

L'incertitude et la création d'emploi

D'aucuns prétendent qu'en reportant le prochain référendum québécois de quelques années, on encouragera les investissements et, partant, la création d'emplois. Eh bien, ces gens-là se trompent. Les investisseurs détestent l'incertitude, et il ne suffit pas de reporter le référendum de quelques années pour la dissiper. Autrement dit, le Québec aura un problème de chômage chronique tant qu'il aura cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. Et qui fait les frais de cette incertitude ? Certainement pas les classes politiques, car cette situation leur convient très bien. Ce sont les Québécois ordinaires qui écopent. Jugez-en plutôt : il y a actuellement environ 600 000 chômeurs au Québec. Si les investisseurs privés avaient investi au Québec au même rythme qu'ils l'ont fait en Ontario, près de 60 % de ces chômeurs auraient aujourd'hui un emploi. Autrement dit, près de 350 000 Québécois n'ont pas d'emploi aujourd'hui parce que leurs politiciens se livrent à des petits jeux constitutionnels depuis 40 ans... à leurs dépens, qui plus est ! Qui va oser dire que le roi est nu ? Les politiciens québécois ? Les médias ? En tout cas, c'est pas pour demain.

Pour des statistiques plus complètes et une analyse détaillée du problème, je vous invite à lire mon livre : *The Québécois Elite : Patriots or Scoundrels ?* (Publié sur Internet par CanPub Information Technologies Inc.)

Robert Sauvé
Ottawa, ON

Opinions

Les vierges offensées du Bloc

Une vraie scène du théâtre de l'absurde : un réfugié gaulliste de France, Guy Bouthillier, plus séparatiste et anti-anglais que les séparatistes eux-mêmes, campant le Grand démocrate canadien qui se prétend offensé par le contenu d'un exercice militaire purement théorique du ministère de la Défense, parce que le Québec y représente une puissance militaire hostile. Bouthillier, président de l'ultra-nationaliste *Société Saint Jean-Baptiste*, était donc interviewé sur la question avec Jocelyn Coulon, analyste militaire du nationaliste (sans préfixe !) *Le Devoir* – sans doute par souci d'« équilibre » journalistique – aux nouvelles de Radio-Canada. Mais, alors qu'il s'enfonçait dans sa théorie du complot contre le Québec, Bouthillier dépassa la mesure, même pour le journaliste du *Devoir*. Coulon ne put s'empêcher de sourire à l'idée d'un plan prétendument secret, remontant à 70 ans, qui impliquerait tant de joueurs aussi différents, aussi improbables et même aussi contradictoires ; il railla Bouthillier, lui reprochant d'imaginer une conspiration tous azimuts contre le Québec, allant même jusqu'à laisser entendre, par des insinuations et des gestes de la main, que Bouthillier... débloquait complètement. Mais cela n'empêcha pas Radio-Canada de diffuser l'entrevue aux nouvelles du lundi (comme il n'y a généralement pas grand-chose qui se passe ce jour-là). Cela n'empêcha pas non plus le Bloc d'exploiter le filon afin d'en tirer le maximum d'antagonisme ethnocentrique.

« Pourquoi n'a-t-on pas choisi l'Ontario pour ennemi ? », s'indigna avec pudibonderie le critique bloquiste en matière de défense, René Laurin. Jouant cette fois-ci le rôle du flic sympa, le chef du Bloc, Gilles Duceppe, affirma que son parti se gardait bien (pour l'instant) d'accuser le gouvernement de vouloir faire peur à la population. « Nous voulons simplement savoir ce qui s'est passé », déclara-t-il. Mais qu'est-ce qu'ils s'imaginent tous ces chefs nationalistes ? Ils voudraient nous faire croire que le dessein du PQ de procéder rapidement à une déclaration d'indépendance unilatérale ; que le plan secret « O » du cabinet péquiste d'utiliser tout l'argent des impôts et des caisses de retraite des Québécois pour contrer les effets négatifs d'une telle déclaration ; que les lettres du député

bloquiste Jean-Marc Jacob à tous les militaires canadiens français, la veille du dernier référendum, les invitant à « transférer leur loyauté au nouveau pays » (expression qui paraît un peu prématurée aujourd'hui) du Québec et à sa Nouvelle Armée ; que les lettres de Bernard Landry invitant les ambassades du monde à reconnaître rapidement (encore un geste prématuré) le nouveau pays ; que tout cela, donc, n'a rien à voir avec la mission du ministère de la Défense de se préparer aux pires scénarios ? Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Selon le ministère de la Défense, cet « exercice » ne faisait pas du Québec un ennemi, et ses porte-parole ont essayé de calmer les esprits en expliquant que « le Québec » représentait un pays européen hypothétiquement hostile, qu'il fallait repousser de l'autre côté de la rivière. Et même si c'était vrai ? À quelques mois du nouveau millénaire, le contexte politique canadien est tel qu'on a peur de provoquer les caractères trop mous, d'enflammer la paranoïa nationaliste, de cloisonner les événements et, ce faisant, de contrôler les préjugés de toutes les parties concernées. Pourtant, il serait tout à fait irresponsable de la part de notre (et je suis québécois) armée canadienne de ne pas prévoir les pires scénarios. Le ministère a déjà calculé, entre autres, ce qu'il en coûterait d'équiper une armée québécoise indépendante. Son rôle n'est pas de se préparer uniquement en fonction des scénarios que le Bloc approuve.

La plupart des Québécois, des Francos, des Anglos, des Autochtones, de toutes ces charmantes appellations ethniques qu'on peut trouver, bref des Canadiens, ne sont pas remplis de haine, d'amertume, de colère et de ressentiment à l'égard de leur prochain. Nous ne nous entendons pas trop mal, merci. C'est certainement ce que pensent tous ceux qui, aux côtés des soldats du ministère canadien de la Défense (merci à eux), ont aidé leur prochain à faire face à la tempête de verglas et aux inondations, à Winnipeg et au Saguenay.

Contrairement à ce qu'imaginent Bouthillier, Duceppe, Laurin, le Bloc et compagnie, les Québécois n'ont pas besoin d'être « protégés » contre ces jeux de stratégie guerrière, même s'il est vrai que, comme le prétendait récemment Jean Lapierre, porte-parole fédéraliste, « ces gens-là (les séparatistes) adorent se battre contre Ottawa. Ils ont besoin de ça comme une voiture a besoin d'essence. » Par contre, les Québécois ont besoin d'être protégés contre tous ces démagogues ambitieux qui cherchent constamment à provoquer des conflits entre les Québécois francophones et les autres Canadiens, conflits qui (comme par hasard) contribuent à enrichir leur carrière personnelle et leur caisse de retraite ! Contre eux, notre arme la plus efficace est la vérité, rien que la vérité.

James G. Kelly.
Montréal, QC

Le droit à un minimum vital

Les 26 et 27 novembre dernier, un comité des Nations unies a tenu des audiences pour étudier le troisième rapport du Canada sur les droits économiques, sociaux et culturels. Au cœur des préoccupations de ce comité : le droit à un niveau de vie suffisant. Lors de ces audiences, le gouvernement fédéral et celui du Québec ont dû répondre aux interrogations des Nations unies sur leurs politiques sociales.* Pour le nombre croissant de personnes ayant de la misère à joindre les deux bouts, leurs réponses n'ont rien de rassurant.

Sur une question portant sur la possibilité d'une nouvelle mesure législative pour rétablir le droit à une aide financière suffisante – disparue avec l'abolition du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) – le gouvernement fédéral a répondu que ce droit n'avait jamais existé. « Tout comme le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le Transfert canadien en matière de santé et programmes sociaux (TCSPS) est un mécanisme de transfert financier et non pas un moyen législatif de garantir le droit à une assistance financière adéquate », a répondu Ottawa. Avec cette affirmation, le gouvernement fédéral n'a pas donné l'heure juste aux Nations unies. Le RAPC était effectivement une mesure législative adoptée par la Chambre des communes, en 1966, et il avait comme objectif

l'introduction de programmes d'aide sociale à travers le Canada. En plus, il reconnaissait explicitement un certain nombre de droits, dont celui d'un minimum vital.

Selon l'article 6.2 du RAPC, les programmes d'aide sociale financés avec la contribution fédérale devaient « fournir une aide financière ou une autre forme d'assistance publique à toute personne de la province qui est une personne nécessiteuse [...] dans une mesure ou d'une manière compatibles avec ses besoins fondamentaux. »

Lorsque le TCSPS a remplacé le RAPC, en avril 1996, non seulement ce droit à un minimum vital n'y était pas inclus, mais le montant de la contribution fédérale aux provinces avait aussi considérablement diminué. En définitive, l'introduction du TCSPS ne visait aucunement « une souplesse accrue pour innover et améliorer leurs programmes sociaux ». C'était plutôt une remise en question du droit à un niveau de vie suffisant et une invitation à réduire les prestations d'assistance comme ce fut la cas dans tout le Canada.

Dans ses réponses au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, le gouvernement du Québec affichait un intérêt pour la souplesse, mais à la place d'un engouement pour l'amélioration des programmes sociaux, il vantait plutôt les mérites de la charité privée. À une question du comité portant sur la compatibilité de la croissance des banques alimentaires avec le droit à un niveau de vie suffisant dans un pays aussi riche que le Canada, le gouvernement du Québec a fourni la réponse suivante :

> Loin d'être négative, l'existence des banques alimentaires démontre la volonté d'une société de partager ses ressources avec ses membres les plus démunis, et ce, d'une façon volontaire, non gérée par l'État. Elles constituent des moyens de redistribution des ressources, comme un programme d'intervention gouvernementale peut l'être, sans la contribution obligatoire de l'État. Ces organismes, par leur action, contribuent également à diminuer le gaspillage de ressources par le recyclage de denrées alimentaires qui seraient perdues autrement.

Avec cet éloge à la charité privée, le gouvernement du Québec a renié ses responsabilités sociales ainsi que son engagement formel envers le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Par ailleurs, les choix politiques du gouvernement du Québec ont fait en sorte que le droit à un minimum vital n'est pas respecté pour des centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, il y a des gens qui doivent subsister avec moins de 250 $ par mois. Puisqu'il n'existe pas de barème plancher, l'État peut toujours réduire davantage les prestations.

La récente entente sur « l'union sociale » entre le gouvernement fédéral et les provinces pourrait être une occasion de soulever des questions concernant l'avenir de ce droit à un minimum vital. Malheureusement, la population a été complètement écartée des discussions et nos élites politiques qui discutent seules autour de la table sont plus préoccupées par le contenant que le contenu de nos programmes sociaux.

Le gouvernement Chrétien, c'est bien connu, ne partage pas la vision du gouvernement Bouchard sur la répartition des pouvoirs. Mais lorsqu'il s'agit de ne pas respecter le droit à un niveau de vie suffisant ou de partager inéquitablement la richesse collective, les deux s'entendent à merveille.

Et pourtant... dans ses conclusions sur le troisième rapport du Canada, le comité des droits économiques, sociaux et culturels a affirmé que « le Canada a la capacité de respecter pleinement tous les droits humains » tout en regrettant « qu'il ne le fait pas encore, comme en témoigne l'indice de la pauvreté humaine du Programme des nations unies sur le développement (PNUD) qui place le Canada au 10[e] rang parmi les pays industrialisés. »

Bill Clennet
Au nom du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.
Hull, QC

* Les citations de ce texte proviennent de : *Service de l'information des Nations unies à Genève*, « Examen du troisième rapport du Canada sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », novembre 1998.

Pas de divorce à l'amiable

Cher Monsieur Bouchard,

Vous ne me connaissez pas, monsieur, je ne suis qu'un homme ordinaire ; je n'ai pas beaucoup d'instruction ni beaucoup d'argent, mais je suis capable de réfléchir et j'attache de l'importance à la logique, à la primauté du droit et à la véracité des faits. Cela dit, permettez-moi de vous faire part des réflexions d'un observateur intéressé dont les ancêtres, comme ceux de bon nombre de Nord-Américains, sont venus de France il y a bien longtemps déjà.

Nous sommes nombreux en dehors du Québec à nous demander pourquoi certains représentants du gouvernement ressassent tellement leur passé que même les plaques d'immatriculation affichent « Je me souviens ». Pourquoi rappeler constamment aux gens une bataille qu'ils ont perdue contre un ennemi qui n'existe plus depuis longtemps ? Nous ne sommes pas vos ennemis, et vous feriez mieux, vous et votre parti, d'encourager vos compatriotes à oublier le passé et à regarder vers l'avenir – qui ne doit pas être une pauvre petite république francophone, isolée par la langue au milieu d'un continent anglo-américain, mais au contraire une province libre et égale aux autres, dans le meilleur pays au monde. Monsieur le premier ministre, « Je regarde vers l'avenir », voilà ce qui devrait figurer sur vos plaques d'immatriculation.

La théorie de la démocratie a beau être idéaliste, il y a des limites. Aucune majorité n'a le droit absolu d'imposer sa volonté à une minorité. Si c'était le cas, une simple majorité de personnes, à n'importe quel palier de gouvernement, pourrait adopter des lois répressives contre la minorité, et ce, en toute impunité. Adolphe Hitler et son Parti national-socialiste furent élus par une majorité, mais le fait que l'élection était démocratique ne rend certainement pas les événements qui ont suivi justifiables ou défendables, n'est-ce-pas ? Les civilisations modernes ne peuvent pas s'en remettre exclusivement au principe démocratique. Elles doivent aussi respecter celui de la primauté du droit. Si, lors d'un prochain vote ou d'un prochain référendum, une majorité d'électeurs d'une région, d'une municipalité ou d'une ville donnée déclarent vouloir rester au Canada, je suis convaincu que la partition du Québec se fera, malheureusement, et que le gouvernement canadien aura le devoir de continuer à exercer sa souveraineté sur ces régions-là.

En tant qu'observateur de l'extérieur, je veux simplement dire que personne au Canada ne contesterait un vote de 60 %, par exemple, en faveur de l'indépendance, car cela signifierait qu'une nette majorité des électeurs veulent la création d'une nouvelle république. Mais, et c'est là que le bât blesse, tout le monde s'opposerait à la séparation forcée de toutes ces villes et ces régions qui se seraient prononcées en faveur du Canada. La partition de votre province serait inévitable, et j'ai l'impression que le gouvernement du Canada serait obligé d'appuyer ce mouvement, par la force éventuellement.

Après la partition, la nouvelle nation du Québec devrait avoir, d'après mes calculs, à peu près la moitié de sa superficie actuelle, après retranchement des terres septentrionales des Cris, de l'île de Montréal, des Cantons de l'Est, du Pontiac, de Hull, de l'ouest de la province et des 35 municipalités qui veulent rester canadiennes. La population de votre nouvelle patrie pourrait ainsi être réduite de 40 %. Je crains fort, monsieur Bouchard, que, sans que vous ne vous en rendiez compte, votre rêve et celui de vos associés d'obtenir un divorce sans heurts ne se transforme en un véritable cauchemar.

Permettez-moi d'ajouter une petite note personnelle. Chaque jour, je rends grâce à Dieu d'avoir guidé mon arrière-grand-père le long des rivières vers l'Ouest et de m'avoir fait naître dans un pays où je suis clairement compris par tous les habitants de neuf provinces, où je peux communiquer librement dans la seule langue véritablement internationale. Je regrette que ceux de mes cousins qui sont restés le long du Saint-Laurent n'aient appris que le français et ne puissent donc pas espérer faire un jour partie de la grande communauté internationale anglophone. Jamais ils ne pourront vivre et travailler en Amérique du Nord ailleurs que dans le ghetto francophone que les nationalistes ont érigé. Jamais ils ne pourront faire partie du village planétaire, faute de

pouvoir communiquer avec lui, et c'est là tout le drame.

Il y a toujours plus de questions que de réponses dans le grand débat culturel qui vise à définir la place du français et son influence sur l'Amérique du Nord. Les Québécois savent-ils que l'histoire d'une grande partie de l'Amérique du Nord est remplie des exploits de nos ancêtres francophones ? Les isolationnistes sont-ils seulement au courant de l'existence d'une histoire française en-dehors de leur petit coin à eux ? Ne sommes-nous pas tous différents mais égaux ? Les Québécois ne comprennent-ils pas que tous les Canadiens sont prêts à reconnaître que le Québec est unique et égal ?

Le monde est plein d'incertitudes, et peu de personnes ont suffisamment de pouvoir pour influer sur les événements et la vie des populations. Mais vous êtes une de ces personnes, monsieur Bouchard. Si le gouvernement que vous dirigez s'engageait à respecter la primauté du droit ainsi que les résultats des deux derniers référendums et qu'il abandonnait tout projet de sécession, vos fils pourraient alors grandir et devenir les fiers citoyens du meilleur pays au monde – un Canada fort et uni.

Si, par contre, votre gouvernement fait fi de la décision de la Cour et s'engage dans un autre référendum, pour rejeter ensuite le verdict d'une majorité favorable au Canada, dans ce cas, monsieur Bouchard, l'incertitude virera au cauchemar et nul ne peut dire, même pas les meilleurs devins, ce qui se passera. C'est à vous de décider, monsieur Bouchard, et comme on dit, « la balle est dans votre camp ».

Ira D. Lefebvre
Chilliwack, BC

Le Québec et notre héritage démocratique

Il est indéniable que le développement de notre démocratie, de notre fédéralisme constitutionnel, nous le devons davantage à des Québécois qu'à tout autre groupe du peuple canadien. À preuve, ces noms de quelques-uns des personnages les plus illustres qui ont œuvré à la protection des droits des minorités au sein d'une population diverse : Papineau, Lafontaine, Cartier, Laurier, Saint-Laurent et Trudeau. Même Mulroney, malgré l'échec de ses initiatives constitutionnelles, nous lègue avec « Meech » et « Charlottetown » un ensemble d'idées qui serviront peut-être un jour à réformer notre Constitution.

J'aurais pu citer chacun d'entre eux, mais je me limiterai à un seul : « ...nous formerons une nationalité politique indépendante de l'origine nationale ou de la religion d'aucun individu [...] Dans notre propre fédération, nous aurons des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Écossais et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité et à la gloire de la nouvelle confédération. » (George-Étienne Cartier, cité plus abondamment au paragraphe 43 du jugement de la Cour suprême lors du renvoi sur la question de la sécession du Québec.)

Nous, Québécois, n'avons-nous pas construit la maison dans laquelle nous habitons ? Ne l'avons-nous pas construite telle que nous la voulions ? Ne profitons-nous pas, plus que tout autre groupe au Canada, de ce que nous avons semé ? Comme l'indique le paragraphe 135 du jugement de la Cour suprême du Canada :

> Pendant près de 40 des 50 dernières années, le premier ministre du Canada a été un Québécois. Pendant cette période, les Québécois ont occupé de temps à autre tous les postes les plus importants du Cabinet fédéral. Pendant les huit années qui ont précédé juin 1997, le premier ministre et le chef de l'Opposition officielle à la Chambre des communes étaient tous deux des Québécois. Actuellement, le premier ministre du Canada, le très honorable juge en chef ainsi que deux autres membres de la Cour, le chef d'état-major des forces armées canadiennes et l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, sans compter la vice-secrétaire générale des Nations Unies, sont tous des Québécois.

Nous, les Québécois, ne sommes-nous pas, au grand dam des autres provinces, en train de diriger deux pays : le Québec et le Canada ?

Bien sûr, aucune situation n'est parfaite, mais il vaut mieux continuer à travailler avec ce que nous avons créé, compte tenu de la diversité du pays et de la nécessité de protéger ses diverses minorités, plutôt que nous aventurer seuls dans l'inconnu. Aucun

pays au monde n'a connu autant de succès, de prospérité et de tranquillité que le Canada. C'est d'ailleurs l'opinion que partagent tous les pays du monde (notamment ceux de l'ONU), pour lesquels le Canada vient au premier rang, tous critères confondus. Un nouveau Québec indépendant pourrait-il garantir aux Québécois un meilleur sort ? Et, ce qui m'amène à ma deuxième question, que nous offre-t-on en échange ?

Avant de changer de maison, il est important de visiter la nouvelle, de savoir comment elle est construite, si elle est solide et si la plomberie est en bon état. Mais on ne nous a jamais dit à quoi le « nouveau » Québec ressemblera. À cela, les sécessionnistes répondront sans doute qu'une fois séparés, nous, Québécois, ne serons plus obligés, quel que soit le système politico/constitutionnel que nous choisirons, de supporter nos co-locataires actuels. Mais on ne peut pas vivre à l'écart du reste du monde, et aucune société n'a réussi à s'épanouir en s'isolant des autres individus et des autres sociétés. Pour reprendre les paroles de George-Étienne Cartier (*supra*, paragraphe 43) : « [Quant à] l'objection basée sur ce fait, qu'une grande nation ne peut pas être formée parce que le Bas-Canada est en grande partie français et catholique et que le Haut-Canada est anglais et protestant et que les provinces intérieures sont mixtes, elle constitue, à mon avis, un raisonnement futile à l'extrême. »

Depuis près de 30 ans, le Québec subit l'influence d'un groupe politique organisé, actuellement à la tête du gouvernement du Québec, qui a pour raison d'être la sécession du Québec du Canada. Pendant toute cette période, le Québec a acquis de la maturité, et nous avons raison d'être fiers de la place que nous occupons et de l'assurance que nous possédons désormais sur la scène intérieure, nationale et, dans une certaine mesure, internationale. Mais il est grand temps de mettre de côté toute l'agressivité qui a marqué cette évolution. Il est temps que nous reprenions, avec la même assurance, notre rôle traditionnel d'instigateurs et de promoteurs de l'héritage démocratique canadien, héritage qui est fait de sa propre diversité et de l'énergie qui en résulte.

David F.H. Marler
Montréal, QC

Lettres en anglais traduites par
Monique Perrin d'Arloz



Nos plaies sociales



L'assurance-maladie et ses infirmités

Victor Blanc

Vive la resquille à l'hôpital

Lisa Priest

Bien au chaud

David Cameron

Quand la pauvreté nous rattrape...

Robin Arguin

Qu'est-ce que la pauvreté ?

Lucie Mercier



L'assurance-maladie et ses infirmités

VICTOR BLANC

Le concept d'assurance-maladie est né en Allemagne, en 1883. Adopté par les pays scandinaves, ce concept n'est apparu sur la scène politique canadienne qu'en 1919, quand le Parti libéral du Canada a inclus l'idée d'un régime de santé publique dans sa propagande électorale. En fait, c'est en 1947 que la province de la Saskatchewan, grâce au gouvernement social-démocrate de Thomas Douglas, amorça l'édification de l'assurance-maladie canadienne, en instaurant d'abord un système d'assurance-hospitalisation. En 1945-46, le gouvernement libéral de Mackenzie King tenta d'établir un régime d'assurance-maladie à l'échelle nationale. Mais son projet échoua à cause de l'opposition tenace et rétrograde de la majorité des premiers ministres provinciaux de l'époque.

En 1961, le premier ministre canadien John Diefenbaker nomma le juge en chef de la Saskatchewan, Emmett Hall, à la présidence d'une « Commission royale sur les services de santé ». Dans son rapport final (1964), Hall recommanda l'assurance-maladie pour tous les Canadiens. Mais ce n'est qu'à la fin de 1966 que Lester B. Pearson réussit à faire adopter la législation du programme fédéral d'assurance-maladie. Malgré cela, et en dépit du fait que la Saskatchewan disposait déjà d'un régime d'assurance-maladie depuis 1962, grâce aux gouvernements sociaux-démocrates de Thomas Douglas et de Woodrow Lloyd, le Québec n'a établi son régime d'assurance-maladie qu'en 1970, après avoir subi une grève de ses médecins spécialistes. Cette grève, très impopulaire, fut arrêtée par une loi spéciale et finalement submergée par la crise d'Octobre. Au bout du compte, ce n'est qu'en 1972 que toutes les provinces et les territoires du Canada se rallièrent au programme fédéral. Cependant, au nom de la sacro-sainte « autonomie provinciale », le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de surfacturer des frais d'hospitalisation quotidiens, les médecins de l'Ontario se sont mis en grève (pendant 25 jours) pour continuer de surfacturer leurs patients, alors que d'autres provinces, comme le Québec, ont décidé de ne pas rembourser tous les soins dentaires, de ne pas couvrir certains traitements de physiothérapie, et ainsi de suite.

Un peu partout au Canada, nos politiciens, entraînés par des « experts » technocratiques, ont sectorisé les services de santé, au lieu de les considérer comme parties intégrantes d'un tout, beaucoup plus vaste et complexe, que l'on pourrait appeler le « triangle scolaire-social-sanitaire ». En d'autres termes, nos technocrates ont ignoré que le chômage et la pauvreté, le manque d'éducation et de culture, l'analphabétisme, l'échec et le décrochage scolaire, sont des « facteurs » qui révèlent et déterminent l'état de santé d'une population.

À tout point de vue, l'existence de l'assurance-maladie, au Canada, relève presque du « miracle ». Toutes les initiatives du gouvernement fédéral, en matière de politique sociale, ont dû être gagnées de haute lutte. Au Québec, l'assurance-chômage (1941), les allocations familiales (1945), la sécurité de la vieillesse (1952), l'assistance-chômage (1956) et l'assurance-hospitalisation (1957) ont dû se heurter aux résistances et aux « revendications traditionnelles » de Maurice Duplessis. Dès son début (1970), le régime d'assurance-maladie du Québec a été handicapé, sinon même saboté, par des conflits d'intérêt, des rivalités et des folies politiques plus que déplorables. La grève des médecins spécialistes contre la « socialisation de la médecine » et au nom de la « personnalisation des soins », les actes de terrorisme du FLQ (Front de libération du Québec), la crise d'Octobre, tout a contribué à créer un climat de désagrégation sociale et d'instabilité politique hautement préjudiciables. Les chefs des syndicats national-corporatistes, appuyés par des journalistes

effrontément favorables à la cause séparatiste, ont essayé de déstabiliser le gouvernement libéral de Robert Bourassa. C'est ainsi qu'ils déclenchèrent la grève des 200 000 employés du gouvernement du Québec, qu'ils décidèrent de bafouer les injonctions gouvernementales et acceptèrent de jouer le rôle (fortement médiatisé) de « héros nationaux mis en geôle » (1972). C'est ainsi que quelques membres de la FTQ-construction (Fédération des travailleurs du Québec) saccagèrent les installations de la baie James (1974).

Cette brève et triste histoire de l'assurance-maladie montre à quel point le Canada, dans son ensemble, peut « souffrir » des rivalités malsaines, des jalousies, des visées régionalistes et des intérêts mesquins de quelques « élites provinciales » traditionnellement réfractaires à la démocratie sans frontières, à la justice sociale et à la fraternité multiculturelle.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (par 1000 nouveaux-nés vivants) et le taux de mortalité maternelle (par 100 000 nouveaux-nés vivants) constituent deux indicateurs assez fiables pour évaluer la qualité d'un système (ou programme) de santé publique. Le tableau 1 montre que le Canada, comparativement à quatre autres pays industrialisés, occupait la dernière place de la mortalité infantile jusqu'à l'âge de cinq ans (23,1 décès par 1000 nouveaux-nés vivants), avant la mise en marche du programme fédéral d'assurance-maladie.

Vingt-neuf ans plus tard (1996), ce taux de mortalité infantile était près du tiers de celui de 1967. En plus, la mortalité infantile canadienne a quitté la dernière place (1967) pour se hisser au deuxième rang des pays considérés ci-dessus (1996), tout en ayant abaissé son taux de mortalité infantile au-dessous de ceux de la France et des États-Unis.

Les statistiques concernant la mortalité maternelle (par 100 000 nouveaux-nés vivants) sont encore plus impressionnantes. Huit ans après l'installation de son programme d'assurance-maladie (1980), le Canada avait annulé son « déficit sanitaire », en termes de mortalité maternelle, en devançant même la Suède. En 1990, la mortalité maternelle, au Canada (6,7 par 100 000 nouveaux-nés vivants), était inférieure à celles de la Suède (7,0), du Royaume-Uni (9,0), des États-Unis (12,0) et de la France (15,0).

TABLEAU 1

Mortalité infantile jusqu'à l'âge de 5 ans
(par 1000 nouveaux-nés)

Pays	1967	1977	1987	1996
Canada	23,1	14,3	9,0	8,0
États-Unis	22,1	14,3	12,0	9,0
France	17,1	11,5	10,0	9,0
Royaume Uni	18,8	15,7	11,0	8,0
Suède	12,6	8,0	7,0	6,0

(*Britannica Book of the Year*: 1969, 1979,1989 et 1998)

Autrement dit, il ne fait pas de doute que le programme fédéral d'assurance-maladie a amélioré considérablement le bien-être des Canadiens. Cette amélioration est particulièrement flagrante dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest où les taux de mortalité infantile ont baissé respectivement de 35,5 et de 68,1 par 1000 nouveaux-nés vivants (1970) à 12,8 et 13 (1995). Quant au Québec, selon Statistique Canada, son taux de mortalité infantile est passé de 20,6 (1970) à 5,5 (1995). En 1996, la mortalité globale (par 1000 habitants) était de 7,2 au Canada, 8,8 aux États-Unis, 9,2 en France, 10,6 en Suède et 10,9 au Royaume Uni. (*Britannica Book of the Year*, 1998).

S'il est vrai que l'édification de l'assurance-maladie est venue de la Saskatchewan de Thomas Douglas, il n'est pas moins vrai que les agressions contre ce régime de santé publique ont commencé un peu plus à l'Ouest (en Alberta) avec les gouvernements conservateurs de Don Getty et Ralph Klein. La dégringolade des prix du pétrole et les subsides fiscaux abusivement attribués aux grandes corporations privées avaient laissé les finances albertaines dans un état pitoyable. Les dépenses des services de santé « per capita » avaient été abaissées de 1600$ (1986) à 1518$ (1991) par le gou-

vernement de Don Getty. Entre 1990 et 1992, 1000 infirmières ont été licenciées. Ralph Klein, lui, a gonflé l'importance de la soi-disant « crise albertaine » pour diminuer davantage les services sociaux : en 1995, les lits des hôpitaux de l'Alberta étaient réduits à 1,47 par 1000 habitants, alors que les moyennes canadienne et nord-américaine étaient, respectivement, de 5,4 et 4,1 lits par 1000 habitants. Entre 1992 et 1995, quelque 8700 infirmières ont été licenciées ; plus de 4500 employés d'autres services publics ont été mis en chômage ; les services publics ont été privés de 1,9 milliards $; à Calgary et Edmonton, sept excellents hôpitaux ont été fermés. Ainsi, l'Alberta est devenue une contradiction indécemment originale : la province la plus riche du Canada est, en même temps, celle qui prodigue le moins de services publics ! Est-ce par hasard que l'Alberta présente, en 1995, un taux de mortalité infantile (7,6 par 1000 nouveaux-nés vivants) supérieur à la moyenne nationale (6,1) ? ... Est-ce par hasard que l'Alberta atteint, en 1995, le taux de suicide le plus élevé des provinces anglophones du Canada (16,7 par 100 000 habitants ; Terre-Neuve : 7,2 ; moyenne canadienne : 13,3) ? ... (Statistique Canada, 1995). Ceux qui seraient tentés de croire au « miracle albertain », ou à la magie de la « pensée kleinienne », devraient lire Kevin Taft (*Shredding the Public Interest*, University of Alberta Press, 1997) : ils seraient en mesure d'appréhender la bêtise, le cynisme, le manque de compassion et de fraternité de l'ultraconservatisme de Ralph Klein et de Preston Manning.

Malheureusement, l'assainissement des finances fédérales a dégénéré en catastrophe nationale. L'obsession du « déficit zéro » a conduit à des mesures tellement drastiques que l'aide fédérale aux programmes de santé provinciaux a baissé de 42 % (1977) à 32 % (1995)[1]. En d'autres termes, « l'économisme » fédéral a réveillé les vieux démons des « réactionnaires » provinciaux. Ainsi, l'Ontario a nommé une « Commission de restructuration des services de santé » qui fut investie de pouvoirs presque absolus. Sans consulter personne, le gouvernement ontarien a fermé 11 hôpitaux de la région de Toronto, a diminué ses dépenses hospitalières de 18 %, a congédié des milliers d'infirmières, a remplacé des infirmières diplômées par des infirmières auxiliaires et par d'autres personnes moins qualifiées et a fini par « économiser » 1,3 milliards $ en trois ans (*The Toronto Star*, 24 juillet 1997). Cette détérioration des services de santé ontariens s'est étendue à toutes les provinces canadiennes : plus de 50 000 lits hospitaliers ont été fermés, au Canada, entre 1985 et 1995. Petit à petit, la « tache d'huile » de l'Alberta de Ralph Klein est devenue la souillure, honteuse et choquante, de tout le Canada.

À la fin de 1966, Lester B. Pearson réussit à faire adopter la législation du programme fédéral d'assurance-maladie. Le Québec n'a établi le sien qu'en 1970.

Au Québec, cette « révolution anti-sociale » a été impudemment mystifiée par la sémantique péquiste. Des euphémismes aussi creux et cyniques que « rationalisation des soins », « virage ambulatoire », « reconfiguration du réseau public », « modernisation » ou « réforme de la santé », ont remplacé des expressions jugées trop claires, ou bien trop crues, comme « coupures ou compressions budgétaires, démolition, désorganisation, démantèlement ou effritement » du régime universel d'assurance-maladie. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce fut le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui mit en branle la « réforme péquiste » de Jean Rochon, président de la « Commission d'enquête sur les services de santé et sociaux » (1986). Dès la fin de 1995, avec la démission de Jacques Parizeau et le « couronnement » de Lucien Bouchard, Jean Rochon, devenu ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement péquiste, a eu les coudées franches pour imposer son « virage ambulatoire ». Entre 1986 et 1996, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a évolué de l'anarchie du « laisser-faire » vers la tyrannie du « faire-sans-broncher », c'est-à-dire, vers l'avilissement, la division, le découragement et la démoralisation de

[1] Canada, House of Commons - *Fifth Report of the Standing Committee on Financing* - Ottawa, 1997.

tous les « partenaires » de la Santé (hôpitaux, universités, médecins, infirmières, internes et résidents de médecine, services auxiliaires, organismes d'aide sociale, etc.). Près de 50 hôpitaux ont été fermés, déclassés, transformés en centres d'hébergement ou de soins prolongés. Plus de 13 000 emplois ont été rayés du réseau de la santé. Disposant du tiers du budget de la province de Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a dû couper 2,1 milliards $ (1,6 fois les coupures de l'Ontario), pour satisfaire les visées politiques du « déficit zéro » de Lucien Bouchard et de son ministre des Finances, Bernard Landry. Misant sur le court terme, sans analyser les conséquences de ses décisions hâtives, le ministre Rochon a décidé alors de pousser à la retraite quelques 7700 infirmières, 960 médecins et près de 7300 autres employés de la Santé (*Le Soleil*, 4 novembre 1998). Les résultats de cette opération de « retraite anticipée » furent catastrophiques : plusieurs hôpitaux furent privés de leurs meilleures infirmières, particulièrement dans les services d'urgence, dans les blocs opératoires et dans d'autres secteurs spécialisés ; plusieurs centres hospitaliers se trouvèrent privés de médecins anesthésistes et de radio-oncologistes ; plusieurs laboratoires (microbiologie et immunologie, biochimie, pathologie) furent déstabilisés par le départ de techniciennes et de techniciens expérimentés. Qui plus est, M. Rochon s'est trouvé dans la situation ridicule de devoir réembaucher des anesthésistes, à 1000 $ de l'heure, qu'il avait incités à prendre la retraite avec des primes de départ anticipé variant entre 200 000 $ et 300 000 $ (E. Whittom, *L'Actualité médicale*, 4 novembre 1998).

Le Collège des médecins du Québec a mandaté onze de ses membres pour former un « Groupe de travail sur la transformation du système de santé et la qualité des services médicaux du Québec ». Le rapport final de ce Groupe, très virulent, conclut que : « la réforme du système de santé a connu des ratés et a été marquée par l'improvisation, les non-dits et les demi-vérités [...] ; la réforme [en question] risque d'être sérieusement compromise si le gouvernement ne met pas un terme aux compressions budgétaires et ne stabilise pas son financement »



L'engorgement des hôpitaux inquiète les Canadiens.

(A. Cappiello, *L'Actualité médicale*, 30 septembre 1998). Malgré le manque de médecins un peu partout au Québec, rien n'encourageait les jeunes ni à choisir la médecine, ni à poursuivre une résidence en spécialité. Car une entente signée, en 1995, entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, a instauré une échelle de rémunération qui réduisait de 15 % à 30 % les revenus des jeunes médecins spécialistes, pendant les quatre premières années de leur pratique. Cette discrimination ouvrit un conflit de générations à l'intérieur de la profession médicale et a fait en sorte que, au cours des années 1997-1998, pas moins de 70 places de résidence en spécialité n'ont pas été comblées (*L'Actualité médicale*, ibid.). Par ailleurs, depuis 1982, plus de 50 % des postes abolis au Canada, en première année de médecine, l'ont été au Québec (*La Presse*, 7 octobre 1998).

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a sonné l'alarme en annonçant que le déficit accumulé des hôpitaux québécois a augmenté de plus de 400 % , passant de 137 millions $ (1996-1997) à 580 millions $ (1998-1999). Selon l'AHQ, le « bogue informatique » de l'an 2000 pourrait affecter 10 % de l'équipement biomédical et des sys-

tèmes informatisés des établissements de santé québécois, ce qui pourrait représenter une dépense additionnelle de plus de 500 millions $ »(*La Presse*, 8 octobre 1998).

M. Rochon s'est trouvé dans la situation ridicule de devoir réembaucher des anesthésistes à la retraite à 1000 $ de l'heure.

En ce qui concerne l'équipement médical de pointe, la situation du Québec n'est pas plus reluisante. Le Québec ne possède que 10 appareils d'imagerie par résonance-magnétique (un par 742 000 habitants), alors que l'Ontario en compte 27 (un par 422 500 habitants). À peine 50 % des hôpitaux québécois disposent d'un « scanner » (appareil de tomodensitométrie axiale). Quant à l'IRMi (imagerie par résonance magnétique d'intervention), un bidule de 3 millions $, appelé « la table d'opération des années 2000 », il n'y en a qu'un exemplaire à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec (*Le Soleil*, 7 novembre 1998). La pénurie d'équipement indispensable affecte même les centres universitaires. Ce n'est pas par hasard que les Drs. Yves Marmen et Denis Bergeron, chefs du département de radiologie de l'Université de Sherbrooke, ont démissionné coup sur coup.

Pendant la campagne référendaire de 1995, Lucien Bouchard vociférait démagogiquement contre le « vent de droite » qui « soufflait de l'Ouest ». Arrivé au pouvoir, il a réussi le tour de force de dépasser Mike Harris et Ralph Klein. En 1994, les dépenses de la Santé, exprimées en pourcentage du budget annuel, étaient de 35,9 % en Alberta, 31,4 % en Ontario et 28,6 % au Québec. Les dépenses en santé « per capita » étaient ainsi rendues à 1640 $ au Québec, contre 1820 $ en Ontario. Malgré cela, le trio Bouchard-Landry-Rochon a soutiré 2,1 milliards $ à la Santé québécoise (A. Cappiello, *op. cit.*). Autoritaire et arrogant, le ministre Rochon a marginalisé les grands acteurs de la santé (infirmières et médecins) en les soumettant à une horde de gestionnaires et de technocrates qui ont banalisé les services sanitaires et sociaux comme s'ils n'étaient qu'un amas de petites et grandes entreprises commerciales. Dans son discours sur le budget de 1997, Bernard Landry a dévoilé tout un pan du mimétisme péquiste, mi-social-démocrate, mi-ultracapitaliste (promondialisation), en admettant que « le socio-sanitaire peut devenir le moteur d'une nouvelle économie québécoise »! (V. Greason, *Relations*, septembre 1998)... De bourde en bévue, la « régionalisation » de l'État québécois revêt l'allure d'une pseudo-décentralisation qui privilégie les « forces vives » régionales (élites corporatistes, notables du secteur privé) au détriment des élus du peuple (maires et députés), créant ainsi un « déficit démocratique » probablement plus dangereux que le déficit budgétaire (G. Dufresne, *Relations*, septembre 1998). Le labyrinthe des structures gouvernementales et paragouvernementales, au niveau local et régional, est tellement complexe que les citoyens finissent par s'y perdre. Ce labyrinthe comporte une trentaine d'acronymes et de sigles que le citoyen moyen est incapable de comprendre ou de mémoriser. Ce sont souvent les mêmes intervenants qui siègent aux différentes instances du dédale administratif québécois. Au bout du compte, il y a de quoi se demander si le gouvernement péquiste n'est pas « en train de rebâtir un réseau de petites baronnies locales et régionales » (V. Greason, *Relations*, septembre 1998).

Dans le domaine de la santé, les CLSC (Centres locaux de services communautaires), organismes parapublics chargés de fournir des « services de première ligne », notamment au niveau de la prévention, ont été littéralement chambardés par les réformes, reconfigurations et improvisations du ministre Rochon. Plusieurs d'entre eux ont été intégrés à des Centres d'hébergement ou à des Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). D'autres ont été contraints de fusionner avec des Centres hospitaliers de courte durée (CHCD). Trente pour cent des 145 CLSC ont dû prendre une vocation double (CLSC-CHSLD) ; 16 % ont dû accepter une vocation triple (CLSC-CHSLD-CHCD). Enfin, on procède à des fusions entre CLSC, de telle sorte que leurs territoires recoupent de plus en plus ceux des MRC (municipalités régionales de comté). Résultat : chaque

CLSC est aujourd'hui plus ou moins différent de tous les autres.

La bêtise technocratique est allée si loin que le labyrinthe structurel, administratif, a dégénéré en dédale sémantique. Dans le jargon des gestionnaires de la Santé, les « malades » sont devenus « patients », « usagers », « bénéficiaires » et, finalement, « clients » !... Réflexion faite, il y a de quoi se demander : Pourquoi « clients » ? Pourquoi pas « contribuables » ? Qui paie qui ? Qui est propriétaire ou actionnaire de quoi ?...

La Loi sur les services de Santé et les Services sociaux a entraîné la disparition du mot « hôpital ». À Montréal, l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu sont devenus des « campus » du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal). À Québec, l'hôpital Saint-François d'Assise, l'Hôtel-Dieu et le Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) ont pris la désignation de « pavillons ». Glorifiant l'ambiguïté péquiste, le CHUL est devenu le Pavillon CHUL du CHUQ (Centre hospitalier universitaire de Québec). À Sherbrooke, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et l'Hôtel-Dieu devinrent des « sites ». De sorte que l'Hôtel-Dieu est devenu le Site Bowen et le CHUS est maintenant le Site CHUS du CUSE (Centre universitaire de santé de l'Estrie). Ici et là, le mot « hôpital » devient une abstraction. Par exemple, « l'hôpital d'Angrignon » est une idée, un concept administratif, qui n'a rien à voir avec la signification du vocable « hôpital ». En fait, « l'hôpital d'Angrignon » n'est qu'un ensemble de deux ex-hôpitaux. Il n'est qu'un « hôpital théorique », ou « imaginaire », comportant deux bâtiments aussi distincts que distants : le pavillon LaSalle et le pavillon Verdun !... C'est confus, ça rase l'irréflexion, mais c'est comme ça !

Comme le note Robert Auclair, qu'arrive-t-il du symbole international **H** ? Imagine-t-on un **C**, un **P** ou un **S** pour indiquer la voie vers un hôpital ?... De bêtise en balourdise, nous n'aurons plus bientôt que des hôpitaux vétérinaires !... (*Le Soleil*, 9 novembre 1998). Tant bien que mal, l'idéologie péquiste aboutit à une logique souverainement indiscutable : un peuple qui n'a point de « malades » n'a plus besoin d'avoir des « hôpitaux » !...

De toute évidence, notre régime d'assurance-maladie est gravement infirme. Il souffre du manque d'indépendance de nos politiciens, du manque de compétence de nos gestionnaires, du manque de jugement de nos économistes, du manque d'honnêteté de nos capitalistes, du manque de civisme de nos syndicalistes, du manque de vigilance de notre classe moyenne, du manque de perspectives de notre jeunesse, du manque d'aisance de nos travailleurs et du manque d'éducation et de culture, de travail et d'argent, de nos pauvres déclassés. Au fait, notre régime d'assurance-maladie souffre de « mondialisation », c'est-à-dire, de l'affairisme de quelques-uns au détriment de « tout le monde ».

Depuis 1982, plus de 50 % des postes abolis au Canada, en première année de médecine, l'ont été au Québec.

En outre, notre régime d'assurance-maladie est de plus en plus harcelé par les défenseurs de la « privatisation ». Déguisés en journalistes, il y en a qui s'expriment en « zigzag » : ils ne disent pas que les Québécois sont prêts à accepter les « privatisations » mais ils estiment qu'il faudrait, tout de même, « créer un climat de concurrence pour oxygéner le système et le rendre plus innovateur » ; ils ne sont pas pour la « médecine à deux vitesses » mais ils ne sont pas contre « un peu plus d'apport du secteur privé » ; ils ne sont pas séparatistes mais ils déplorent que le PQ défende l'universalité des soins, une « valeur identitaire canadienne » (*La Presse*, 10 octobre 1998). D'autres utilisent une sophistique linéaire qui va jusqu'aux confins de l'indécence : « la plupart des Québécois et pas seulement les riches mais aussi les travailleurs à revenus moyens et même modestes, ont les moyens de payer des assurances qui leur donneraient accès rapidement à des soins de qualité [...] Pour cela on se prive d'un voyage en Floride, on reporte l'achat d'une nouvelle voiture ou on coupe dans les repas au restaurant » (*La Presse*, 7 février 1998).



Travestis en bienfaiteurs, quelques notables de la haute finance québécoise ont créé le Comité santé pour « faire de l'industrie de la santé un pôle industriel de premier plan pour la région de Montréal » ... (Rapport du Comité santé, août 1997). Le problème est que toute cette mascarade politico-économico-médiatique tourne en ridicule quand on sait que la présidente du Comité santé s'appelle Hélène Desmarais, laquelle est l'épouse de Paul Desmarais junior, lequel est le fils de Paul Desmarais père, lequel possède les compagnies d'assurances Great West et Groupe London, tout en étant le « patron » de Power Corporation, propriétaire de *La Presse* !... Le commerce de l'assurance-maladie « privée » est tellement florissant que les recettes de la Sun Life, dans ce domaine, sont passées de 384 millions $ en 1987 à 1,2 milliards $ en 1996[2].

En 1995, les lits des hôpitaux de l'Alberta étaient réduits à 1,47 par 1000 habitants, alors que la moyenne canadienne était de 5,4.

Tout le monde le sait, le secteur de l'industrie pharmaceutique est le plus gros profiteur (partenaire, ou prédateur) du système de santé canadien. Leurs ventes sont passées de 1,073 milliards $ en 1975 à 10,56 milliards $ en 1995. Mais il y en a d'autres « partenaires » qui exploitent la Santé. L'industrie biotechnologique, comme l'industrie de l'équipement biomédical, comme l'industrie des technologies de l'information et de la communication et comme l'industrie des services médicaux privatisés commencent, elles aussi, à tirer d'énormes bénéfices de la manne socio-sanitaire. À titre d'exemple, retenons que les salaires des médecins qui travaillent dans les « cliniques de l'avenir », comme le King's Health Centre de Toronto, sont quatre à cinq fois plus élevés que les salaires des médecins payés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Souvenons-nous qu'un examen de résonance magnétique, à la clinique René-Laënnec de Mont-Royal, coûte « seulement » 525 $. Rappelons que la clinique Laservue de Montréal, spécialisée en excision de cataractes, fait payer 2400 $ par oeil, alors que la RAMQ paie un maximum de 1500 $ pour ces interventions chirurgicales. Ajoutons, enfin, que Laservue a baissé ses prix, temporairement, au niveau de ceux payés par la RAMQ, lorsqu'elle s'est sentie menacée par la concurrence de Lasik Vision, une « chaîne » de chirurgie ophtalmologique dont le siège se trouve à Vancouver (*La Presse*, 18 décembre 1998).

En fin de compte, la logique des privatisations est axée sur deux « raisons » aussi débiles que déplorables : les « listes d'attente » et les « droits des nantis ». Or, soyons très clairs, les « listes d'attente » résultent directement de l'ineptie de nos politiciens, de nos technocrates et de nos gestionnaires de la Santé. Ce sont eux qui ont permis toutes sortes d'abus et de gaspillages insensés, qui ont opté pour des corrections sauvages et qui ont choisi des priorités plus que discutables. Après tout, ce sont eux qui ont fermé et chamboulé nos hôpitaux, qui ont congédié du personnel indispensable, qui ont forcé des retraites anticipées, qui ont déstabilisé nos services d'urgences, nos blocs opératoires, nos laboratoires et nos services ultraspécialisés. Ce sont eux qui ont préféré le bien-paraître de leur économie au bien-être de leurs concitoyens. Ce sont eux qui ont fait preuve de « déficit moral et esthétique », en béatifiant le « déficit zéro ». Quant aux « droits des nantis », soyons sérieux ! Qui a le droit d'avoir plus de droits que ses semblables ?... Qui peut confondre ses « droits » avec ses « privilèges » ou « égoïsmes » ?... Finalement, nos soi-disant experts se trouvent lamentablement coincés dans une espèce de fatalisme circulaire : leurs bourdes administratives ont légitimé les privatisations de telle sorte que celles-ci se justifient par celles-là !

Le comble du paradoxe est qu'il y ait des Canadiens qui prônent le « modèle américain », alors que les Américains, eux, songent à adopter le régime universel d'assurance-maladie canadien (*Le Journal de*

[2] Patenaude, F et G. Lambert, - *Premier cas : la santé* - *in* M. Poirier, F. Patenaude, M. Petit, et G. Lambert, - *À qui profite le démantèlement de l'État ?* - p. 34-117, Chaire d'études socio-économiques - Montréal, 1998.

Montréal, 18 novembre 1998). Le comble de l'insolence est qu'il y ait des politiciens et des gens d'affaires canadiens qui feignent ignorer que les États-Unis, incontestables géants de l'économie, des technologies et des sciences, possèdent le régime de santé publique le moins efficace, le moins équitable et le plus dispendieux des pays industrialisés. Le comble de la sottise est qu'il y ait des médecins canadiens qui n'ont pas encore compris que « la différence entre une société corrompue et une société civilisée est que celle-ci refuse d'accepter que tout est à vendre » (W. Stewart, *Dismantling the State :Downsizing to Disaster*, Stoddart, Toronto, 1998).

Il fut un temps où les gens d'affaires vantaient les mérites de la « sous-traitance ». Aujourd'hui, ils font miroiter les vertus du « partenariat ». Entre-temps, il y a belle lurette qu'ils éludent trois questions aussi dérangeantes que fondamentales. Quand pourront-ils faire preuve d'un peu plus de maturité politique, de responsabilité civique et de conscience sociale ? Quand sauront-ils reconnaître que la santé de tout un chacun n'est ni une marchandise à libre-échange, ni un bien monnayable ? Quand se donneront-ils un code d'éthique respectable ?[3] ■

Victor Blanc
est anesthésiste et professeur
retraité de la faculté de
Médecine de l'Université de Montréal.

[3] K.Khater et K. Wyman jettent un regard saisissant sur le thème « Santé et pauvreté », *Cité libre*, vol. 26, no 5, décembre 1998.



Vive la resquille à l'hôpital*

LISA PRIEST

Pour certains médecins, c'était loin d'être une révélation : selon une étude, ceux qui ont de l'argent et des contacts passent avant les autres pour les opérations du cœur, les analyses de stress et les autres soins cardiaques. Quelle recherche vont-ils maintenant financer, demanda un médecin sur la ligne internet de *l'Ontario Medical Association* ? Que les rapports sexuels sont une cause de grossesse ? Ce qui, pour ce médecin au moins, n'était qu'un gaspillage des budgets de recherche provoqua des remous dans l'opinion publique qui se doutait déjà vaguement que les riches et les nantis pouvaient s'offrir le luxe de passer avant les autres.

Mais réciproquement, si certaines personnes reçoivent un traitement de faveur, on peut en déduire que les autres – ceux qui n'ont ni argent ni contacts, sans doute – se retrouvent au bas des listes d'attente. Si ce phénomène présente le même rapport de causalité que les relations sexuelles et la grossesse, on peut dire que les médecins ont une propension à aider ceux qui appartiennent à leur classe sociale. Je ne plaisante pas : 80 % des médecins ontariens interrogés et la moitié des administrateurs d'hôpitaux ont reconnu avoir aidé quelqu'un à passer avant les autres, pour des raisons autres que cliniques. Selon le cardiologue David Alter, co-auteur de l'étude qui a été publiée dans les *Annals of Internal Medicine*, on peut penser qu'il y a de la resquille « mais on n'a aucune idée de son ampleur ».

Avec les coupures draconiennes des budgets des hôpitaux et les longues listes d'attente, il n'a jamais été aussi crucial de se battre pour être admis et soigné. Et les sondages nous le répètent : les Canadiens sont inquiets. Près de la moitié d'entre eux – soit 46 % – estime que la restructuration des services de santé nuira à la qualité des soins, d'après l'enquête effectuée par des chercheurs de la Harvard School of Public Health, dont les résultats ont été publiés en octobre 1998. En fait, les Canadiens sont encore plus nombreux à le penser que les citoyens des autres pays où les services de santé ont subi des coupures particulièrement sévères, comme aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et même en Nouvelle-Zélande.

L'inquiétude des Canadiens s'est aggravée depuis dix ans. En 1988, seulement 5 % d'entre eux estimaient que les services de santé devaient être « entièrement reconstruits ». Aujourd'hui, ils sont près du quart – précisément 23 % – à le penser, d'après un sondage réalisé auprès de 1006 personnes. Mais la question est de savoir comment les reconstruire.

Le gouvernement de l'Ontario a procédé, à sa manière, à la restructuration et à la fermeture d'hôpitaux, comme beaucoup d'autres provinces. Il a récemment lancé une campagne publicitaire de 4 $ millions pour essayer de convaincre la population que la restructuration en valait la peine à long terme. Ainsi, on a pu voir, dans une publicité à la télévision, une mère expliquer à son fils qu'il est moins douloureux de retirer un diachylon d'un coup sec qu'en y allant lentement. Moralité : tout changement fait mal, mais beaucoup moins quand on va vite. Mais ce que la publicité ne dit pas, c'est qu'il ne faut pas retirer le diachylon tant que la blessure n'est pas cicatrisée, sinon, ça fait terriblement mal !

En Ontario, ça a commencé à faire mal il y a quelques années. Les coupures imposées aux hôpitaux ont relégué la province à l'avant-dernier rang (après la Colombie-Britannique) en ce qui concerne le nombre de lits

* Cet article s'inspire du dernier livre de Lisa Priest : *Operating in the Dark : The Accountability Crisis in Canada's Health Care System*, Doubleday, Canada, 1998.

pour soins aigus (2,2 pour 1 000 habitants), d'après Statistique Canada. Au niveau national, les hôpitaux canadiens ont supprimé plus de 51 000 lits pendant les huit années qui ont précédé 1994-1995, ce qui revient à fermer 200 hôpitaux de 250 lits chacun.

Les économistes de la santé ou les administrateurs d'hôpitaux vous diront que certaines de ces coupures étaient nécessaires, voire inévitables. Aux vaches grasses des années 1980 ont succédé les vaches maigres des années 1990. L'hôpital, dit-on, n'est pas un hôtel, et beaucoup de malades sont capables de rentrer chez eux le jour même ou le lendemain. Le problème est que certaines provinces n'y étaient absolument pas préparées. Lorsqu'on a supprimé des lits, les malades ont eu besoin de soins à domicile ou de soins à long terme, mais l'argent que la restructuration avait permis d'économiser en Ontario n'a pas été réinjecté dans ces secteurs-là.

Le Manitoba ne s'est pas laissé prendre au piège. Lorsque cette province a sérieusement commencé à supprimer des lits, en 1992, elle a mis en place un mécanisme de surveillance afin de renforcer parallèlement les services à domicile et les soins à long terme. En conséquence, la suppression de 19 % des lits pour soins aigus ne semble pas avoir réduit la qualité ou l'accessibilité des soins, d'après Noralou Roos, co-directrice du *Centre for Health Policy and Evaluation* du Manitoba. Tout en reconnaissant qu'il y a eu beaucoup de plaintes au sujet des hôpitaux, elle fait remarquer qu'il y a eu « des augmentations de crédits pour les maisons de repos et les soins à domicile » en même temps que les suppressions de lits dans les hôpitaux. Ainsi, les malades renvoyés chez eux rapidement n'ont pas dû être ré-hospitalisés avec des complications. Dans l'ensemble, « le système a bien fonctionné », estime-t-elle.

On a l'impression que l'Ontario n'a repris de l'expérience manitobaine que la conclusion de Roos : la restructuration ne nuit pas aux malades. Et personne ne semble s'être rendu compte que l'Ontario n'est pas le Manitoba. Proportionnellement, l'Ontario avait à peu près la moitié des lits pour soins aigus du Manitoba, mais peu importe, qui aurait pu résister au message vantant les bienfaits de la restructuration ? En 1994-1995, le Manitoba était avec la Saskatchewan la province qui comptait en fait le plus de lits pour soins aigus, à raison de 4 pour 1 000 habitants.

Donc, même si la population manitobaine a certainement senti passer les coupures qui ont été imposées aux services de santé, elles sont loin d'être comparables à ce qui s'est passé en Ontario où beaucoup de citoyens estiment que ce qu'on voulait dégraisser est désormais exsangue. Les histoires d'horreur n'ont pas tardé à circulé. On a raconté que les malades ne pouvaient pas se faire soigner, que les salles d'urgence de Toronto n'acceptaient plus personne, qu'il y avait des listes d'attente à n'en plus finir… Les journaux ont affiché à la une : « Les hôpitaux se préparent à une autre crise dans les salles d'urgence » et « Les salles d'urgence en crise », ce qui n'a pas manqué d'attirer l'attention du public.

Le Québec avait les listes d'attente les plus longues du pays. L'Ontario venait après.

Ethel Meade, présidente du comité des questions sociales du *Older Women's Network* de Toronto, raconte qu'une septuagénaire de sa connaissance a été priée « de se raser » le bas-ventre avant l'hystérectomie prévue, et qu'elle a dû se débrouiller toute seule avec l'aide de son mari. « Vous imaginez-vous ça ? Sauriez-vous même quoi faire ? C'est une femme de mon âge », ajoute Meade.

Chez les personnes âgées, la consigne est de « ne pas se rendre à l'hôpital seul », explique Meade. Si vous y allez seul, « on ne vous voit pas et vous attendez dans le couloir. Il faut que quelqu'un soit là pour vous défendre. » On entend des histoires à faire frémir, par exemple, des cancéreux qui attendent une radiothérapie pendant des mois. Le Québec avait les listes d'attente les plus longues du pays : quatre mois dans certains hôpitaux. L'Ontario venait après, avec une attente de trois mois pour certains malades. Certains chercheurs ont prétendu

qu'il ne s'agissait là que de «dérapages» isolés et que cela ne reflétait pas l'ensemble de la situation. À en juger par les chiffres bruts uniquement, il semble que cela soit vrai et que l'Ontario réussisse à faire plus avec moins.

Statistique Canada a compilé les statistiques suivantes entre 1986-1987 et 1993-1994: les soins hospitaliers diurnes et nocturnes – c'est-à-dire les soins ambulatoires, les soins gériatriques, les services de dialyse et les programmes diurnes et nocturnes de prévention de la toxicomanie – ont augmenté de 46%, les chirurgies de jour, de 37%, la fréquentation des cliniques, de 24%, et les admissions à l'urgence, d'à peine 1% pendant ces sept ans. On pourrait en conclure que la restructuration est un succès total. Mais il ne faut pas s'arrêter là, car cela reviendrait à dire que l'Ontario a réussi à accroître considérablement les services à chaque citoyen. Or, maintenant que la restructuration est à peu près terminée, *une étude de l'Université de Toronto nous* apprend que ce sont surtout les gagne-petit et les pauvres qui ont écopé.

Ces non-nantis – qui, selon les définitions du recensement, gagnent un maximum de 38 800$ par an – ont reçu proportionnellement moins de soins alors que les riches en ont reçu davantage.

Bref, les pauvres ont toujours utilisé davantage les services de santé – notamment parce qu'ils sont en moins bonne santé que les autres – mais ils n'obtiennent plus ces services comme dans le passé. Par contre, les riches et les nantis n'ont aucun mal à se faire inscrire sur le rolodex doré des admissions.

Lorsque la restructuration était le mot d'ordre dans les hôpitaux, les riches – c'est-à-dire ceux qui vivent dans les quartiers où le salaire moyen est de 78 800$ – ont enregistré une augmentation de 26% des chirurgies de jour entre 1991-1992 et 1996-1997. Pendant la même période, les pauvres ont enregistré une diminution de 3% des mêmes chirurgies. Mais ce n'est pas tout. Les membres les mieux nantis de la société ont enregistré une augmentation bien plus grande du nombre de greffes du genou et de la hanche, de chirurgies cardiaques et d'opérations de la cataracte que leurs compatriotes moins aisés. Certes, pour ces derniers, on a enregistré une augmentation, mais nettement inférieure à celle de leurs compatriotes plus fortunés. Or, on aurait pensé que les pauvres avaient besoin de plus de soins puisqu'ils sont en moins bonne santé que les riches. *Ces constatations «soulèvent des questions* quant à l'équité du système de soins de santé en Ontario pendant cette période», estime le Dr Geoffrey Anderson, de l'Université de Toronto, dans *Medical Care*.

Nul ne peut vraiment expliquer ce phénomène. Il n'y a certainement personne qui décide consciemment que certains malades ne valent pas la peine d'être soignés. Se peut-il alors que les médecins aient tendance à faire faire des analyses, à recommander des chirurgies et à faciliter l'hospitalisation à ceux qui appartiennent au même milieu qu'eux ? Peut-être, mais c'est difficile à dire. Les riches connaissent peut-être mieux le système médical, réclament peut-être donc davantage d'examens, ce qui se traduit par un plus grand nombre de chirurgies et de traitements.

Cela aussi est difficile à savoir. Quoi qu'il en soit, l'étude de l'Université de Toronto révèle que les principes de l'assurance-maladie ne sont pas respectés, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque les pauvres ne reçoivent pas les mêmes soins que les riches. Alors l'égalité d'accès, reparlons-en. Même Roos nous met en garde: «Il faut continuer de surveiller la situation afin de ne pas aller trop loin. Une étude américaine démontre que si l'on supprime trop de lits d'hôpitaux, ce sont ceux qui savent le moins bien se servir du système – c'est-à-dire les pauvres et la classe moyenne – qui n'obtiennent pas les soins dont ils ont besoin.»

Pour l'Ontario, c'est une leçon qui arrive trop tard. Il ne fait aucun doute que c'est douloureux de retirer un diachylon, mais il faut déjà en avoir trouvé un. ■

Lisa Priest
fait partie de l'équipe des enquêtes et projets spéciaux du *Toronto Star*.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Bien au chaud*

DAVID CAMERON

Dans un pays aussi froid et aussi riche que le Canada, quiconque a besoin d'un toit devrait en avoir un; quiconque a faim devrait avoir de quoi manger. Mais rien qu'à Toronto, des milliers de gens n'ont pas d'abri permanent, des centaines couchent dehors chaque soir parce qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas aller dans un refuge, et des dizaines de marginaux hantent les rues de la ville tout au long de l'année.[1]

Et ils sont de plus en plus nombreux, semble-t-il. Les économistes ont beau nous dire que la récession des années 1990 s'est terminée en 1992, on n'en voit pas la preuve dans les rues de Toronto. Selon les responsables de Street Patrol, le projet qui permet à *l'Anishnawbe Health Centre* de distribuer de la nourriture, des médicaments et des vêtements à ceux qui dorment dans la rue, le nombre de leurs contacts est passé de 11 500 en 1992 à près de 20 000 en 1995. (*Toronto Star*, 7 janvier 1996). Le *Golden Task Force*, qui a publié son rapport intérimaire en juillet 1998, constate que le nombre de personnes qui fréquentent les refuges de Toronto a augmenté de 38 % entre 1992 et 1996.[2] Au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'organisations se sont mises à offrir de la nourriture et un abri pour répondre à la demande, celle-ci a continué d'augmenter. Le programme *Out of the Cold* (Bien au chaud), qui est administré par les églises de la ville, a commencé en 1989 avec une seule église pour 50 sans-abri. Aujourd'hui, plus de 40 églises participent au programme, certaines accueillant jusqu'à 200 sans-abri.

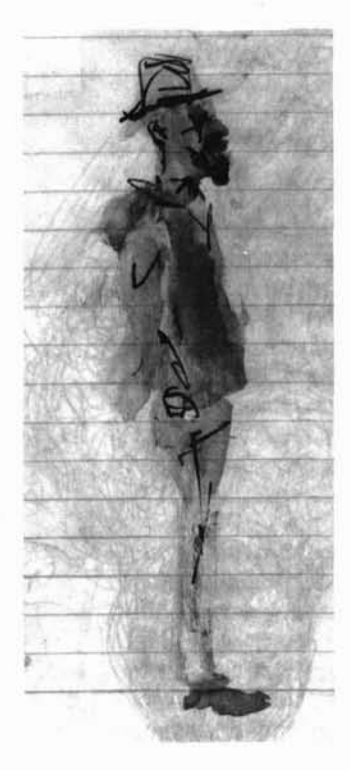
D'après les travailleurs sociaux, une demi-douzaine de sans-abri meurent de froid chaque année à Toronto. En 1996, on a trouvé un homme mort de froid sous le Gardiner Expressway, étendu sur le sol, à moitié sorti de son abri en carton, les mains gelées. Il a fallu attendre plusieurs jours avant que le corps soit suffisamment dégelé pour permettre une autopsie. Même si cela n'efface pas la tragédie de cette mort, il est rassurant de constater qu'elle a fait la une des journaux de Toronto, car cela montre que le sens de la solidarité y est encore assez fort pour que la population éprouve de la peine et du remords face à la mort solitaire de l'un des siens. Lorsque Rosie DiManno, chroniqueuse au *Toronto Star*, affirma froidement que « l'alcool, la drogue et le laisser-aller chronique, souvent auto-imposés, *librement choisis* [en italique dans l'original], ont rendu la plupart de ces gens pitoyables et vulnérables [et ajoute] je ne vais pas m'apitoyer sur leur mort ni culpabiliser parce qu'ils ont cessé de respirer par une froide nuit d'hiver » (*Toronto Star*, 5 février 1996), l'un de ses collègues, Joey Slinger, ne tarda pas à lancer le concours du Clochard heureux, offrant 1 000 $ de sa propre poche au premier étudiant en journalisme de l'Université Ryerson qui trouverait un marginal heureux de vivre dans la rue.

Il n'est pas du tout étonnant, à mon avis, qu'un étudiant débrouillard ait gagné le prix offert par Joey Slinger. Il y a en effet des gens parfaitement sensés qui décident volontairement de vivre dans la rue. Mais ils sont très peu nombreux. Les affamés qui réussissent à entrer dans les églises et les

* Ce texte a paru originellement dans *The Politics of the City : A Canadian Perspective*, éd. Timothy Thomas, Toronto, Nelson Canada, 1997.

[1] Les chiffres exacts sont difficiles à trouver, ce qui explique les écarts énormes dans les estimations.

[2] *Breaking the Cycle of Homelessness : Interim Report of the Mayor's Homelessness Action Task Force*, sous la présidence d'Anne Golden, Toronto, juillet 1998. Le nombre annuel moyen de nuitées dans les refuges est passé de 2 268 en 1992 à 3 136 en 1996.



refuges bondés de la ville sont heureux d'échapper au froid. Il est vrai que bon nombre des marginaux ont des problèmes physiques ou psychologiques, voire les deux – maladies mentales, alcoolisme, toxicomanie – et que, parfois par inconscience ou par négligence, ils mettent leur vie en danger. Et alors ? N'ont-ils plus droit de ce fait à la compassion de leurs compatriotes ? Il est vrai que chacun est personnellement responsable de sa propre vie, mais on en déduit trop souvent que la collectivité n'est nullement responsable. Ne sommes-nous donc plus les gardiens de nos frères ?

Pour ceux qui ont été témoins de l'augmentation récente du nombre de sans-abri, il y a un nouveau facteur à prendre en considération, qui entrave encore davantage ce que les philosophes du XVIIIe siècle appelaient l'impulsion naturelle de la sympathie – la capacité de se mettre à la place d'autrui. Non génératrice d'emplois, la reprise économique a fait perdre leur travail à des employés de longue date, qui se retrouvent parfois sur le pavé. L'atrophie des aides sociales traditionnelles du Canada frappe les couches inférieures de la classe moyenne, dont certains membres se retrouvent au chômage. Beaucoup de ceux qui vont dans les refuges pour y trouver abri et nourriture sont des gens « comme nous », mais pour ces travailleurs, le filet de sécurité est troué et ils n'en reviennent pas de se retrouver là où ils n'auraient jamais pensé être. Ce n'est pas tout : il y a de plus en plus de jeunes qui utilisent ces services – parfois même des jeunes couples originaires d'une petite ville ontarienne qui se retrouvent dans la grande ville sans ressources, complètement démunis.[3] On a parfois l'impression que la ligne de démarcation est bien mince entre ceux qui sont dans le besoin et ceux qui veulent les aider, entre les marginaux et nous. Combien de bénévoles du programme *Out of the Cold* n'ai-je pas entendu murmurer : « Ça pourrait tout aussi bien m'arriver ».

L'église presbytérienne de St. Andrew est située au centre-ville de Toronto, à la limite du quartier des affaires. Quand on travaille avec les marginaux réfugiés à l'église, en face de ces grands immeubles qui abritent les sièges sociaux des institutions financières les plus puissantes du Canada, on ne peut pas s'empêcher de se dire que quelque chose ne va plus en ce bas monde. Les banques canadiennes enregistrent des bénéfices records et disent que ça profite à l'économie canadienne, mais ça ne semble en tout cas guère profiter à *Bill*, qui dort régulièrement dans un abribus au bout de la rue Bloor, pas plus qu'à Mary qui passe son temps sur un banc de la rue Front, entourée de tout son barda.

Le contrat moral qui liait jadis le travailleur à son employeur a du plomb dans l'aile. Autrefois, lorsqu'une entreprise se redressait, ses employés retrouvaient leur travail ; aujourd'hui, les profits explosent mais les emplois disparaissent. Et, trop souvent, les gouvernements ne font qu'alimenter ce cycle infernal. Le gouvernement conservateur de l'Ontario s'est engagé à fond dans la réduction du déficit provincial, avec l'appui de la majorité de la population. Mais il poursuit aussi un autre objectif : combinée à la diminution spectaculaire des dépenses publiques, la baisse importante des impôts équivaut à une redistribution complète des richesses en faveur des plus fortunés, au détriment des plus pauvres. La théorie selon laquelle les réductions d'impôt stimulent l'économie et créent des emplois est loin d'avoir fait ses preuves, en tout cas pas pour les chômeurs.

[3] D'après le rapport du *Golden Task Force*, les jeunes de moins de 18 ans et les familles avec enfants sont les groupes qui enregistrent la plus forte croissance dans les refuges.

Il ne faut pas s'imaginer que ce phénomène est circonscrit à Toronto ; au contraire, on en parle depuis déjà quelque temps dans l'ensemble du monde occidental. Les politiques du gouvernement Harris sont calquées sur celles de l'administration républicaine de l'État du New Jersey, mais elles ne sont en fait qu'une autre manifestation du néolibéralisme de cette fin de siècle. Heureusement, certains signes encourageants permettent de penser que ces politiques, qui règnent sur le monde occidental depuis plus de dix ans, seront de plus en plus contestées au fur et à mesure que les citoyens de nombreux pays dénonceront les répercussions sociales négatives d'une théorie économique qui semble n'avoir plus aucun rapport avec l'humanité la plus élémentaire.

À l'église St. Andrew, tous les lundis soirs entre novembre et avril, des fidèles de la paroisse et d'autres personnes s'occupent des marginaux. Quand elle a lancé ce programme en 1993, l'église servait à manger à 100 personnes et en accueillait 60 pour la nuit. Aujourd'hui, elle en nourrit régulièrement 200 à 300 et offre un abri pour la nuit à tous ceux qui en ont besoin, même s'ils doivent la passer sur une chaise.

L'église St. Andrew participe au programme *Out of the Cold* qui permet de nourrir et d'héberger les sans-abri pendant les mois d'hiver, de novembre à avril. Un soir par semaine, à tour de rôle, les églises se relaient pour offrir aux gens le souper, un endroit pour dormir (généralement un matelas par terre) et le petit déjeuner le lendemain matin. Elles leur fournissent aussi, dans la mesure de leurs moyens, des vêtements, des sacs de couchage, des couvertures et des articles de toilette, ainsi que les soins médicaux les plus élémentaires.

Le réseau d'églises n'est pas officiel mais il est efficace et, mis à part les nombreux contacts nécessaires à la coordination et à l'échange d'informations, chaque assemblée de fidèles finance et exécute ses activités comme elle l'entend. À l'exception d'une église qui reçoit chaque année une aide de 40 000 $, ces activités ne bénéficient d'aucuns crédits publics ou gouvernementaux. Ceux qui sont à l'origine de ce programme, George Chester, prêtre catholique défroqué d'origine irlandaise, et sœur Susan Moran, encouragent d'autres églises à y participer en offrant aux fidèles souvent hésitants les conseils pratiques et le soutien moral dont ils ont besoin, surtout au début. Les membres des églises intéressées rendent visite à des églises participantes afin d'acquérir un peu d'expérience. C'est ainsi que le Holy Blossom Temple, la première synagogue à participer au programme, a contacté l'église St. Andrew il y a quelques années, avant de lancer son propre programme *Out of the Cold*, en 1996.

Comment évaluer un programme comme *Out of the Cold?* N'est-ce qu'un effort bien intentionné mais inefficace de la part des membres de la collectivité pour tenter de pallier la négligence du gouvernement ? N'est-ce qu'un emplâtre destiné à dissimuler les fractures sociales et à épargner aux plus démunis le désespoir le plus total ? N'est-ce qu'un palliatif qui, devenu permanent, contribue de ce fait à déculpabiliser les responsables politiques ? Les assemblées de fidèles ne sont-elles que des armées de fantassins dans cette marche néolibérale vers le meilleur des mondes ?







C'est probablement un peu tout cela à la fois, mais c'est aussi plus que cela.

Out of the Cold n'est pas un emplâtre, même si je suis convaincu que les emplâtres ont leur utilité. C'est plutôt du secourisme, puisqu'il s'agit de répondre aux besoins évidents et immédiats des membres les plus démunis de notre société. Dans son échelle des cinq catégories des besoins fondamentaux de l'homme, Abraham Maslow place les besoins physiologiques en tête – soulagement de la douleur et maintien de la vie. Chacun peut avoir besoin de bien des choses, mais il lui faut avant tout de la nourriture, de l'eau, un lit et un toit. C'est précisément cela que *Out of the Cold* fournit aux marginaux des rues. Satisfaire ces besoins physiologiques est tout à fait valable en soi, et il est inutile de chercher d'autres justifications. Certes, ce type de programme permet peut-être aux gouvernements d'esquiver leurs responsabilités, mais les impératifs de la faim ne sont pas ceux des politiques publiques.

De plus, il est indéniable qu'un programme comme *Out of the Cold* permet de répondre, au moins en partie, à des besoins que Maslow place tout en haut de l'échelle. La sécurité en est un exemple évident. L'une des raisons pour lesquelles les marginaux des rues participent à ce programme est qu'ils trouvent dans les églises un refuge, un endroit où ils se savent en sécurité, où les quelques objets qui leur appartiennent ne seront pas volés et où ils peuvent se reposer en toute tranquillité. Quant au besoin d'affection, au sentiment d'appartenance, au besoin d'être reconnu et respecté, les églises de Toronto contribuent à les satisfaire, dans une certaine mesure, les soirs d'hiver. Et ce qui est important au sujet de ces besoins, c'est qu'ils sont relationnels: ils dépendent des relations réciproques que les membres d'une communauté entretiennent entre eux et qui leur permettent de s'épanouir et de s'enrichir personnellement.

Par naïveté, ou peut-être par pragmatisme, bon nombre des assemblées de fidèles sont entrées dans le programme dans l'optique de répondre presque exclusivement aux besoins physiologiques des marginaux. Elles ne se rendaient pas toujours compte au début qu'elles allaient établir une relation avec autrui qui les transformerait elles aussi. Je suis convaincu que ceux qui travaillent pour *Out of the Cold* voient aujourd'hui d'un œil différent les rues de Toronto et ceux qui les habitent. Les objets de pitié ou d'aversion qu'étaient jadis à leurs yeux les clochards et les mendiants endormis sur les bouches de métro sont devenus des êtres humains comme eux, qui traversent simplement une période très difficile. Il est naturel de tendre la main à ceux qui sont dans la misère, de leur parler, de les regarder en face. Pour certaines églises, le programme *Out of the Cold* a été le catalyseur de leur propre renouveau.

C'est à juste titre que nous sommes fiers des programmes sociaux qui existent au Canada et que nous déplorons les contraintes financières qui nous forcent à en restreindre la générosité. Il faut éviter de parler de « charité » car ce mot dresse une barrière entre les démunis et nous, laisse entendre une dépendance volontaire et intermittente, des droits non reconnus – ce que nous trouvons tout à fait inacceptable. Mais le programme *Out of the Cold* est différent. Il permet justement de franchir la barrière; même s'il est volontaire, il n'est

certainement pas intermittent ; et les droits qu'il reconnaît sont ceux non pas du citoyen qui réclame mais du prochain qui est dans le besoin. Le tissu social se resserre, la solidarité se développe et les liens communautaires s'épanouissent.

Un avocat du centre-ville, membre de la synagogue de Holy Blossom, vint un soir à St. Andrew avec son bloc à dessins, son fusain et ses aquarelles*. Il se trouve qu'il aimait la peinture et qu'il voulait peindre les marginaux des rues, après leur souper, alors qu'ils se préparaient pour la nuit.

« Allez-y, pas de problème », lui dirent certains bénévoles avec hésitation. Il alla s'asseoir par terre, à côté des matelas étendus, et commença à dessiner. Les sans-abri se montrèrent d'abord méfiants mais leur attitude changea lorsqu'il leur donna les dessins qui les représentaient. Depuis, plusieurs se sont mis au dessin et à la peinture, et leurs œuvres ornent le foyer de l'église. L'avocat estime que c'est l'une des plus belles expériences de sa vie.



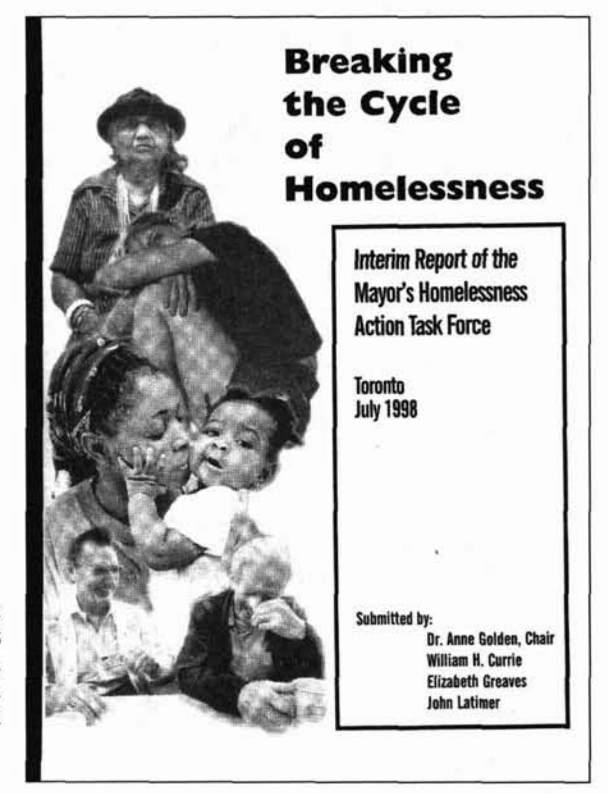
Ces œuvres – dont certaines sont puériles et naïves, d'autres, puissantes et provocatrices – illustrent bien la signification profonde du programme *Out of the Cold*. Hubert Humphrey dit un jour que « l'on juge de la moralité d'un gouvernement par la manière dont il traite ceux qui sont à l'aube de la vie, les enfants, ceux qui sont au crépuscule de la vie, les personnes âgées, et ceux qui sont en marge de la vie, les malades, les nécessiteux et les handicapés. » (T. O'Neill, *Man of the House*, p. 203.). Cet élan civique doit pouvoir s'exprimer de plusieurs façons : par des programmes gouvernementaux, certes, mais aussi par des actes de solidarité individuels et collectifs. L'un n'empêche pas l'autre. Comme dans une chaîne, tous les maillons sont importants. ■

David Cameron
est professeur de science politique
à l'Université de Toronto.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

* On peut apprécier certains de ses croquis dans cet article ainsi qu'à la page 2 de couverture.

Une misère effroyable



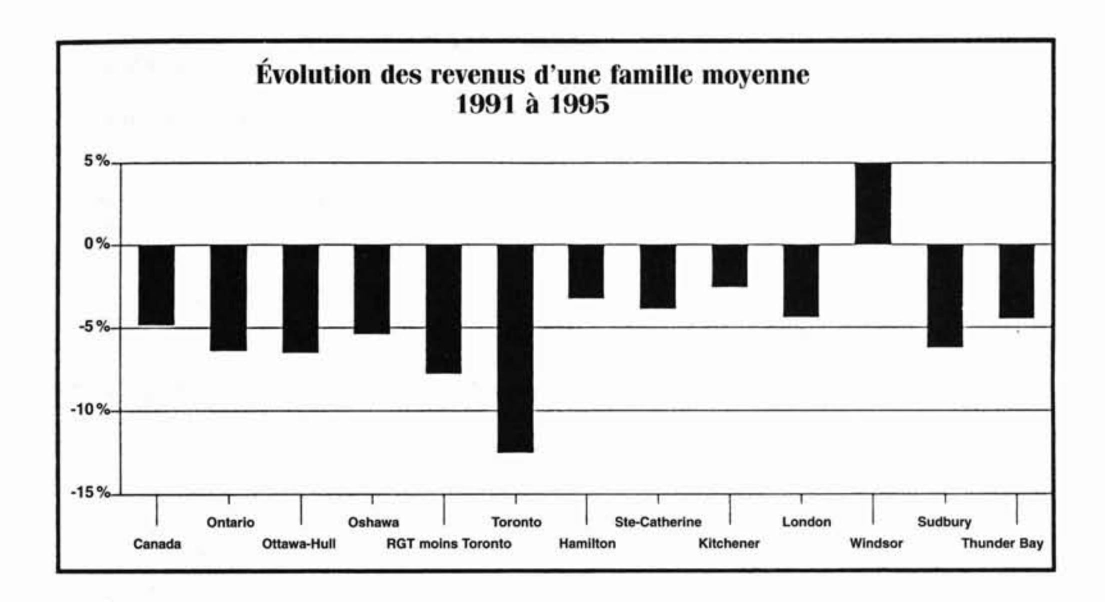
Extrait de Breaking the Cycle of Homelessness: Interim Report of the Mayor's Homelessness Action Task Force. *Présenté par Anne Golden, présidente du groupe de travail, William H. Currie, Elizabeth Greaves et John Latimer. Toronto, juillet 1998.*

Pour mesurer l'ampleur et les causes de la pauvreté à Toronto, le Groupe de travail a fait faire une étude de ce problème dans la nouvelle Ville de Toronto. Les conclusions de l'étude brossent un sombre tableau de la situation des gagne-petit, surtout en comparaison d'autres secteurs de la Région du Grand Toronto (RGT).

La pauvreté s'aggrave en pleine période de prospérité économique
Depuis une quinzaine d'années et jusqu'à récemment, l'incidence de la pauvreté en Ontario suivait une courbe prévisible: la pauvreté augmentait pendant les périodes de récession (comme en 1993) et diminuait pendant les périodes de croissance économique (comme entre 1983 et 1989). Mais cette corrélation entre la pauvreté et les cycles économiques, qui s'est maintenue jusqu'au début des années 1990, a disparu en 1995-1996, lorsqu'on a constaté une aggravation du problème en plein milieu d'une reprise économique soutenue.

Les pauvres sont encore plus pauvres
Au cours des dix dernières années, le revenu des gagne-petit au Canada s'est détérioré par rapport au seuil de la pauvreté: la misère est de plus en plus grande. Les femmes à la tête de familles monoparentales, qui avaient vu leur situation s'améliorer au début des années 1990, ont été particulièrement touchées. Il semble que le Canada n'ait guère progressé dans sa lutte contre la pauvreté: non seulement les gagne-petit ne profitent pas de la reprise économique, mais leur situation empire.

L'incidence de la pauvreté est plus grande à Toronto que dans le reste de la RGT
Selon le recensement de 1996, 24,4 % des familles torontoises vivaient dans la pauvreté, par rapport à 11,5 % pour le reste de la RGT et à 12,2 % pour le reste de la province. De plus, le pourcentage de pauvres à Toronto a augmenté plus vite entre 1990 et 1995 que dans les régions avoisinantes.



Pendant la même période, le pourcentage de ménages gagnant moins de 20 000 dollars par an a lui aussi augmenté davantage à Toronto que dans le reste de la RGT. En 1995, ce pourcentage était, à Toronto, de 24,3 % par rapport à 20,6 % en 1990.

Au niveau de la RGT et de la province, c'est la Ville de Toronto qui a enregistré, en moyenne, la baisse la plus importante des revenus (voir Graphique 1). Le revenu moyen à Toronto a diminué de plus de 10 % entre 1990 et 1995 et est aujourd'hui inférieur au revenu moyen en Ontario et dans un certain nombre de centres urbains.

L'incidence de la pauvreté a augmenté de façon spectaculaire chez les jeunes parents
Depuis une quinzaine d'années, la pauvreté ne frappe plus les mêmes groupes d'âge au Canada. En 1980, 21 % des soutiens de famille de plus de 65 ans vivaient dans la pauvreté ; pour les soutiens de famille de moins de 25 ans, ce chiffre était de 20,9 %. Mais en 1996, le premier chiffre avait chuté de moitié (9,2 %) et le second avait doublé (42 %). Parmi les soutiens de famille âgés de 25 à 34 ans, l'incidence de la pauvreté est passée de 12,2 % en 1980 à 21,2 % en 1996. Autrement dit, les jeunes soutiens de famille sont plus pauvres, ceux d'âge moyen ont gardé à peu près le même niveau de vie et les plus âgés sont plus à l'aise. On retrouve la même tendance chez les personnes seules.

Le groupe le plus vulnérable est celui des femmes chefs de familles monoparentales
En 1995, parmi les femmes chefs de familles monoparentales, il y avait 83 % de pauvres chez les moins de 25 ans, 57,4 % dans le groupe des 25 à 44 ans, et 38 % dans le groupe des 45 à 64 ans. L'accroissement de la misère de ces familles (mesuré par rapport au seuil de la pauvreté) s'est aggravé depuis une quinzaine d'années. Or, il y a à Toronto 45 fois plus de femmes chefs de familles monoparentales que dans le reste de l'Ontario.

L'incidence de la pauvreté a augmenté parmi les immigrants
Toronto est le principal centre d'accueil des immigrants au Canada. C'est la ville qui enregistre le plus fort taux d'immigrants, et c'est encore plus vrai pour les immigrants récents. Tout indique que les immigrants à Toronto ont généralement des revenus inférieurs aux immigrants dans le reste de la RGT.

Une nouvelle tendance se dessine depuis sept ans au sujet de la relation existant entre la pauvreté et le statut d'immigrant. Depuis 1989, l'incidence de la pauvreté a augmenté de 128 % chez les chefs de famille nés à l'étranger et de seulement 36,1 % chez les chefs de famille nés au Canada, alors que, jusqu'à cette date, cette incidence était à peu près la même pour les deux groupes. L'incidence de la pauvreté a toujours été plus grande chez les personnes seules d'origine étrangère, mais l'écart s'est creusé.

L'évolution du marché de l'emploi précarise davantage les gagne-petit
Les mutations économiques qui se produisent depuis le milieu des années 1970 ont transformé radicalement le marché de l'emploi. Les emplois de bureau et les emplois du secteur manufacturier, qui correspondaient souvent à des salaires moyens, ont vu leur pourcentage baisser considérablement. Parallèlement, celui des emplois du secteur des services a augmenté rapidement. Or, cette dernière catégorie a tendance à être très polarisée avec, d'un côté, des emplois peu rémunérés, dans les restaurants ou les services de ventes, par exemple, et, de l'autre, des emplois bien rémunérés pour les professionnels. Calculé en tenant compte de l'inflation, le revenu moyen est resté relativement stable au cours des vingt dernières années, mais il a augmenté pour la catégorie des gros revenus et diminué pour celle des gagne-petit.

La fréquence et la durée moyennes du chômage ont augmenté. Bon nombre de travailleurs occupent des emplois temporaires, contractuels ou à temps partiel alors qu'ils préféreraient généralement avoir un emploi à plein temps. Le salaire minimum et les autres revenus destinés aux gagne-petit n'ont pas augmenté autant que l'inflation. Les groupes les plus touchés sont ceux qui viennent d'arriver sur le marché du travail, comme les jeunes et les immigrants, même si le salaire des femmes, lui, a augmenté.

Le taux de chômage a toujours été plus élevé chez ceux qui sont moins instruits, mais l'écart s'est creusé considérablement. En Ontario, pendant la reprise économique de 1993 à 1996, l'augmentation du taux d'emploi a bénéficié exclusivement aux travailleurs ayant fait des études post-secondaires ; par contre, on a enregistré une perte de 100 000 emplois pour les autres.

Dans le passé, les mutations qui s'opéraient sur le marché du travail étaient masquées par l'assurance-chômage et les programmes d'aide sociale. Mais les coupures qui ont été imposées à ces programmes au début des années 1990 ont contribué à rendre les gagne-petit plus vulnérables à ces mutations.

Conclusion

En guise de conclusion, les auteurs du rapport présentent neuf stratégies destinées à renverser le cycle de la pauvreté. Ils soulignent la nécessité d'avoir des programmes publics adéquats, à tous les niveaux de gouvernement. Ils estiment également indispensable d'établir « un mécanisme garantissant la mise en œuvre, le contrôle, l'évaluation et l'imputabilité du système » *(p. 62 dans la version anglaise).*

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Merci à *Nuit blanche* !

Dans notre numéro d'hiver 1999,
nous avons oublié de remercier la direction de la revue
Nuit blanche
de nous avoir gracieusement autorisés
à reproduire l'article de Hans-Jürgen Grief :
« Eugen Drewermann ou le nouveau Luther ».
Nous le faisons ici avec plaisir.



Quand la pauvreté nous rattrape...

ROBIN ARGUIN

La pauvreté véritable est involontaire, et son essence est de ne pouvoir jamais être désirée. (Léon Bloy)

L'image est saisissante ! Tout contre une bouche d'aération, d'où s'échappe un air chaud devenu des plus précieux, une forme humaine gît et bouge quelque peu. Cette forme, tout de loques vêtue, a pourtant déjà été un bambin, insouciant et heureux. Plus tard, ce fut certes un adolescent, avec des rêves, des espoirs, des interrogations. Aujourd'hui, c'est un de ces nombreux sans-abri qu'on retrouve de plus en plus dans nos grandes villes canadiennes. Qu'ils soient dans le East-End de Vancouver, ou dans les centres ville de Toronto et Montréal, qu'ils parlent anglais, français ou autre, ils partagent la même réalité misérable, le même quotidien désespérant.

L'image perturbante de ce malheureux me dérange plusieurs fois par semaine. Pourtant, je ne cours pas les ruelles... C'est en me rendant à mon travail, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, que j'emprunte ce petit bout de rue, sise en plein quartier des affaires, où de grosses sommes d'argent sont gagnées, dépensées et transigées quotidiennement. La pauvreté a de multiples facettes, mais la vue d'un sans-abri « vivant » en pleine rue est des plus révélatrices. C'est une de ces images chocs qui encapsulent un peu beaucoup cette fin de siècle où les riches le sont de plus en plus et où les pauvres sont de plus en plus démunis et... nombreux...

Ce sans-abri dépend donc pour sa survie d'une bouche d'aération. Son « lit », ses « couvertures » sont faits d'anciennes boîtes de carton. Son « mobilier », c'est un vieux panier d'épicerie débordant de différents rebus. Son « appartement », il le partage avec de nombreux pigeons lui disputant cette poubelle à ciel ouvert que sont ces quelques pieds carrés qu'il s'est approprié comme espace vital. Comment en est-il arrivé là ? C'est secondaire. Ce qui compte c'est qu'il soit là, qu'il existe au milieu de l'opulence et de l'indifférence, et qu'ils soient de plus en plus nombreux à survivre dans une pauvreté aux multiples visages et aux conséquences toujours néfastes.

À l'aube de l'an 2000, la pauvreté nous rattrape, dans notre quotidien et de multiples façons. Qu'elle nous touche plus ou moins directement ou qu'elle affecte nos proches, qu'elle ne concerne que des connaissances ou de parfaits inconnus, elle est là, grandissante, avec son lot de marginaux et d'exclus. Au centre-ville de Montréal, on ne peut faire un coin de rue sans se faire interpeller par des mendiants. Vous vivez en vase clos, vous ne voyez jamais de pauvres ? La pauvreté vous rattrape dans l'actualité, les médias. Régulièrement, constamment, on nous entretient des longues queues aux soupes populaires, des enfants à l'école le ventre vide, des sans-abri, des milliers de familles qui survivent sous le seuil de la pauvreté, etc. « L'île de Montréal continue de s'appauvrir », titrait le quotidien *La Presse* récemment. La paupérisation de l'île de Montréal « capitale de la pauvreté » s'accentue, y lisait-on. (22 janvier 1999). Plus de 38 % des familles vivant dans l'île se retrouvent sous le seuil du revenu minimum. Du jamais vu ! La triste performance de l'île de Montréal ne s'arrête pas là. Il s'agit en effet de la seule région métropolitaine au Canada qui compte plus de 20 % de ménages à faible revenu. Le Québec, qui compte 19 % de ménages à faible revenu, ne fait guère meilleure figure puisque seule Terre-Neuve le dépasse à ce triste chapitre. En fait, depuis le début des années 1990, les chiffres de la pauvreté sont en hausse constante dans toutes les provinces canadiennes.



Une image saisissante de la pauvreté...

La pauvreté nous rattrape verticalement – de plus en plus pauvre – et horizontalement – de plus en plus de gens. Ainsi, selon des chiffres de Statistique Canada (1996) compilés par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), les zones de pauvreté ont gagné du terrain ces dernières années sur l'île montréalaise en s'étendant à des portions importantes des quartiers Côte-des-Neiges, Cartierville, Saint-Laurent et Lachine. Coïncidence ou causalité directe, la région de Montréal compte également le plus grand nombre de cas déclarés de violence conjugale au Québec. Seulement au chapitre des voies de fait, Montréal dépasse de 59 % la moyenne québécoise (*La Presse, op. cit.*)...

L'indifférence des milieux aisés

La pauvreté devient tellement préoccupante qu'elle commence à mobiliser un nombre croissant de gens. Ainsi, au Québec, en octobre 1995, à l'instigation du ministre de la Santé et des Services sociaux, J. Rochon, le Conseil de la santé et du bien-être a le mandat d'organiser un forum sur la question du développement social. La pauvreté devient la toile de fond de ce forum et contribue au fait que 16 régions du Québec emboîtent le pas et tiennent un événement sur le développement social. À cet égard, pas moins de 70 forums locaux ont lieu dans autant de MRC (regroupement de municipalités), villes ou quartiers. Près de 8 000 personnes prennent part à cette démarche. Pourtant, les mieux placés pour pouvoir aider, les représentants des milieux d'affaires et du monde économique en général s'impliquent peu. Selon les conclusions du rapport du Conseil de la santé et du bien-être, paru fin janvier 1999, c'est cette indifférence des milieux mieux nantis qui freine le développement social et la lutte contre la pauvreté. « La séparation croissante entre l'économique et le social provoque une profonde fracture au sein de l'ensemble de la société », conclut le rapport du *Forum pour le développement social.*

La question de la pauvreté a été abordée dans la totalité des forums locaux et régionaux. De tous les problèmes sociaux soulevés, c'est elle qui est apparue la plus préoccupante en matière de développement social. Le constat est brutal : dans la plupart des régions du Québec – et particulièrement à Montréal – « les conditions de vie se sont dégradées pour une part importante de nos concitoyens ». (Rapport du Forum, p. 9). Il ressort de toutes ces délibérations une constante : « la pauvreté est un phénomène complexe, qui atteint l'individu dans toutes les facettes de leur être et qui a, à un autre niveau, de multiples implications sur les communautés. » (p. 10). On semble aborder la pauvreté sous un jour relativement nouveau. Elle ne se résume plus seulement à une question de revenus insuffisants ; il existe une pauvreté « sociale », marquée par l'exclusion. Une exclusion, ajouterais-je, qui en inclus de plus en plus, surtout si vous avez certaines caractéristiques qui prédisposent à la pauvreté, comme le fait d'être jeune, une femme, un immigrant, une personne handicapée, de vivre seul ou d'être peu scolarisé. « Dans tous les cas, la pauvreté est synonyme d'isolement et occasionne malaises et souffrances ; elle constitue en outre *un cercle vicieux dont il est souvent difficile de se sortir seul.* » (*Forum pour le développement social*, p. 28).

Encore une fois, cependant, tout le verbiage qu'on pourra faire à propos de la pauvreté,

tous les diagnostics établis et remèdes proposés contribueront peu à améliorer la situation, tant que les mieux nantis, les milieux économiques et d'affaires ne tenteront pas davantage de partager la richesse, de réduire l'écart grandissant entre une minorité de plus en plus riche et une majorité qui l'est de moins en moins. Car si Montréal détient le titre peu enviable de « capitale de la pauvreté », elle compte aussi des zones parmi les plus riches au Canada. Une disproportion qu'on retrouve à d'autres égards, comme le fait que Montréal compte le plus haut taux de diplômés universitaires au Québec, alors que 20 % de sa population a moins de neuf ans de scolarité… (Rapport du Forum, p. 27).

La pauvreté nous rattrape tellement que depuis quelques années, elle attire une attention grandissante et suscite le questionnement dans l'ensemble des sociétés industrialisées. Ainsi au Québec, malgré un lancement modeste, le Forum sur le développement social a rejoint des milliers de personnes de partout et mobilisé des centaines d'organisations publiques, privées ou communautaires, tant au chapitre local, que régional et national.

On ne peut qu'espérer que de tout ce brassage d'idées, sortent des mesures concrètes qui sauront aider les plus démunis. On ne peut qu'espérer qu'un jour prochain, la pauvreté nous aura tous tellement « rattrapés » qu'on ne pourra plus l'éviter et que, collectivement, on se retroussera les manches pour y faire face. ■

Robin Arguin
a été journaliste
dans la presse régionale.

Qu'est-ce que la pauvreté ?*

LUCIE MERCIER

Les quinze dernières années ont été marquées par la recrudescence de la pauvreté. Les récessions économiques de 1981-1982 et de 1991-1992 ne sont pas étrangères à ce phénomène qui, depuis peu, se manifeste d'une manière encore plus aiguë. Au Canada, en 1993, le nombre de pauvres a augmenté d'un demi-million pour atteindre plus de quatre millions ; une personne sur six est considérée comme pauvre, c'est-à-dire que plus de la moitié de son revenu brut doit être consacré aux besoins essentiels : logement, alimentation, vêtements (Statistique Canada, 1995). Le Québec figure parmi les provinces dont le taux de paupérisation ne cesse de croître ; il s'élève à près de 20 %. Une personne sur cinq vit dans la pauvreté et une sur dix dans la grande pauvreté. L'écart entre les revenus des mieux nantis et ceux des moins favorisés s'est accentué au cours de cette période au point où 20 % de la population canadienne la plus riche s'est accaparé 90 % de l'augmentation du revenu moyen. Selon le ministère de la Sécurité du revenu, au Québec, en avril 1995, plus de 800 000 personnes étaient inscrites à la sécurité du revenu ; de ce nombre, 50 % avaient entre 25 et 39 ans. Les médias diffusent régulièrement des propos et des chiffres inquiétants sur la situation socio-économique et les conditions de vie des individus et des familles d'ici et d'ailleurs. Restrictions économiques et budgétaires, abolitions de

---

* Cet article est une version condensée de : « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, vol. 44, no 3, 1996, p. 7-27. On y trouvera des références plus complètes.



postes et d'emplois, accroissement de la proportion de prestataires du chômage et de l'aide sociale constituent quelques-uns des thèmes récurrents qui font la manchette. Bref, cette conjoncture semble générer la pauvreté. Mais que signifie exactement la pauvreté et qui rassemble-t-on sous l'étiquette « pauvre » ?

LE QUÉBEC FIGURE PARMI LES PROVINCES DONT LE TAUX DE PAUPÉRISATION NE CESSE DE CROÎTRE.

Les questionnements sur la pauvreté remontent à la fin du XIX[e] siècle en Angleterre. Les socialistes influencés par les écrits de Marx et constatant l'appauvrissement des prolétaires affrontaient les conservateurs favorisant la charité, mais soucieux d'élaborer des moyens rationnels pour mesurer la pauvreté. Ils en vinrent à une définition absolue : celui dont le revenu n'assurait pas la reproduction de sa force de travail était jugé pauvre. Ce n'est qu'avec la crise des années trente que la réflexion s'est amorcée sur la façon d'accorder à chacun une sécurité d'existence et, en 1942, le *Beveridge Report* recommandait l'instauration d'une « assurance sociale » afin de contrer la pauvreté. À la suite de l'Angleterre, de nombreux pays occidentaux se sont orientés vers cette ligne de pensée et d'action. Les décennies soixante et soixante-dix ont donné lieu à diverses recherches sur les causes de ce phénomène persistant dans les pays riches et avancés. La réalité dépassait alors la conception qu'on entretenait de la pauvreté et prenait d'autres formes.

La pauvreté : notion absolue ou relative ?

Au fur et à mesure de leur développement, les sociétés modernes ont introduit dans leurs identifications de la pauvreté des aspects autres que matériels et économiques. Les manques, les absences, les déficiences qui empêchent d'adhérer aux modes de vie partagés par la majorité constituent le côté relatif. Dans une conception relative, tous les aspects de la vie d'une personne sont pris en compte. La reconnaissance de la pauvreté ne se limite pas à la dimension de l'avoir et suppose la comparaison avec les autres membres d'une même classe ou d'une même société. C'est d'ailleurs cette relativité qui intéresse et qui suscite les discussions parce que « la pauvreté n'est pas un attribut de la personne, mais une caractéristique de l'environnement. »[1] La pauvreté dépend de l'interrelation de divers facteurs et de la position sociale d'un individu ou groupe d'individus par rapport à un autre. L'établissement d'un minimum vital peut être variable et est fonction, selon les pays, des différences dans les conditions de vie.

C'est dans cette optique et en réaction à une conception de la pauvreté limitée à une question de subsistance que le célèbre sociologue allemand G. Simmel a élaboré le concept de pauvreté *relative* signifiant par là que les besoins diffèrent selon le milieu social d'appartenance. Est estimé pauvre celui qui ne peut satisfaire les besoins définis par son groupe social. Pauvre dans une classe sociale, il ne le serait peut-être pas dans une classe inférieure. La pauvreté se situe à un niveau local et recouvre des réalités diverses. Considérant la pauvreté comme un « phénomène sociologique unique », Simmel se préoccupe, non pas d'observer les pauvres, mais de comprendre la réaction sociale qui, devant l'intolérable, autorise l'assistance.

Le manque absolu ou relatif peut conduire vers un état de dénuement matériel et d'isolement social. La pauvreté peut être de nature passagère ou chronique. Certains auteurs établissent une distinction entre pauvreté et misère. La pauvreté signifie l'impossibilité de suivre le rythme de vie « normal » de l'ensemble d'une collectivité alors que la misère traduit une incapacité à combler les besoins reliés à la subsistance ou les besoins considérés comme essentiels à une intégration minime dans une société donnée. Outre cette différenciation, on cherche à en évaluer la gravité selon l'étendue, l'intensité et la durée ; les deux premières dimensions permettent d'établir le nombre de ménages pauvres et dans quelle mesure ils le sont, alors qu'il est impossible d'en déterminer la durée.

[1] S. Milano, *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*, Paris, Nathan, 1992, p. 39.



En résumé, indique Milano, «la pauvreté absolue, c'est *avoir moins qu'un minimum* objectivement déterminé, [...] la pauvreté relative sera d'*avoir moins que les autres*, par exemple, avoir moins que 50% du revenu national moyen» (p. 37). Tout au long du XX[e] siècle, les discussions sur la distinction absolue-relative de la pauvreté ont été menées le plus souvent avec l'intention d'établir des mesures et de mettre sur pied des modes d'intervention. Cependant, même dans les décennies de l'après-guerre, dans un contexte économique favorable et l'avènement des sociétés de consommation, le problème de la pauvreté n'a pas été enrayé.

Dans les années 1960, l'anthropologue O. Lewis s'est intéressé à cette catégorie d'individus qui constitue une classe à part avec ses manières singulières de (sur)vivre et de réagir dans une société où l'intégration et la participation aux modes de vie établis et reconnus s'avèrent impossibles. Cette sous-culture qu'il nomme «culture de pauvreté» se développe en marge du système en place et se perpétue de génération en génération. Des déficiences de tous ordres stigmatisent ces gens et les installent dans une pauvreté permanente. Les issues pour s'en sortir se referment. À cet égard, le sociologue L. Join-Lambert parle d'une pauvreté persistante ancienne et actuelle qui est liée à des refus de solidarité concrets et durables bloquant ainsi l'action des pauvres vers un éventuel changement.[2] Pour cet auteur, la pauvreté désigne d'abord la *pénurie*: les organisations économiques, malgré un contrôle de la nature toujours plus efficace, ne sont pas parvenues à satisfaire les besoins de chaque individu, ni à les rendre tous aptes à répondre à leurs besoins. Le *déclassement* et *l'exclusion sociale* sont aussi d'autres formes de désignation qui signifient, dans le premier cas, la perte du statut social par l'emploi et, dans le second, la non-réciprocité des rapports sociaux en raison de la gravité de pénurie et de déclassement.

L'idée d'une «culture de pauvreté» en tant que perpétuation de valeurs, de comportements et de conditions de vie a été contredite par certaines études. Des recherches longitudinales ont démontré que la pauvreté chronique concerne moins du tiers des personnes pauvres; les pauvres sont loin de constituer une population homogène et leur état de misère est passager; au cours d'une année, plus de la moitié des individus considérés pauvres ne le sont pas l'année suivante.

Le système ignore qu'il produit des pauvres et ignore les pauvres qu'il produit.

Selon certains spécialistes de la question, ce ne sont pas les individus ou certains groupes qu'on doit tenir pour responsables de leur non-intégration au système économique et social; l'absence ou la faiblesse de leurs ressources constitue la conséquence et non la cause de leur situation de misère. Pour Boitte, par exemple, «la pauvreté est organisée et produite d'une manière socialement et historiquement déterminée, c'est-à-dire dans une société donnée à un moment donné. Car la structure économique d'une société [...] ne dépend pas seulement des conditions matérielles et techniques existant à une période donnée: elle est aussi et avant tout une réponse sociale originale.»[3] L'enrichissement qui a découlé du développement du capitalisme marchand a conduit à une répartition inégale des richesses et à la différenciation des modes de vie. Ce sont les effets pervers d'un système qui mène à l'appauvrissement; cela n'est cependant ni voulu, ni recherché. «Le système ignore qu'il produit des pauvres et ignore les pauvres qu'il produit»[4].

Des chercheurs ont identifié des facteurs responsables de l'appauvrissement de cer-

---

[2] L. Join-Lambert, «Thèse explicative: la pauvreté persistante», dans A. Fracassi et al. (dir.), *La pauvreté: une approche plurielle*, Paris, Les éditions ESF, 1985, p. 55-66.

[3] P. Boitte, «À propos de débats récents sur la notion de pauvreté», *Déviance et Société*, vol.13, no 2, 1989, p. 100.

[4] S. Milano, *op. cit.*, p. 175.



Un sans-abri… Image de plus en plus courante dans les grandes villes.

taines couches sociales : le développement du chômage, la déqualification et la précarisation de l'emploi, la restructuration de l'économie et du marché du travail, la transformation des formes familiales, l'évolution des politiques fiscales, etc. Ces changements introduisent un processus de précarisation et de fragilisation qui touchent des nouvelles franges de population. Ces dernières proviennent assez souvent des classes moyennes inférieures. La précarité représente une menace et constitue, dans certains cas, une étape qui précède la pauvreté. Pour qu'un processus de paupérisation soit à l'œuvre, il faut noter une instabilité non seulement dans le rapport au travail, mais aussi dans les relations familiales et sociales. Par suite des nombreuses mutations socio-économiques, les jeunes, les femmes de même que les personnes qui vivent seules forment les clientèles les plus vulnérables.

Cet état de vulnérabilité peut mener jusqu'à la désaffiliation ou la rupture du lien social. Pour une proportion minime d'individus, le mélange de plusieurs éléments et le niveau de gravité (absence de lien d'emploi, situation familiale problématique, isolement social, handicaps personnels, etc.) rend possible le glissement dans une pauvreté plus profonde. Certains chercheurs ont mis en évidence diverses formes de désagrégation du lien social et les étapes qui conduisent à l'exclusion, étapes qui vont d'une première rupture à l'enchaînement des ruptures, au décrochage puis à la déchéance. Des facteurs d'ordre économique, relatif aux liens sociaux, et d'ordre symbolique, expliquent le déclassement d'individus toujours plus nombreux. « C'est une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une *place,* c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale. »[5] Dans l'ensemble des pays riches, la nouvelle figure de la pauvreté est celle de l'exclu. Elle se révèle de plus en plus à travers le phénomène d'itinérance et d'errance. À titre d'exemple, aux États-Unis, l'émergence d'un sous-prolétariat urbain de même que l'accroissement des inégalités, entre autres, par suite des changements au niveau du travail, de la famille et des modes de vie mettent en présence ces manifestations nouvelles qui requièrent des solutions inédites.

Qui sont les pauvres ?

Aux multiples approches et définitions de la pauvreté s'ajoutent les moyens pour reconnaître et identifier les pauvres. De façon générale, les pauvres ne se nomment pas eux-mêmes. D'autres, c'est-à-dire les « désignants » ou plus précisément les concepteurs de programmes sociaux, leur assignent cette position. Des enquêtes sur les jeunes sans emploi ont d'ailleurs révélé que ceux-ci ne se définissaient pas comme pauvres et considéraient leur situation comme passagère. Les groupes aptes à pouvoir exprimer leurs difficultés en arrivent à maintenir un statut d'acteur et peuvent ainsi sensibiliser et influencer les décideurs. Bien au-delà du manque matériel, c'est lorsque des individus sont privés de cette capacité à exposer leurs conditions de vie qu'ils sont conduits à la pauvreté ; cela équivaut à la réduction, voire à la privation de la citoyenneté qui, en quelque sorte, est la conséquence radicale de la paupérisation. Qui plus est, des individus et des familles considérés pauvres et exclus parviennent à se réinsérer socialement par des stratégies non nécessairement reconnues par les institutions en place ; un potentiel dynamique peut exister chez des personnes pourtant à l'écart du travail et à la marge du social.

---

[5] V. de Gaulejac et I. T. Léonetti, *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris, Hommes et Perspectives, 1994, p. 19.

Dans un autre ordre d'idée, ce qu'il y a de particulier dans l'expression actuelle de la pauvreté, c'est la menace qu'elle représente : la distance qui, hier, assurait une forme de protection s'amenuise dans un contexte de précarisation ; cette prise de conscience collective d'une proximité avec les pauvres pèse sur les strates de la population autrefois à l'abri. Toutefois, cela ne signifie pas que le phénomène de précarisation conduit indubitablement à la pauvreté. La réalité est beaucoup plus complexe. Au Québec, par exemple, les nouveaux « pauvres » sont de plus en plus jeunes : notamment les mères seules avec enfants, les jeunes familles à faibles revenus, les jeunes sans soutien qui parfois deviennent itinérants. Une autre catégorie commence à être menacée, celle des chômeurs et des chômeuses de longue durée ayant dépassé la cinquantaine. Dans l'impossibilité de réintégrer le marché du travail, certains d'entre eux n'ont d'autre recours que l'aide sociale. C'est dire que les individus identifiés « à risque » ou reconnus comme étant « pauvres » proviennent maintenant de classes variées ; qu'il s'agisse d'une pauvreté épisodique ou permanente, ils peuvent être des travailleurs, des chômeurs, des bénéficiaires de la sécurité du revenu, des itinérants, des marginaux. Hommes, femmes, enfants peuvent être touchés, mais les jeunes et les femmes le sont davantage.

La pauvreté en tant que phénomène bien réel suscite la recherche de moyens pour en circonscrire l'ampleur et la combattre. L'établissement de repères pour différencier les pauvres des non-pauvres représente d'énormes difficultés. Selon quels critères désigner les personnes et les ménages pauvres pour ensuite déterminer le mode d'intervention ?

De façon générale, sont considérés pauvres les ménages dont les revenus se trouvent en deçà d'une ligne préalablement établie. Sommairement, les individus se situant à la frontière et au-dessus de cette démarcation sont en mesure de subvenir aux besoins dits fondamentaux et même davantage selon qu'ils s'en éloignent. À titre d'exemple, à Lyon vers 1534, le seuil de pauvreté est atteint lorsque les 4/5 des ressources de la famille sont requises pour le seul achat du pain. Au XIXe siècle, en France, une personne était pauvre si elle ne pouvait disposer quotidiennement d'un revenu suffisant pour l'achat de trois livres de blé ou son équivalent. Plus près de nous, au Canada, en 1959, le seuil de pauvreté était fixé à 70 % du revenu, c'est-à-dire qu'une famille qui consacrait plus de 70 % de ses ressources financières aux besoins essentiels vivait dans des conditions précaires. Statistique Canada révise constamment ce niveau : en 1973, il était établi à 62 % et en 1980, à 58,5 %. Actuellement, selon le Conseil national du bien-être social, un ménage canadien qui alloue 56,2 % de son budget aux dépenses reliées au logement, à l'alimentation et au vêtement peut être estimé pauvre.

DANS L'ENSEMBLE DES PAYS RICHES, LA NOUVELLE FIGURE DE LA PAUVRETÉ EST CELLE DE L'EXCLU.

Au Canada, il n'y a pas de mesure officielle de la pauvreté ; il n'existe que des seuils de faibles revenus. Statistique Canada utilise deux sortes de mesure : le revenu moyen des ménages et les enquêtes sur les finances des consommateurs de manière à déterminer le prix moyen du panier de provisions et des autres nécessités et ce, en fonction de la taille du ménage et du lieu de résidence. Au coût obtenu, il ajoute 20 %, pourcentage censé représenter la proportion du revenu affecté aux besoins essentiels d'une famille moyenne.

Il faut savoir distinguer les seuils de pauvreté des seuils de faibles revenus. Ces derniers permettent de rendre compte des inégalités, mais non de cerner la pauvreté qui semble dépasser le stade des inégalités. Certaines catégories de gens dont les capacités et les chances au départ sont déjà réduites ne trouvent souvent place qu'aux échelons inférieurs ou nulle part dans le système. Cela constitue une injustice et une menace ; l'excès d'inégalité devient une pauvreté qui est sanction puisque les possibilités d'accès à une position quelconque sont à peu près absentes.

Depuis peu, Statistique Canada tient compte du revenu net, donc vraiment disponible,



dans le calcul des ressources nécessaires à l'acquisition des biens et services essentiels pour vivre convenablement. C'est là une sensible amélioration. D'autres aspects devraient être pris en compte de manière à mieux estimer la pauvreté: les handicaps, les revenus en nature, les services subventionnés, les différences locales du coût de la vie. Une autre difficulté réside dans l'établissement d'un consensus quant aux ressources minimales acceptables ou d'un niveau de vie moyen, ce dernier étant toujours relatif et susceptible d'être continuellement haussé. Par ailleurs, selon l'endroit où sera fixée la barre, on comptera plus ou moins de pauvres.

Si, selon les contextes et les époques, la pauvreté est interprétée tantôt à partir de facteurs structurels, tantôt à partir de facteurs culturels, il n'en demeure pas moins que des éléments de sources diverses interagissent et c'est peut-être ce qui caractérise la pauvreté d'aujourd'hui. Les «nouvelles pauvretés» se manifestent davantage par un appauvrissement des populations autrefois protégées. De cette population, les individus et les groupes les plus fragiles à différents niveaux arrivent difficilement à surmonter certaines épreuves ou certains handicaps; ils amorcent un processus de désinsertion quelquefois impossible à enrayer. Les changements démographiques, les mutations dans les genres de vie et l'organisation du travail ont généré de nouveaux modes d'exclusion. Malgré cette prise de conscience, un courant actuel semble vouloir accentuer la responsabilisation individuelle dans le devenir pauvre. Cette tendance renforce l'individualisme et oriente l'action sociale et politique vers l'élaboration de programmes qui s'adressent davantage à la personne afin de la rendre supposément plus apte à répondre aux impératifs de la société contemporaine. Bien que ces initiatives soient utiles, elles restent incomplètes, voire inappropriées, si les organisations ne sont pas impliquées dans un processus de changement de perspective afin de réduire l'appauvrissement de couches de plus en plus larges de la population.

Au moment où la pauvreté se déplace et atteint toutes les classes d'âge et à peu près tous les groupes sociaux, il importe de reconsidérer le questionnement sur cette réalité grandissante et d'entreprendre le travail nécessaire pour maîtriser une situation particulièrement préoccupante.[6] ■

Lucie Mercier
est sociologue, rattachée au
Centre de santé publique de Québec.

[6] Comme complément d'information, voir: M. Gauthier et L. Mercier, *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.



La Charte et le caractère distinct du Québec

MAX NEMNI

La recrudescence du nationalisme québécois, qui a provoqué de violentes secousses au sein des institutions politiques du Canada une première fois après l'échec de l'Accord du lac Meech, de 1987 à 1990, ensuite après celui de l'Entente de Charlottetown, de 1990 à 1992, et une troisième fois après le choc du référendum de 1995 sur la sécession, a suscité une kyrielle de critiques acerbes sur le traitement prétendument injuste que la réforme constitutionnelle de 1982 aurait infligé au Québec. Et, chose curieuse, on trouve autant de Québécois que de non-Québécois chez leurs auteurs. Les deux groupes préconisent généralement des institutions fédérales aussi peu présentes que possible comme solution à l'éternel problème constitutionnel du Canada – ce qui signifie, pour les Québécois « nationalistes », le maximum de souveraineté pour le Québec et, pour les « fédéralistes », le maximum d'autonomie pour les provinces. Le discours des deux groupes se rejoint dans une critique commune de la réforme constitutionnelle de 1982. Par exemple, dans *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, publié en 1992, Guy Laforest, représentant éloquent de la nouvelle génération de « nationalistes mous », décrit la réforme de 1982 comme une tentative mesquine de la part de Trudeau de « broyer l'épine dorsale de la communauté québécoise au profit d'une vision idéalisée de la nation canadienne » (p. 245). De la même façon, mais d'un point de vue canadien anglais, Kenneth McRoberts, dans *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity* (1997), défend la thèse selon laquelle les idées de Trudeau qui ont inspiré la réforme de 1982 ont « sapé les fondements du système politique canadien... » (p. xii).

Ces deux auteurs témoignent d'un nouveau tournant dans la critique de la réforme constitutionnelle de 1982. Pendant les premières années qui ont suivi le rapatriement de la Constitution, on reprochait surtout à la réforme d'accroître indûment les pouvoirs du judiciaire et, ce faisant, de rompre avec la tradition britannique de la suprématie parlementaire, entraînant ainsi l'« américanisation » du système politique canadien. Aujourd'hui, les pourfendeurs de la réforme prennent une tangente différente en estimant qu'elle, et surtout la Charte des droits qui met l'accent sur les droits individuels, n'a pas de raison d'être dans une fédération « multi-nationale » comme le Canada. Ils lui reprochent en particulier de ne pas tenir compte du caractère culturel spécifique du Québec, et de ne pas reconnaître la nécessité de donner à la seule province à majorité francophone des pouvoirs spéciaux pour protéger et promouvoir la langue française. Parce qu'elle occulte cette caractéristique essentielle de la société québécoise en enchâssant dans la Constitution le dualisme national intrinsèque du Canada, McRoberts prétend que la réforme de 1982 « va à l'encontre de la perception fondamentale que des générations de francophones avaient du Canada, y compris de la notion de "double contrat" » (p. xvi). Dans la même veine, mais avec plus de véhémence, Guy Laforest soutient que « la réforme de 1982 est, dans son principe même, une véritable machine de guerre contre l'esprit de la dualité politique et nationale » (p. 105).

Les critiques formulées contre la réforme constitutionnelle de 1982 s'inscrivent dans toutes sortes de perspectives, mais on retrouve presque toujours, en filigrane, la prétendue absence d'une reconnaissance adéquate de la spécificité culturelle du Québec. De façon explicite ou implicite, on suppose à tort que la protection et la promotion du caractère spécifique du Québec, c'est-à-dire le français en tant que langue de la majorité, dépendent de cette « reconnais-

sance». Contrairement à cette interprétation aujourd'hui dominante, j'estime que la réforme de 1982, et en particulier la Charte des droits qui en est la principale composante, a considérablement renforcé le statut du français dans l'ensemble du Canada, y compris au Québec. Par conséquent, loin d'être une «machine de guerre» lancée contre le Québec, la Charte est en fait un instrument efficace pour promouvoir la spécificité de cette province. Examinons donc les effets de la Charte.

ON PRÉTEND QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AURAIT PERDU DES POUVOIRS IMPORTANTS.

D'abord et avant tout, la Charte garantit certains droits fondamentaux à tous les Canadiens. Même si les libertés civiles ne sont pas aussi fragiles au Canada que dans bien d'autres pays, des abus se produisent. De plus, les sondages ont indiqué régulièrement que les Canadiens, y compris les Québécois francophones, tiennent beaucoup à la Charte et à la protection qu'elle leur accorde.[1] Deuxièmement, la Charte a donné un poids considérable à la langue française en la mettant sur un pied d'égalité avec la langue anglaise aux yeux de la loi et en protégeant les droits à l'instruction de la minorité linguistique. Ces garanties constitutionnelles renforcent nettement la présence du français et son rayonnement dans tout le Canada. Il est évident que les mesures qui favorisent la promotion du français servent l'intérêt de tous les Canadiens français, au Québec et ailleurs.

Mais la Charte est critiquée par les nationalistes québécois pour d'autres raisons. Ils prétendent qu'elle a considérablement réduit les pouvoirs du gouvernement du Québec, ce dernier ayant été «exclu» des négociations constitutionnelles de 1981-1982 (Laforest, p. 64). Cette notion d'«exclusion» est, au mieux, une figure de style car, en réalité, le gouvernement du Québec non seulement fut partie à ces négociations, mais il fut le leader du «Groupe des huit» – les huit premiers ministres provinciaux qui faillirent faire échouer tout le processus. De plus, le rapatriement s'est fait dans le respect des «conventions politiques» mentionnées par la Cour suprême, qui n'a d'ailleurs jamais fait la moindre allusion à la nécessité d'obtenir le consentement spécifique du Québec. Or c'est là que réside le problème. Pour Laforest et cette nouvelle génération de nationalistes, le Québec n'est pas une province comme une autre – c'est une «nation» qui coexiste avec une autre «nation». Le seul Canada acceptable à leurs yeux est un Canada «bi-national» ou encore, selon leurs propres termes, un Canada «dualiste». Certes, la réforme de 1982 a effectivement éliminé la possibilité de créer un Canada bi-national, mais elle a par ailleurs permis d'enchâsser dans la Constitution les droits fondamentaux des citoyens tout en garantissant la protection et la promotion de la langue française.

Comme ils ne peuvent évidemment pas privilégier la promotion de leur vision au détriment des droits des citoyens, les zélateurs d'un Canada «bi-national» font prendre à leur critique une tangente différente. Ils clament, haut et fort, que le rapatriement de la Constitution a restreint les pouvoirs de l'Assemblée nationale sans le consentement de celle-ci et du peuple québécois. Cet argument repose sur la prémisse selon laquelle l'Assemblée nationale du Québec est un organe législatif suprême, semblable en tous points à celle d'un État unitaire. Pour que cela soit vrai, il faudrait bien sûr que le Québec soit un pays indépendant ou que le Canada soit une confédération d'États autonomes. Mais examinons ces critiques de plus près car elles contiennent un soupçon de fondement empirique.

On nous répète inlassablement que le gouvernement du Québec aurait perdu des pouvoirs importants et substantiels, mais on en précise rarement la nature et l'ampleur. Au mieux, nous dit-on, et c'est Laforest qui l'écrit, «les compétences législatives de l'Assemblée nationale du Québec ont été

[1] Voir, par exemple, le chapitre 3 de l'excellent mémoire de maîtrise de Robin Arguin : «Le rapatriement de la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés : trois réceptions québécoises», Université Laval, 1998.

réduites, notamment en matière linguistique» (p. 66). C'est ce que répètent inlassablement les intellectuels et les politiciens du Québec. C'est d'ailleurs l'une des armes les plus efficaces que Lucien Bouchard a utilisées pendant la campagne référendaire d'octobre 1995, notamment le 7 octobre lorsque, d'une voix tonitruante, il a taxé le premier ministre Jean Chrétien de sous-fifre de Trudeau : « C'est l'homme de 1982, il faut se rappeler cela quand même... [cette Constitution] nous a fait reculer dans des domaines aussi fondamentaux que les pouvoirs sur la langue et la culture et l'éducation. »[2]

Mais quand on cherche à savoir quels pouvoirs ils ont en fait perdus, on a curieusement beaucoup de mal à obtenir cette information. Rares sont les politiciens, les journalistes et même les universitaires qui osent parler de ces pouvoirs dont l'absence paralyserait aujourd'hui le Québec. De temps à autre, Laforest s'aventure à pointer un doigt accusateur vers l'article 23 de la Charte, en affirmant que ses dispositions sur la langue d'instruction sont tellement infâmes qu'elles font perdre toute légitimité au système juridique et politique canadien. Il laisse même entendre qu'elles justifient la sécession, voire la désobéissance civile et la révolution. Cette accusation est-elle fondée ?

Étant donné que l'article 23 est la cible principale de la critique, je me propose d'en citer intégralement les paragraphes (1) et (2), lesquels définissent la nature et la portée des droits en cause et ceux qui doivent en bénéficier. Voici donc le texte des dispositions de la Charte qui ont apparemment fait perdre toute légitimité aux institutions canadiennes :

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23. (1) Les citoyens canadiens :

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province,

ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

L'objectif manifeste de cet article de la Charte est de protéger les droits à l'instruction « dans la langue de la minorité » partout au Canada « lorsque le nombre des enfants le justifie » [paragraphe (3)]. Voilà donc le texte qui amène certains critiques à prétendre qu'en imposant une conception homogène des droits des individus et des minorités, la Charte fait la promotion d'une vision « uni-nationale » du Canada et occulte de ce fait le caractère spécifique du Québec.

Il est faux de prétendre que la Charte occulte le caractère spécifique du Québec.

Il est vrai que la Charte fait la promotion d'une vision « nationale"du Canada en ce sens que tous les citoyens jouissent de droits égaux dans la Constitution, mais il est faux de prétendre qu'elle occulte le caractère spécifique du Québec. Au contraire, l'objectif véritable de ces dispositions est de protéger *les minorités francophones* en dehors du Québec et *la majorité francophone* à l'intérieur du Québec. En fait, cette protection témoigne d'une adaptation des principes libéraux au contexte canadien, et plus précisément aux besoins spécifiques des francophones au Québec et hors Québec.

Voyons comment ces droits s'appliquent en dehors du Québec, là où le français est la langue minoritaire. Aux termes de la Charte, il existe deux catégories de Canadiens

[2] Discours transcrit par MH Media Monitoring Limited, p. 16.

français : premièrement, ceux dont le français est la première langue apprise et encore comprise [alinéa a)] et, deuxièmement, ceux qui, même si ce n'est pas leur première langue, ont reçu leur instruction au niveau primaire en français, n'importe où au Canada [alinéa b)]. En tant que minorités linguistiques, ces deux catégories de francophones peuvent se prévaloir des droits énoncés dans la Charte afin de faire instruire leurs enfants en français, lorsque le nombre le justifie. Par contre, les anglophones hors Québec n'obtiennent aucun droit spécifique en ce qui concerne la langue d'instruction. Ils ne peuvent pas invoquer la Charte si on leur refuse l'entrée dans une école française. Il est déjà arrivé que des commissions scolaires francophones refusent des élèves anglophones dans le but, disaient-elles, de préserver leur langue et leur culture. Étant donné que, historiquement, les anglophones ne se sont pas battus pour obtenir le droit à l'instruction en français et que, depuis une trentaine d'années, ils profitent des bienfaits de « l'immersion française » dans les écoles anglaises, cette restriction n'a pas suscité de remous. Il n'en demeure pas moins que la Charte restreint la liberté de choix des anglophones et qu'elle représente, en ce sens, une entorse aux principes libéraux.

La Charte souscrit à l'objectif fondamental de la loi 101 : la protection et la promotion du français au Québec.

Examinons maintenant l'incidence de la Charte au Québec. Dans cette province, les anglophones constituent la minorité et sont à ce titre protégés par la Charte. Là aussi, la Charte distingue deux catégories de Canadiens anglophones : ceux dont l'anglais est la première langue apprise et encore comprise [alinéa a)] et ceux qui, même si ce n'est pas leur première langue, ont reçu leur instruction au niveau primaire en anglais, n'importe où au Canada [alinéa b)]. Mais alors que l'article 23 accorde les mêmes droits aux deux catégories de francophones dans le reste du Canada, les droits des anglophones que définit l'alinéa 23 (1) a) sont restreints au Québec par l'article 59, qui précise que l'alinéa 23 (1) a) ne s'applique « qu'après autorisation de l'assemblée législative ou du gouvernement du Québec ». Autrement dit, le gouvernement du Québec joue un rôle important dans la détermination du statut d'anglophone. Aucune autre assemblée provinciale ne reçoit le pouvoir correspondant. Étant donné que l'Assemblée nationale du Québec n'a pas encore ratifié l'article 59, les immigrants au Québec dont la langue maternelle est l'anglais ne peuvent pas se prévaloir des droits prévus à l'article 23, sauf s'ils ont déjà résidé dans une autre province et y ont reçu leur instruction au niveau primaire en anglais.

Pourquoi la Charte rend-elle l'application de l'alinéa 23 (1) a) conditionnelle à l'autorisation de l'assemblée législative du Québec ? Et pourquoi pas de l'alinéa (1) b) également ?

La réponse à la deuxième question va de soi. Le fait de créer deux catégories d'« anglophones », ceux qui ont reçu leur instruction au Québec et les autres, et de n'accorder des droits spéciaux qu'à une seule va à l'encontre du principe libéral fondamental de l'égalité devant la loi. Si le Canada est un pays, ses citoyens doivent pouvoir faire respecter leurs droits constitutionnels partout où ils se trouvent sur le territoire. Les citoyens canadiens doivent pouvoir conserver leurs droits lors même qu'ils deviennent membres de la minorité anglophone au Québec.

La réponse à la première question, qui recèle une autre entorse aux principes libéraux, se trouve dans la manière dont la Charte traite de la promotion du français au Québec. Les immigrants qui s'installent au Québec et dont la langue maternelle est l'anglais ne peuvent pas se prévaloir des droits qui leur sont garantis tant que le gouvernement du Québec n'a pas autorisé l'alinéa 23 (1) a). En attendant, les immigrants anglophones qui deviennent citoyens canadiens ne peuvent pas jouir des mêmes droits constitutionnels que les anglophones qui ont reçu leur instruction en anglais au Canada. Il est évident que la création de deux catégories de citoyens canadiens « anglophones » du Québec, dont l'une a moins de droits que l'autre, constitue une violation des droits individuels, que d'au-

cuns jugent d'ailleurs inutile puisque l'application de cette disposition n'élargirait l'accès à l'école anglaise qu'à un nombre très limité de personnes. Alors pourquoi Trudeau l'a-t-il voulue ? Manifestement, on a fait subir une autre entorse aux principes libéraux pour que la Charte soit conforme à la façon dont le gouvernement québécois définit les droits à l'instruction dans la langue minoritaire.

Mais cela n'explique pas tout. Reprenons les dispositions de la Charte sur les droits de ceux qui n'appartiennent pas à la « minorité francophone ou anglophone ». En fait, au Québec, le groupe des anglophones tels qu'ils sont définis par l'alinéa (1) b) est le seul à jouir d'une totale liberté de choix en ce qui concerne la langue d'instruction. Tous les autres Québécois, y compris les francophones dont le français est la langue maternelle, n'ont pas le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Par la loi 101, le gouvernement du Québec leur impose le système scolaire français et, à part les quelques petites exceptions déjà mentionnées, la Charte ne leur offre aucun argument constitutionnel pour contester ces mesures.

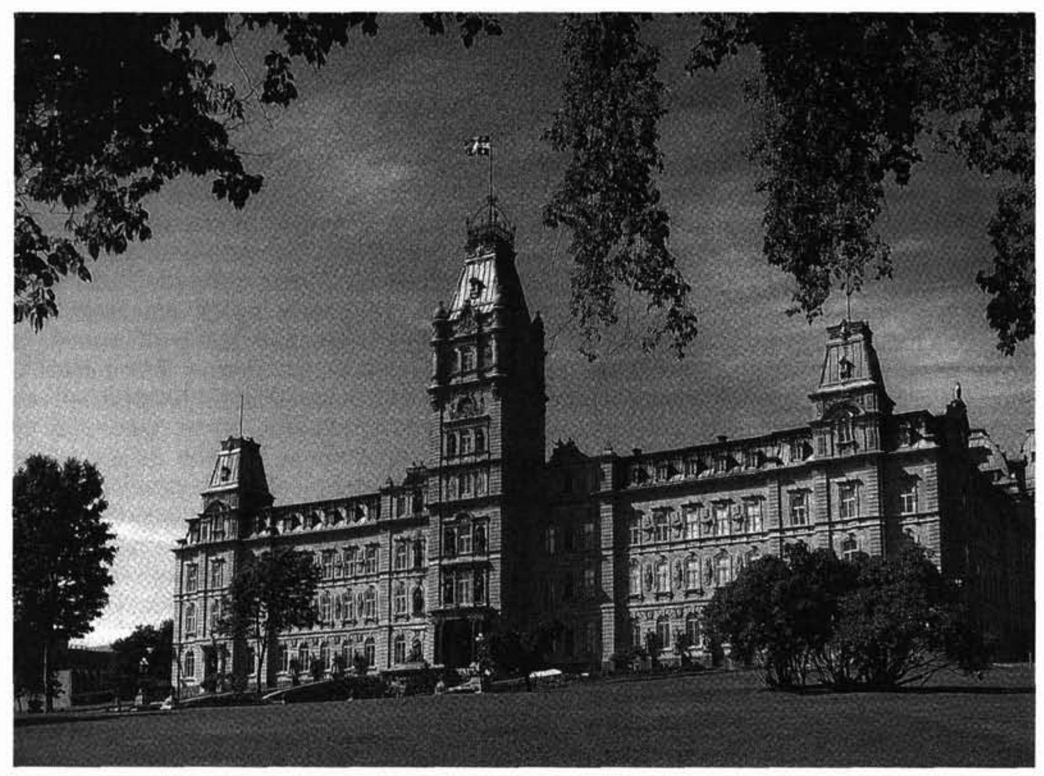
Pour comprendre pourquoi les nationalistes clament haut et fort que la Charte a réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale, il faut se reporter à l'alinéa 23 (1) b) et à sa définition des « anglophones ». C'est là le seul fondement empirique de la condamnation que fait Laforest de la réforme de 1982 lorsqu'il la compare à « une véritable machine de guerre contre l'esprit de la dualité politique et nationale » (p. 105). Au-delà du discours, la pomme de discorde réside dans le fait que, selon la Charte, les « anglophones » sont des citoyens canadiens qui ont reçu leur instruction en anglais *au Canada*, alors que la loi 101 place dans cette catégorie ceux qui ont reçu leur instruction en anglais *au Québec*. Ainsi donc, « cette formidable machine de guerre », ce *coup de force* contre le Québec, se résume au fait que les quelques Canadiens anglophones qui quittent une province pour s'installer au Québec ont le droit d'être instruits dans leur langue. Et de là à conclure que « Trudeau a trahi la confiance des Québécois »...

En fait, c'est plutôt le contraire puisque, comme nous venons de le voir, on a fait une entorse aux principes libéraux pour promouvoir le français au Québec. En protégeant les droits de la minorité anglophone seulement, la Charte limite, par défaut, la liberté de choix de tous les autres Québécois en ce qui concerne la langue d'instruction. Il convient toutefois de noter une différence importante entre la Charte et la loi 101. La Charte définit les droits des minorités, mais elle n'*interdit* pas à la majorité l'accès aux écoles de la minorité. La loi 101, elle, interdit l'instruction en anglais. L'article 78.1 porte que « Nul ne peut permettre ou tolérer qu'un enfant reçoive l'enseignement en anglais, alors qu'il n'y est pas admissible. » Le mutisme de la Charte sur ce cas de violation des droits individuels témoigne sans aucun doute d'un respect des principes fédéraux et de l'histoire du Canada. En fait, la Charte reconnaît que le français, étant une langue minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, a besoin d'une protection spéciale. La Charte souscrit à l'objectif fondamental de la loi 101 : la protection et la promotion du français au Québec.

La Charte a donné un « statut distinct » à la langue française.

Comme nous l'avons vu, les dispositions de la Charte relatives à la langue d'instruction ne respectent pas rigoureusement le principe libéral fondamental de la liberté de choix. Dans une entrevue qu'il nous accorda, ma femme et moi[3], Trudeau nous expliqua qu'il avait accepté cette entorse à des valeurs fondamentales parce qu'il ne voulait pas s'immiscer dans les prérogatives provinciales en matière d'éducation. Il nous précisa aussi que c'était par pragmatisme qu'il avait approuvé certains aspects de la loi 101. Il acceptait tout simplement cette leçon de l'histoire : les deux communautés linguistiques avaient toutes deux le droit de s'épanouir, et le français avait besoin d'une protection spéciale parce que c'était la langue d'un groupe minoritaire en Amérique du Nord. Il ajouta que quiconque le désirait

[3] Entretien avec Pierre Trudeau, *Cité libre*, vol. XXVI, no 1, février-mars 1998, 89-112.



On prétend que la Charte a enlevé des pouvoirs importants à l'Assemblée nationale du Québec.

pouvait apprendre une autre langue et contribuer ce faisant à son propre enrichissement personnel, mais qu'en ce qui concerne la culture, il fallait avant tout faire preuve de tolérance et accepter la diversité. Les cultures ne sont pas des entités holistiques ; ce sont les êtres humains, des personnes en chair et en os, qui véhiculent les valeurs culturelles. La responsabilité de tout gouvernement consiste à créer un environnement susceptible de favoriser l'épanouissement des individus dans la culture de leur choix. Quoi qu'on pense de ces conceptions de la langue et de la culture, il est évident que la réforme de 1982 tient compte de la situation spéciale que la langue française occupe dans le contexte nord-américain : elle assure la promotion de la langue française tout en prônant la tolérance et le pluralisme culturel pour tous les Canadiens.

Résumons maintenant les effets de la Charte. Dans toutes les provinces, sauf au Québec, les minorités francophones jouissent d'une protection totale et d'une entière liberté de choix pour ce qui est de la langue d'instruction. Les anglophones hors Québec ne jouissent d'aucune protection spéciale, ce qui signifie, dans la réalité, que leur accès à l'école française dépend des gouvernements provinciaux. Donc, en dehors du Québec, les minorités francophones sont les seules bénéficiaires de la Charte.

Au Québec, seul un nombre limité d'anglophones – soit les citoyens canadiens qui ont reçu leur instruction au Canada – ont des droits consacrés par la Charte. Selon son libellé original, la loi 101 aurait limité cette liberté de choix aux Canadiens anglophones qui ont reçu leur instruction au Québec. Pour tous les autres Québécois – l'immense majorité – la Charte n'invalide pas la disposition de la loi 101 qui leur impose l'école française. Elle contribue simplement à exercer des pressions morales sur le législateur québécois pour qu'il ouvre les écoles anglaises à tous les anglophones dont l'anglais est la langue maternelle. Fonda-

mentalement, la Charte ne dresse aucune barrière constitutionnelle face à la plupart des restrictions imposées par la loi québécoise en matière de langue d'instruction, ce que les nationalistes qui critiquent la réforme de 1982 se gardent bien de faire remarquer. Contrairement à ce que prétendent Laforest, McRoberts et d'autres, la réforme constitutionnelle de 1982 a renforcé la loi québécoise sur la langue (la loi 101) en n'offrant aucun fondement constitutionnel à une contestation éventuelle de ses dispositions principales. Grâce à la réforme de 1982, la protection et la promotion de la spécificité québécoise, c'est-à-dire le français en tant que langue de la majorité, ont acquis un statut constitutionnel.

La Charte ne procède donc manifestement pas d'une philosophie libérale ésotérique et d'une conception rigide des droits individuels qu'on appliquerait mécaniquement à toutes les régions du Canada. Bien au contraire, respectueuse des principes fédéraux et de la spécificité du caractère bilingue du Canada, la Charte a su adapter les valeurs libérales – notamment la liberté de choix en matière d'instruction – au contexte canadien. En dernière analyse, c'est le français, beaucoup plus que l'anglais, qui est protégé et promu au Québec et en dehors du Québec. La Charte a donc effectivement donné un « statut distinct » à la langue française.

D'aucuns ont prétendu que le réveil du nationalisme au Québec, en 1982, avait été provoqué par les événements de cette année-là, et que la réforme constitutionnelle avait précipité le Canada dans une impasse. Ces gens-là oublient que le nationalisme a toujours fait partie intégrante de l'histoire du Québec depuis la création de la fédération canadienne. Ils oublient aussi qu'avant l'ère Trudeau, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme avait déclaré que le Canada faisait alors face à la plus grave crise de son histoire. Or, entre 1981 et 1987, juste après la réforme constitutionnelle, le nationalisme québécois avait presque complètement disparu. La plupart des gens oublient ce phénomène, qui était sans doute attribuable dans une large mesure à la promotion simultanée du français et du pluralisme culturel. Pis encore, ils ont tendance à oublier que la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles, la protection des droits des minorités anglophones et francophones en matière d'instruction et la promotion du multiculturalisme sont des valeurs louables en soi, quels que soient leurs effets sur le nationalisme québécois. Finalement, nous avons tous tendance à oublier que, contrairement au discours dominant, ces politiques ont réellement renforcé le français et, partant, le « Québec » lui-même.

Comment les nationalistes québécois peuvent-ils prétendre que la réforme constitutionnelle de 1982 a fait perdre des pouvoirs substantiels à l'Assemblée nationale ? En réalité, non seulement elle n'a rien perdu, mais elle a beaucoup gagné puisque la législation linguistique, qui est cruciale pour les francophones du Québec, s'en est trouvée renforcée. Le grief des nationalistes a son origine ailleurs. Ils pleurent la disparition du mythe des « deux peuples fondateurs ». Ils pleurent la non-reconnaissance du Québec en tant que « nation » de plein droit. Il est vrai que la réforme constitutionnelle de 1982 n'a jamais eu pour objectif de reconnaître un principe de nationalité quel qu'il soit, si cela signifie conférer des droits politiques spéciaux à un groupe ethnique particulier. La réforme de 1982 était fondée sur le principe démocratique le plus fondamental : la souveraineté du peuple, celle de tous les citoyens de la nation.

La Charte a réussi l'exploit remarquable de protéger et de promouvoir le caractère spécifique du Québec tout en renforçant les droits des citoyens dans tout le Canada. Pas étonnant que, malgré toute la propagande nationaliste, les Québécois francophones y soient si attachés. ■

Max Nemni
est professeur de science politique
à l'Université Laval.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Avec « 50 % plus 1 » on va à la catastrophe

PETER GOLDRING

La Cour suprême a décidé que si la population d'une province donne à une question claire une réponse claire et majoritaire, cette province peut alors demander que la Constitution soit modifiée afin de refléter la volonté de la population. Le renvoi devant la Cour suprême est plus qu'un simple problème d'application de la loi en ce qui concerne la place du Québec au Canada. La décision avalise également le principe de l'élection des sénateurs dans les provinces qui le désirent. Les procédures énoncées dans la décision de la Cour suprême s'appliquent aussi aux autres initiatives que pourraient prendre les provinces pour modifier la Constitution.

Dans le cas du Québec, si la tenue d'un référendum consultatif révèle qu'une nette majorité est favorable à une question clairement posée, l'assemblée législative du Québec peut alors demander que la Constitution soit modifiée afin de permettre la tenue d'un autre référendum visant à autoriser certaines parties du Québec à se séparer de la province ou du Canada. La question est alors de savoir ce qu'on entend, normalement, par « une nette majorité » ou par « plus que 50 % plus 1 ». C'est une question à laquelle la Cour suprême n'a pas répondu, et le gouvernement fédéral libéral n'a guère été plus disert. Ce dernier, que je sache, n'a jamais accepté une majorité minimum de « 50 % plus 1 » pour justifier une séparation, encore moins depuis le résultat du référendum de 1995. Mais il n'a pas dit non plus qu'il n'accepterait *pas* les « 50 % plus 1 », de sorte que la question reste entière. À mon avis, lorsqu'on envisage un changement constitutionnel qui aura une incidence « définitive » sur tous les Canadiens, on doit réunir plus qu'une simple majorité pour pouvoir le réaliser. C'est d'ailleurs l'avis de la Cour suprême. Et c'est d'autant plus important que l'on sait pertinemment que ceux qui ont le droit de vote ne sont pas nécessairement tous inscrits sur les listes et que, quand ils le sont, ils ne vont pas tous voter. L'expérience du référendum de 1995 nous montre aussi que les bulletins de ceux qui ont effectivement voté peuvent être annulés, sous le prétexte fallacieux qu'ils étaient abîmés. Bref, « 50 % plus 1 » des électeurs qui se rendent aux urnes ne correspond nullement à la majorité de la population.

Pour savoir à quel niveau on devrait fixer ce pourcentage, j'ai examiné les Constitutions de divers partis politiques, en m'intéressant tout particulièrement au pourcentage minimum du vote requis pour modifier leurs propres statuts. Les Constitutions que j'ai examinées sont, au niveau fédéral, celles des partis Libéral, Progressiste-Conservateur, Reform et Nouveau Parti démocratique, et au niveau provincial (au Québec), celles des partis Libéral, Égalité et du Parti québécois.

À l'exception d'une seule, toutes les Constitutions examinées exigent une majorité d'au moins les deux tiers pour l'adoption d'une modification constitutionnelle. L'exception étant, bien sûr, prévisible : la Constitution du Parti québécois peut être modifiée à la majorité simple.

À mon avis, nos dirigeants fédéralistes feraient mieux de mettre les points sur les « i » et de dire aux Canadiens que « 50 % plus 1, ça ne marche pas ; la règle, c'est 66,7 % ». C'est en tout cas la règle pour les Constitutions de la plupart des partis politiques ; c'est la règle pour presque tous les clubs et organismes privés qui fonctionnent selon des principes démocratiques conformes aux règles de procédure internationales ; c'est la règle pour toute modification importante des statuts d'une entreprise, que celle-ci soit assujettie à la loi du Québec ou à celle d'une autre province ; enfin, c'est la règle telle qu'elle est prescrite par le Code civil du Québec.

Une séparation fondée sur une majorité de « 50 % plus 1 » ne peut conduire qu'à une catastrophe. Un tel seuil ne reflète absolument pas une volonté collective. Certains séparatistes prétendent qu'un seuil de 66,7 % « hausse la barre » à un niveau qui ne peut profiter qu'aux fédéralistes (souvenez-vous : « l'argent et le vote ethnique »). Depuis 35 ans, nous essayons, prudemment, de trouver une solution à nos problèmes d'unité, mais combien de fois nous sommes-nous retrouvés empêtrés dans « le grand mensonge » que propage joyeusement une poignée de séparatistes ? Il est temps d'affirmer haut et clair qu'il existe des problèmes et des inégalités – à la fois perçus et réels – dans notre fédération, mais qu'on est loin d'avoir un parti provincial opprimé. Il y a eu des problèmes dans le passé, il y a eu des inégalités entre des Canadiens et entre des provinces, mais bon nombre ont été corrigés, et d'« autres » le seront encore.

IL SERAIT INSENSÉ D'ENTRAÎNER NOTRE PAYS DANS LES AFFRES D'UN DIVORCE SANS PROCÉDURES RIGOUREUSES.

L'unicité au Canada est fondée sur les différences régionales ou provinciales plutôt que sur la langue. La fédération des provinces et le gouvernement fédéral devraient voir ensemble comment ils peuvent aider chaque province à atteindre des objectifs légitimes (c'est-à-dire sanctionnés par la Constitution) tout en permettant au gouvernement d'Ottawa d'adopter des directives fermes et raisonnables. Comme exemple de directive ferme et raisonnable, les dirigeants politiques fédéralistes devraient affirmer catégoriquement que, pour entamer une procédure de sécession, une majorité de « 50 % plus 1 » n'est pas un mandat suffisant et qu'il faut pour cela une majorité « claire » d'au moins 66,7 %.

Les Canadiens devraient faire savoir qu'ils sont las de tout ce flou politique. Il serait insensé d'entraîner notre pays dans les affres d'un divorce sans avoir une expression « claire » et pondérée de la volonté de la population, ainsi que des procédures rigoureuses et équitables pour en assurer la bonne exécution. Il faut que les dirigeants fédéralistes soient clairs sur un point fondamental : l'objectif n'est pas de répondre aux aspirations séparatistes mais plutôt de protéger les droits et les privilèges de tous les Canadiens sur tout le territoire. Un gouvernement fédéral manque à son devoir s'il néglige de s'occuper des problèmes des provinces, s'il n'établit pas des règles fermes qui permettront un débat équitable, et s'il ne travaille pas avec diligence au règlement des différends.

Pour garantir l'équité et la justice d'un processus d'amendement constitutionnel voulu par les citoyens, il faut évidemment commencer par définir la règle du jeu numéro 1 : le pourcentage équitable, faute de quoi les autres règles n'auront aucun sens. Il faut cesser de jouer toujours la même rengaine constitutionnelle et commencer par réparer l'accordéon. ■

Peter Goldring
est député réformiste d'Edmonton-Est à la Chambre des Communes.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Comment sauver Montréal

BARBARA KAY

C'est l'exemple du « chien qui n'a pas aboyé dans la nuit ». C'est Montréal, la ville « desaparecida » qui, lors de la dernière campagne électorale provinciale, s'est retrouvée sans porte-parole, sans statut, sans nom. Pouvez-vous imaginer une campagne électorale en Ontario pendant laquelle aucun candidat ne parlerait des problèmes de Toronto ? Impossible. Et pourtant, le fameux combat de « titans » entre Lucien Bouchard et Jean Charest s'est déroulé sans le moindre mot, le moindre débat sur les multiples malheurs de la ville la plus importante du Québec.

Montréal est souvent considérée comme le « moteur » du Québec. La région métropolitaine représente 55 % de la production du Québec et 75 % de ses exportations. Elle renferme le tiers des électeurs de la province mais ne détient que le quart des sièges à l'Assemblée nationale. Avec quatre universités, qui font des recherches respectées dans le monde entier, ainsi qu'une très grande majorité des industries du savoir établies au Canada, Montréal *est* l'avenir économique du Québec.

Si l'on veut protéger le Québec contre les effets dévastateurs d'une séparation *réelle*, c'est à Montréal, la communauté des communautés, la plus canadienne des villes, que cela va se passer. Une séparation *virtuelle*, autour de Montréal et des villes limitrophes, est en train de se faire depuis au moins une génération, grâce à toutes sortes de moyens plus ou moins sournois, notamment le contrôle que la province exerce sur l'enseignement de l'histoire canadienne (!), la complicité de l'élite intellectuelle francophone et du PQ dans la propagation obsidionale de certains mythes, et l'incompétence crasse des médias francophones (quand avez-vous vu pour la dernière fois la mention « province de » à propos du Québec dans un journal francophone ?). Ajoutons à cela la machine manifestement bien huilée du Parti québécois et l'armée disciplinée des *purs et durs*. Mentionnons enfin la veulerie des libéraux du Québec face aux attentes perçues des nationalistes mous, ces fameux 20 % d'électeurs québécois qui tiennent 28 000 000 d'habitants à la merci de leur inconstance.

Résultat ? La langue officielle de l'Assemblée nationale n'est ni le français ni l'anglais mais un dialecte appelé le Sabir souverainiste, que les libéraux hésitent à utiliser en public, qu'ils baragouinent de temps à autre, mais qu'ils arrivent néanmoins à parler couramment lorsqu'il s'agit de se faire péter les bretelles et d'envoyer paître Ottawa, le moment voulu. Le Sabir souverainiste s'infiltre sournoisement partout au Canada ; les plus belles perles en sont « le Reste du Canada », « un peuple conquis » et la « Démocratie québécoise ». Montréal la multilingue, Montréal la multiculturelle, totalement démunie face à un tel langage, n'est plus hélas ! qu'un Château hanté sur le Saint Laurent.

À l'élection provinciale du 30 novembre 1998, Montréal, comme beaucoup d'autres, a voté contre la tenue d'autres référendums, contre l'obsession sécessionniste et contre le sabotage économique par l'intérieur. Et même si les Montréalais ont contribué par leur vote à donner à Jean Charest sa « victoire morale », ils se retrouvent encore une fois dans cet état marginalisé d'impuissance politique qui est traditionnellement le leur. Sans la représentation proportionnelle – et donner les rênes du pouvoir à Mario Dumont de l'ADQ n'est certainement pas une solution – Montréal ne peut exercer aucune influence sur le gouvernement en ce qui concerne son avenir ou celui du Canada. La métropole se retrouve dans une situation coloniale classique : elle est taxée sans être représentée, elle est exploitée économiquement par la « mère patrie » et elle attend de pouvoir tirer parti d'un potentiel jusqu'à présent réprimé.

Qui se porte à la défense de Montréal ? Son maire, Pierre Bourque ? Il ne fait même pas semblant. Pendant les 30 jours de la dernière campagne électorale québécoise, on aurait dit qu'il avait été empoisonné au curare, tout paralysé qu'il était, alors qu'il aurait dû (comme il l'avait promis) réclamer à cor et à cri un pacte fiscal. Et, ce qui ne saurait nous rassurer, il vient de nommer un nouveau conseiller en politique, Guy Coulombe, que tout le monde sait être un « homme de Québec ». Alors qui d'autre ? Le gouvernement fédéral ? Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui pense que la loi 101 est « une bonne loi canadienne » ? Non, il y a déjà plusieurs années que les fédéraux ont sacrifié la population de Montréal sur l'autel des obsessions nationalistes.

Des groupes d'intérêts spéciaux, comme Action Positive, Renaissance Montréal, Citoyens de la Nation et Alliance Québec, ont réussi de temps à autre à prévenir certaines déprédations linguistiques et politiques du gouvernement provincial, mais l'absence de pouvoir politique réel a empêché ces groupes de pression de faire avancer leurs agendas respectifs. De plus, ils sont souvent perçus comme des groupes de thérapie pour anglophones paniqués et ne suscitent donc que peu d'intérêt ou de collaboration chez les francophones. Mais le vrai problème est le manque de pouvoir. Invoquer des grands principes ne sert à rien face à la fureur nationaliste.

Expédier des logiciels ou des produits pharmaceutiques, plutôt que du thé, à partir du port de Montréal n'est pas une bonne stratégie pour le nouveau millénaire. Nous disposons d'un autre superbe moyen de secouer le joug impérial. Notre frustration face au téflonisme de Bouchard ne doit pas nous empêcher de constater le succès époustouflant de sa trajectoire machiavélique.

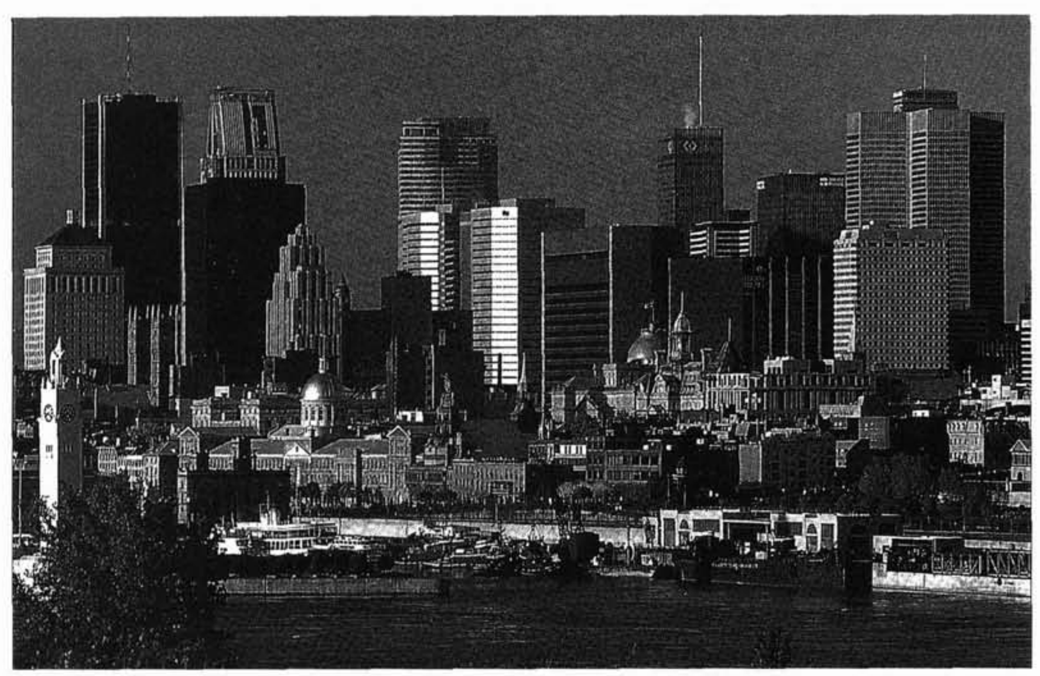
Pourquoi réinventer la roue ? Mettons-la à la place de ce pneu usé qu'est le Parti libéral et donnons-lui le nom de Bloc Montréal. A-t-on vraiment le choix lorsqu'on veut avoir du pouvoir politique ? La création d'un nouveau parti provincial permettra peut-être à Montréal de se faire enfin reconnaître comme une communauté distincte, et Lucien Bouchard – en créant le Bloc québécois en 1990 – nous a bien montré comment il faut faire ! Même si vous trouvez les propositions suivantes un tant soit peu ironiques, je suis très sérieuse lorsque j'affirme qu'elles sont le seul moyen d'assurer le salut, sinon du Québec, tout au moins de Montréal.

Le Bloc Montréal : projet politique
D'abord et avant tout, le Bloc Montréal devra reprendre à son compte le Sabir souverainiste : Montréal, c'est *nous* ; *les autres*, c'est le RDQ (*Reste du Québec*). En insistant sur ce fossé virtuel, on vise deux objectifs : démontrer aux Montréalais que l'autonomie psychologique fait la force et, en même temps, faire comprendre au PLQ et au PQ que l'île de Montréal ne peut pas être définie selon des critères culturels ou linguistiques. À force de le répéter aux médias (c'est ce que nous enseigne le Manuel du Bloc québécois), ce concept deviendra vérité qui ne pourra pas être contredite facilement.

MONTRÉAL SE RETROUVE DANS UNE SITUATION COLONIALE CLASSIQUE : ELLE EST TAXÉE SANS ÊTRE REPRÉSENTÉE.

L'article un du Bloc Montréal portera que toute décision unilatérale prise par le RDQ au sujet de l'avenir du Québec ne s'appliquera pas obligatoirement à Montréal, celle-ci se réservant le droit de décider de son propre avenir (« C'est aux Montréalais exclusivement qu'il appartient de décider de l'avenir de Montréal »). Mais, contrairement à l'optique négative du Bloc québécois (dont l'objectif est de diviser le Canada), le mandat du Bloc Montréal sera positif en ce sens qu'il visera à aider Montréal à participer aux décisions qui la concernent. Le Bloc Montréal sera « présenté » comme un parti politique neutre, mais l'unité nationale en sera un principe important.

Le chef et les candidats du Bloc Montréal pourront être choisis parmi les dirigeants communautaires, les capitaines d'industrie et les activistes municipaux : les premiers noms qui viennent à l'esprit sont ceux de



Il est grand temps qu'on reconnaisse que Montréal constitue une « société distincte » du reste du Québec.

Serge Savard, ancien champion de hockey devenu entrepreneur, Phil O'Brien, organisateur du grand rassemblement pour l'unité et militant fédéral depuis longtemps, Liza Frulla, ancienne députée libérale provinciale et porte-parole du camp du non pendant la campagne référendaire de 1995, et Jacques Duscheneau, ancien chef de police et seul candidat ouvertement fédéraliste à la mairie de Montréal aux dernières élections. Ce pourra être aussi des entrepreneurs mécontents (francophones, anglophones... et allophones, sachant que ce dernier vocable provoquera un ricanement incrédule partout dans le RDQ). Un sondage Léger et Léger sur la souveraineté effectué en novembre 1998 auprès des chefs d'entreprise montre qu'une majorité écrasante d'entre eux préfèrent la certitude politique. Dix-huit pour cent des entrepreneurs interrogés (11 % des francophones), ce qui est une masse critique, ont dit qu'ils quitteraient le Québec en cas de séparation. Ces gens-là n'habitent pas à Rimouski mais en majorité à Montréal. Si on peut les convaincre qu'il existe un parti qui défend vraiment leurs intérêts, la plupart d'entre eux n'hésiteront pas à y consacrer de l'énergie et des ressources.

Le Bloc Montréal ne fera pas semblant de servir des intérêts autres que ceux des Montréalais. Il se fera inévitablement accuser de brandir le spectre de la partition, mais il pourra alors répondre que si l'on donne à Montréal le statut et la reconnaissance qui lui reviennent en tant que pierre angulaire de tout le Québec, il n'aura pas besoin de brandir ce spectre. Montréal se réservera toutefois le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son intégrité et sa viabilité. Quoi qu'il en soit, la partition ne devra pas être l'objectif du Bloc Montréal, comme c'est le cas du Bloc québécois et du Parti québécois.

Même avec une représentation modeste à l'Assemblée nationale, l'île de Montréal aura le poids moral nécessaire pour obtenir la reconnaissance spéciale de la société distincte qu'elle est sur les plans linguistique, culturel et économique. Montréal pourra alors s'ouvrir au monde et devenir la ville cosmopolite qu'elle rêve d'être – officiellement ! Le bilinguisme, déjà une réalité, deviendra la règle dans la ville (plutôt que l'outil de promotion qu'utilise secrètement le PQ à l'extérieur du Québec).

Avec le Bloc Montréal, c'est la ville qui décidera de son propre développement, mais elle pourra inviter des représentants de Québec à siéger dans ses comités de planification. La taxation et la représentation iront de pair. La ville se verra déléguer les pouvoirs en matière d'éducation et d'immigration et pourra notamment déterminer quels manuels scolaires devront être utilisés par les immigrants qui décident de s'établir sur son territoire. À l'heure actuelle, la formation des immigrants est principalement financée par le fédéral mais les manuels qu'ils utilisent leur enseignent que le Québec est un pays indépendant. Cela devra changer. Montréal constituera une unité spéciale pour les missions commerciales provinciales. Le mot Canada retrouvera sa place dans la langue (dans les deux langues, en fait !), et les investisseurs respireront partout le doux parfum de la confiance plutôt que les relents de l'incertitude.

La création d'un nouveau parti provincial permettrait à Montréal de se faire reconnaître comme une communauté distincte.

Comme le Bloc Montréal ne pourra jamais espérer former le gouvernement provincial, il pourra, pour les questions qui concernent l'ensemble de la province, envisager de s'allier avec les libéraux ou les adéquistes, selon que les intérêts de Montréal sont mieux défendus par les uns ou par les autres. Même les souverainistes mous pourront souscrire sans difficultés aux objectifs du Bloc : encourager l'expansion, la paix sociale et la prospérité de la ville. Il suffirait que le Bloc Montréal ait quatre sièges à l'Assemblée nationale en 2002 pour faire toute une différence. Même un seul siège, avec un solide pourcentage du vote (comme l'ADQ), donnerait au parti et à ses électeurs le poids et le respect qu'ils méritent, comme en témoigne le rôle accru de Mario Dumont depuis les dernières élections.

Il y aura toujours un petit noyau d'électeurs pour qui le simple fait de songer à diviser le vote libéral est pur anathème, même si les libéraux au Québec n'ont pas défendu les droits et les intérêts de la majorité de ceux qui votent pour eux. Quoi qu'il en soit, comme le Parti Égalité l'a appris à ses dépens, il faut que les anglophones et allophones de Montréal cessent de voter pour le moindre de deux maux. Dans cette optique, je crois qu'on peut envisager que le Bloc Montréal devienne un parti fédéral. Étant donné qu'Ottawa est à la botte des nationalistes, et que la perte des votes de Montréal ne nuirait pas à l'hégémonie libérale dans un proche avenir... mais je ne vais pas vous révéler mon Plan B... !

C'est en regardant un enfant de sept ans fouetter un cheval de trait pour le faire avancer dans la terre boueuse que George Orwell trouva l'inspiration de la *Ferme des animaux*. Vu le poids de la charge qu'il avait à tirer, le cheval avançait péniblement sous les coups. Orwell songea alors que si ce puissant animal pouvait seulement se rendre compte de sa force à lui et de la fragilité de son bourreau, l'équilibre des pouvoirs changerait radicalement. Poussées d'un côté par les nationalistes séparatistes et, de l'autre, par les nationalistes fédéralistes, les portes de l'écurie restent fermées au Québec. Il est temps que Montréal se libère de son licol et fonce droit devant elle ! ■

Barbara Kay
est écrivain-pigiste.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

La politique de l'ambiguïté stratégique

MICHAEL D. BEHIELS

L'élection de Jean Lesage, en juin 1960, déclencha la première phase de la « révolution-pas-si-tranquille-que-ça » du Québec et transforma la communauté francophone catholique, janséniste et dominée par l'Église, en une entité politique dépersonnalisée, technocrate et dominée par l'État. Avec l'élection de Lucien Bouchard s'amorce la dernière phase de cette longue marche douloureuse des Franco-Québécois vers la sécession du Québec. Quant à savoir si Saint Lucien le séculier réussira à la faire, tout dépendra de la façon dont il saura exploiter le filon illusoire des conditions gagnantes. Pour soutirer l'appui de la population, la politique de l'ambiguïté stratégique est son « arme intelligente »; reste à savoir si Ottawa aura la volonté et la capacité de désamorcer cette arme.

Bouchard se retrouvera-t-il, à l'instar de Fidel Castro, à la tête d'un État nationaliste québécois, diminué sur les plans territorial et démographique mais farouchement indépendant, à l'extrémité nord-est des États-Unis ? Peut-être puisque la Cour suprême reconnaît que la sécession, bien qu'illégale en vertu du droit canadien et du droit international, est une option possible pour les dirigeants politiques québécois s'ils sont prêts à en assumer les risques excessivement élevés et les coûts correspondants. Mais il est toutefois fort peu probable que la communauté franco-québécoise, foncièrement conservatrice, se laisse entraîner dans ce qu'un dramaturge québécois a qualifié « d'acte insensé de suicide collectif ».

Le jour même où les élections ont été déclenchées, on savait déjà que le premier ministre Bouchard allait gagner. Ce qu'on ne savait pas, par contre, c'est de combien. Il était facile de prédire sa victoire pour trois raisons. La première tient à Lucien Bouchard lui-même. La deuxième, à son adversaire, Jean Charest. Et la troisième, à la réaction ambiguë et confuse d'Ottawa face à la résurgence du mouvement nationaliste et sécessionniste québécois, depuis l'élection de Brian Mulroney en 1984.

Bouchard est de loin le politicien canadien le plus charismatique depuis que Maurice Duplessis a écrasé le gouvernement libéral de Taschereau au milieu des années trente. Le seul politicien qui aurait pu rivaliser avec lui sur ce terrain est Pierre Trudeau. Bouchard incarne les aspirations, les peurs, les ambiguïtés des Franco-Québécois. Il respire la fierté de tout ce qu'ils ont accompli depuis la Révolution tranquille. Il reflète leur inquiétude profonde face à l'intégration de leur communauté dans une Amérique du Nord post-moderne, avec les risques considérables que cela représente pour leur identité individuelle et collective. Leur adoption d'une identité politique axée sur l'État n'a pas entièrement compensé leur degré élevé d'intégration sociale et culturelle en Amérique du Nord. Par son refus d'une sécession brutale, Bouchard se fait le porte-étendard d'une majorité de Franco-Québécois qui croient quasi religieusement qu'ils ont plus de pouvoir politique en menaçant de se séparer plutôt qu'en le faisant réellement.

Jean Charest, le jeune et pétulant capitaine Canada, avait perdu d'avance. Mobilisé contre son gré par un milieu d'affaires québécois naïf et désespéré, avec l'approbation précipitée du premier ministre Chrétien et de son entourage hétéroclite, Charest fut parachuté dans le labyrinthe de la politique québécoise dont on ne peut espérer connaître les codes qu'après des années d'immersion totale. Charest incarnait la troisième option de Mulroney : apaiser la classe politique et l'intelligentsia québécoises en leur offrant une variante de l'Accord du lac Meech. Les stratèges fédéralistes s'imaginaient que cela suffirait à convaincre les « fédéralistes mous », chez les Franco-

Québécois, de rompre leur idylle avec Saint Lucien et de se rallier à un Parti libéral maladroit, dirigé par un *Red Tory* recyclé et orienté encore plus à droite que Preston Manning.

Charest fit de son mieux, surtout pendant les derniers jours de la campagne alors que les sondages prédisaient un balayage des forces péquistes. Il essaya, mais un peu tard, de transformer le Parti libéral du Québec en une organisation post-moderne, néolibérale, désireuse de stimuler l'esprit d'entreprise et de réduire l'intervention d'un État devenu paternaliste, mais en vain. Cela le rendit encore plus vulnérable aux contre-attaques vicieuses de Saint Lucien et des médias francophones. Même si la Révolution tranquille et l'État québécois sont un véritable boulet pour le Québec, ils restent néanmoins des vaches sacrées, des sujets tabous du discours politique, tout comme l'étaient l'Église catholique et son réseau d'institutions scolaires, sociales et médicales avant 1960. Comment Charest pouvait-il oser remettre en question la théologie séculière des nationalistes et des sécessionnistes québécois ? Traité par Bouchard et ses laquais comme un intrus en terre étrangère, issu d'une mère irlandaise de surcroît, il n'avait aucune chance. Mais oh ! surprise, il obtint de meilleurs résultats que les sondages et les chroniqueurs ne l'avaient prédit, ce qui montre bien que ses idées novatrices sont appréciées des petites gens, sinon des élites.

Une majorité de Franco-Québécois croient qu'ils ont plus de pouvoir politique en menaçant de se séparer qu'en le faisant.

L'habileté diabolique de Bouchard et sa maîtrise parfaite de l'ambiguïté (il se dit partisan d'un fédéralisme renouvelé, l'instant d'après, d'une sécession assortie d'un partenariat), c'est surtout aux premiers ministres Chrétien et Mulroney qu'on les doit. Si Trudeau a superbement réussi à faire face aux nationalistes et aux sécessionnistes, c'est surtout parce qu'il se rendait compte qu'il n'existe pas de troisième option réaliste. Son gouvernement refusa catégoriquement d'envisager (et, partant, de légitimer) une quelconque structure constitutionnelle qui aurait permis la transformation du statut spécial en souveraineté-association, en passant par la dévolution totale aux provinces.

Ce sont les premiers ministres Mulroney et Chrétien qui ont légitimé le concept de la troisième option. Mulroney, avec ses malheureux accords du lac Meech et de Charlottetown, et Chrétien, avec ses réactions puériles au référendum de 1995, à savoir la surprenante Déclaration de Calgary et les négociations secrètes sur l'union sociale. Leurs tentatives répétées d'apaiser, d'une façon ou d'une autre, les « fédéralistes conditionnels » franco-québécois et ces roitelets de premiers ministres ont permis à Bouchard de bâtir une coalition puissante avec les nationalistes et les sécessionnistes québécois. Bouchard a réussi à convaincre les deux groupes que ce n'est qu'en combinant leurs forces qu'ils atteindront leurs objectifs politiques, à la fois proches et contradictoires. La troisième option est devenue le terrain de jeux des utopistes québécois et des magouilleurs professionnels d'Ottawa dont la naïveté frise parfois la stupidité. Les deux groupes recherchent des avantages politiques à court terme mais causent des dégâts économiques, sociaux et politiques à long terme, pour tous les Canadiens et leurs institutions nationales.

La politique de l'ambiguïté stratégique est le propre des esprits mesquins et tortueux. Il ne faut pas que les sécessionnistes québécois aient la possibilité d'exploiter cette troisième option. Il faut que tous les fédéralistes canadiens soient convaincus des bienfaits considérables qu'offre un Canada uni sur les plans intérieur et extérieur, et ce, aux niveaux individuel et collectif. Ils ne doivent pas se laisser entraîner dans le bourbier dangereux qu'est la recherche de la conciliation à tout prix. À ce jeu de dupes, Saint Lucien et son gouvernement sécessionniste gagnent à tous les coups.

C'est avec détermination que Chrétien doit s'inspirer de l'héritage de Pearson et de Trudeau, héritage qui est acclamé partout au Canada, pour opposer un non ferme, lucide et décisif au rêve utopique de

Bouchard d'une confédération binationale Québec/Canada. Jean Chrétien pourrait commencer par dire que la récente entente sur l'union sociale démontre la souplesse du fédéralisme plutôt qu'une occasion pour les premiers ministres, de connivence avec Bouchard, de retirer au gouvernement fédéral la responsabilité de la formulation et du financement des programmes sociaux nationaux. Si les provinces réussissent à limiter le pouvoir de dépenser d'Ottawa, le gouvernement fédéral ferait bien d'exiger quelque chose en échange. Nous nous souvenons tous de ce qui est arrivé à Mulroney lorsqu'il a cessé de défendre le Canada. ■

Michael D. Behiels
est professeur d'histoire
à l'Université d'Ottawa.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Le traité des Nisga'a : bouclier ou épée ?

ANDREW COYNE

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont fait un tel embrouillamini de toute cette négociation des revendications territoriales des Nisga'a que les deux camps qui s'opposent dans le débat sur le traité dont a été saisi l'assemblée législative provinciale s'entendent aujourd'hui sur l'essentiel. Nul ne conteste le bien-fondé d'un traité avec les Nisga'a, à la fois pour les Nisga'a eux-mêmes et pour que tout le monde soit fixé sur l'avenir des terres en cause, lesquelles s'étendent, grosso modo, sur 2 000 kilomètres carrés au nord-ouest de la province. Tout le monde reconnaît également que les Nisga'a, ainsi que l'ensemble des Autochtones, devraient être affranchis des servitudes de la Loi sur les Indiens, qu'ils devraient pouvoir se gouverner eux-mêmes – c'est-à-dire voter, payer des impôts et assumer les droits et les responsabilités de tout citoyen – au même titre que les autres Canadiens.

Je dis bien, au même titre que les autres Canadiens, car ce qui est en cause, ce n'est pas le principe de l'autonomie gouvernementale mais le modèle particulier de gouvernement que prévoit le traité. En effet, non seulement le gouvernement nisga'a aurait des pouvoirs tout à fait différents des autres gouvernements canadiens, mais les Nisga'a eux-mêmes jouiraient d'un statut et de droits bien supérieurs à ceux des autres bandes autochtones.

Ce n'est pas tout. Même si le premier ministre de la Colombie-Britannique cessait de prétendre que le traité servira de « modèle » pour régler la soixantaine de revendications territoriales qui sont en suspens dans la province, on peut difficilement concevoir que, pour ces traités à venir, les négociateurs autochtones se contenteront de moins.

Quel est donc le fond de la question ? En quoi le traité est-il contestable ? Trois grandes raisons à cela. Premièrement, le traité crée ce qu'on appelle à juste titre « un troisième ordre de gouvernement » pour les citoyens nisga'a. Tout autre groupe de citoyens canadiens qui voudrait accéder à l'autonomie gouvernementale ne pourrait le faire que dans le cadre prévu par la Constitution, laquelle ne reconnaît que deux paliers de gouvernement : le fédéral et le provincial. Ce groupe de citoyens pourrait réclamer la création d'une nouvelle province, ce qui nécessiterait une modification de la Constitution, ou, ce qui est plus

vraisemblable, il pourrait se constituer en municipalité, conformément aux lois de la province de résidence de ses membres. Autrement dit, les membres de ce groupe jouiraient des pouvoirs que leur confère la loi provinciale, mais pas plus.

Par contre, le gouvernement nisga'a, lui, aura le pouvoir de légiférer non seulement dans les domaines qui ressortissent généralement aux municipalités, mais aussi dans certains domaines qui relèvent des gouvernements fédéral et provincial. De plus, dans plusieurs secteurs, la législation nisga'a l'emportera sur la législation fédérale et provinciale. Et il faudra le consentement du gouvernement nisga'a pour changer cet état de choses. Le Parti libéral de la Colombie-Britannique prétend que le traité représente une modification de la Constitution ; que ce soit le cas ou non, le résultat est le même.

Tout le monde reconnaît que les Autochtones devraient être affranchis des servitudes de la Loi sur les Indiens.

Deuxièmement, le gouvernement nisga'a sera, en pratique sinon en principe, une structure fondée sur la race. Seuls les citoyens nisga'a décideront des critères de citoyenneté. Les résidents non-nisga'a installés sur des terres nisga'a pourront être consultés et participer à l'élection de conseils locaux comme les commissions de la santé. Pour le moment, du moins, ils n'auront pas à payer d'impôts au gouvernement nisga'a. (À l'heure actuelle, le traité prévoit que le gouvernement nisga'a pourra obtenir, avec l'accord des gouvernement fédéral et provincial, le pouvoir d'imposer les « non-citoyens », pouvoir que possèdent déjà 35 autres bandes autochtones de la Colombie-Britannique.) Ainsi, ces « non-citoyens » seront assujettis à la loi nisga'a sans avoir participé à son élaboration.

Troisièmement, nul ne sait précisément dans quelle mesure le gouvernement nisga'a sera assujetti à la Charte des droits et libertés. Certes, le traité prévoit qu'il le sera, mais la Charte stipule qu'elle ne doit pas être interprétée de manière à « porte[r]... atteinte aux droits et libertés – ancestraux, issus des traités ou autres – des peuples autochtones du Canada. » À part les non-Nisga'a qui seront privés de leur droit de vote, quelle incidence cela aura-t-il sur les citoyens nisga'a eux-mêmes ?

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a sa petite idée là-dessus. Dans sa plaidoirie devant la Cour suprême du Canada lors de la célèbre cause Delgamuukw, il a déclaré que « la plupart des droits ancestraux [...] sont comme un bouclier derrière lequel les Autochtones peuvent se retrancher en cas d'empiétement injustifié des lois fédérales et provinciales ; en revanche, le droit à l'autonomie gouvernementale constitue une « épée » que les Autochtones peuvent brandir [...] pour obliger leurs membres à respecter une coutume, un usage, une tradition. »

Un troisième ordre de gouvernement. Une structure politique fondée sur la race. Une épée de Damoclès au-dessus de la Charte. Nous dépassons largement le cadre de la province. Celle-ci ne peut pas décider toute seule. Le traité devrait être ratifié par l'assemblée législative provinciale dans les semaines qui viennent, avant d'être soumis à la Chambre des communes. C'est une question qui concerne tout le Canada. Soyons vigilants. ■

Andrew Coyne
est chroniqueur pour Southam News.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Pour une mobilisation citoyenne internationale

LISE GARON

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale de la toute nouvelle Organisation des Nations Unies adoptait la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Par ce geste, les gouvernements de ce monde espéraient chasser les démons d'un passé récent. En effet, la défunte Société des Nations n'avait pu survivre à son incapacité de maintenir la paix dans le monde, et c'est avec horreur qu'à la fin de la guerre, les armées alliées allaient découvrir les camps d'extermination nazis. Les Nations Unies prirent donc, ce 10 décembre 1948, l'engagement solennel de ne plus permettre de tels crimes contre l'humanité. Tel est le sens que l'ONU a donné à la *Déclaration universelle*, un document représentant non pas la morale naturelle ou la raison divine, mais simplement un choix consensuel. Désormais, la personne humaine serait considérée comme supérieure à toute raison sociale.

Les États membres des Nations Unies commencèrent dès lors à ratifier la longue série des pactes et des conventions internationales devant permettre un monde plus civilisé. Devant leur engagement international, la suprématie de la souveraineté et de la raison d'État devait s'effacer. Un à un, les pays membres se dirent redevables, devant la communauté internationale, de leurs engagements. Allaient-ils tenir parole ?

La passivité complice des États

Malheureusement, la longue tradition de complicité de nombreux États – du Canada en particulier – avec les dictatures, allait s'avérer tenace : il faut bien faire du commerce et maintenir les alliances stratégiques en place. Un bilan rapide permet d'observer que la plupart des États membres de l'ONU entretiennent encore des liens commerciaux importants avec la Chine, en dépit du drame du Tibet, ainsi qu'avec l'Indonésie, malgré la violence exercée au Timor oriental. Plus près de nous, la Turquie devint membre de la Communauté européenne en dépit de la terreur au Kurdistan, et l'on s'abstint trop longtemps d'intervenir en Bosnie et au Kosovo. Quelques autres exemples de cette complicité passive, et qui nous interpellent directement, nous, Canadiens, méritent qu'on s'y attarde.

Lorsque les premières alertes au génocide furent données au Rwanda, personne ne s'en préoccupa. La France continua son assistance militaire à un régime avec lequel le Canada intensifiait les liens de coopération. Pendant ce temps, les ingrédients du massacre étaient mis en place : milices révolutionnaires et armée rwandaise se disputant la suprématie, propagande haineuse de la Radio des mille collines, confection de listes de Tutsis, multiplication des caches d'armes, censure de la presse, etc. Quand les massacres commencèrent, les casques bleus alertèrent New York... qui leur enjoignit de ne pas intervenir sans l'accord du régime...

Face à la guerre civile en Algérie, la communauté internationale réagit avec la même complicité passive. Le Canada, entre autres, se fit remarquer en vendant au régime militaire algérien non pas des armes, mais des équipements de soutien, comme des hélicoptères et des ordinateurs de bord pour avions. De plus, au lendemain de la mission parlementaire canadienne à Alger, en 1997, notre gouvernement a débloqué trois milliards de lignes de crédit pour l'Algérie, contribuant ainsi au développement de ce que Luis Martinez, dans son livre, *La guerre civile algérienne*, paru chez Karthala, en 1995, décrit comme une économie de guerre. Par ce geste, notre gouvernement donnait accès au crédit bancaire canadien à un pays déjà si gravement endetté qu'il avait dû se plier aux ordres du FMI et rééchelonner sa dette.

Le ministre canadien des Affaires extérieures, Lloyd Axworthy, justifia notre politique de coopération avec ce régime en réduisant la crise algérienne à un simple problème de terrorisme, pouvant être résorbé par une coopération policière plus importante avec l'Algérie. Cette politique peut être payante à court terme, dans la mesure où elle procure des débouchés extérieurs au monde des affaires du Canada, mais elle contribue à la prolongation du conflit ainsi qu'à la rente de guerre qui enrichit la nouvelle bourgeoisie algérienne, et surtout, elle empêche le Canada de se rallier au mouvement international en faveur d'une commission internationale d'enquête sur la violence en Algérie.

La plupart des États membres de l'ONU entretiennent des liens commerciaux importants avec la Chine et l'Indonésie.

On constate la même attitude de complicité passive du Canada devant les possibilités de négoce offertes par la Tunisie, pays pourtant régulièrement décrit comme un État policier et tortionnaire par les observateurs internationaux. Voir à ce sujet les rapports annuels de Human Rights Watch, d'Amnesty International, de la FIDH, de Reporters sans frontières… Voir aussi les blâmes adressés à la Tunisie par le Comité unisien des droits de l'homme en 1994, par le Parlement européen en 1996, et, en novembre 1998, par le Comité de l'ONU contre la torture. Cela n'empêche toutefois pas nos représentants de promouvoir le commerce et la coopération internationale avec cette Tunisie dite « tolérante et paisible ».[1] Dans ce cas, ce n'est pas l'activité commerciale avec Tunis qui est à blâmer, mais le silence tacite sur lequel elle repose. Le ministre Axworthy n'ignore certainement pas les rapports alarmants qui lui proviennent parfois de l'ambassade du Canada à Tunis. Il faut également supposer que le service de son ministère qui est responsable des droits de la personne ne manque pas de lui transmettre, chaque année, le rapport du Département d'État américain, invariablement accablant envers la détérioration des droits de la personne en Tunisie. Il est vrai que si l'on veut maintenir la porte ouverte aux échanges commerciaux avec les dictatures, il est préférable de taire ces vérités choquantes.

Les droits de la personne ne sont donc pas à l'ordre du jour de notre politique étrangère… sauf lorsqu'une poignée d'étudiants se prennent la fantaisie de manifester contre la présence d'un dictateur à une conférence internationale de coopération commerciale, tenue à Vancouver…

Une action citoyenne transfrontières

Cette manifestation de Vancouver s'inscrit dans un phénomène ayant pris de l'ampleur ces dernières décennies, soit le développement d'une action citoyenne internationale, axée sur la défense des droits de la personne. Amnesty International fut sans doute la première ONG (organisation non gouvernementale) à développer une technique, autant originale qu'efficace, d'action citoyenne en faveur des droits de la personne. Dès sa création, dans les années '60, elle prit l'habitude de publier, pour chaque pays, des rapports documentés sur la torture et les prisonniers d'opinion. Lorsqu'elle le juge nécessaire, Amnesty accompagne la publication de ses rapports d'interventions discrètes de sensibilisation auprès des décideurs publics et de représentations auprès des gouvernements visés par ces rapports. De telles actions sont généralement appuyées par des campagnes de mobilisation publique, dites « d'action urgente ». Les envois massifs de pétitions, de lettres, de fax, de télégrammes et de courriers électroniques arrivent même parfois à paralyser les réseaux de télécommunications des gouvernements fautifs.

L'effet est impressionnant pour les destinataires, lorsqu'ils découvrent que leurs victimes ont autant d'amis à l'étranger. De la sorte, Amnesty International a probablement sauvé de la torture et de la prison des

[1] Pour plus de détails sur le fonctionnement de cette dictature et sur sa propagande, on peut se référer à mon livre, *Le silence tunisien. Les alliances dangereuses au Maghreb*, Harmattan, Montréal, 1998.

centaines, sinon des milliers, de militants des libertés à travers le monde.

La technique fit école et d'autres ONG emboîtèrent le pas, dont les plus connues sont : la Fédération internationale des droits de l'homme et Reporters sans frontières à Paris, Article 19 et Freedom House à Londres, Human Rights Watch et le Lawyers' Committee for Human Rights à Washington, et la Commission internationale des juristes à Genève. La vigilance exercée par ces grandes ONG fait en sorte qu'il est devenu quasi impossible, aujourd'hui, pour les États, de cacher leurs violations des droits de la personne.

Lorsque les premières alertes au génocide furent données au Rwanda, personne ne s'en préoccupa.

Entre autres, l'ouverture politique au Maroc, depuis les années '80, doit beaucoup à cette mobilisation citoyenne internationale. Un livre, *Notre Ami le Roi*, (Gilles Perrault, Gallimard, 1990), ne contenait pourtant rien de nouveau pour les observateurs familiers de la scène politique marocaine. Toutefois, ce qu'il révélait choqua l'opinion publique française. D'où la vigoureuse campagne menée alors en Europe et au Maroc par Amnesty International et par Danielle Mitterand. Non pas que Hassan II ait été le pire assassin au musée des horreurs de l'Histoire, mais parce que la France était le premier partenaire commercial du Maroc, et que rien, jusqu'alors, n'avait transpiré des horreurs révélées par Perrault : les décideurs politiques et les intellectuels étaient restés silencieux.

Terminons par un exemple qui marquera peut-être l'avenir des droits de la personne à l'échelle de la planète. Rappelons brièvement que, dans la décision du Général Pinochet de rendre le pays aux civils, en déclenchant des élections quelque 20 ans après son coup d'État, l'importante diaspora chilienne, politisée et formée à l'action civique, a joué pour beaucoup. Ces exilés, dont plusieurs étaient venus grossir les rangs des ONG et des syndicats des pays hôtes, ont fait campagne et empêché le souvenir du coup d'État de 1973 de disparaître de l'agenda public international. Une fois Pinochet vaincu aux élections, la paix entre les militaires et les civils fut obtenue au prix de l'impunité du dictateur qui fut même nommé sénateur à vie.

Profitant d'une visite du Général à Londres, le gouvernement espagnol fit une demande d'extradition pour meurtre de ressortissants espagnols : l'impunité ne valait plus à l'extérieur du Chili. Les crimes des dictateurs sont imprescriptibles, selon le droit international, et ne sont pas opposables à des motifs de compassion envers le présumé criminel, si âgé ou malade qu'il soit. Ce qui est inédit dans cet événement, c'est que le droit international pourra dorénavant obliger un ex-chef d'État à rendre des comptes devant la justice de pays tiers. Cette évolution récente – et encore fragile – du droit international doit beaucoup aux pressions non pas des États, mais de leur opinion (ONG, groupes d'exilés et journaux).

C'est dans ce contexte qu'il convient d'interpréter la conversion récente du premier ministre Chrétien, lors de sa dernière tourné en Asie, à la cause des droits de la personne. M. Chrétien, en politicien avisé, a de toute évidence voulu contrer l'effet néfaste du *Pepper Gate* sur l'opinion publique canadienne. Car pour un politicien, la perception des électeurs est encore plus importante que les questions d'ordre commercial et stratégique.

Et si...

La théorie classique des contrepoids, chère à Montesquieu, prend ici tout son sens : les dictatures ne sont habituellement ni sanctionnées par l'ONU ni boycottées par les États membres pour leurs manquements à leurs engagements internationaux. Leur condamnation ne peut être, souvent, que symbolique. C'est surtout, en effet, la détérioration de leur image que les gouvernements autoritaires redoutent. D'où l'importance des campagnes menées par ce nouveau pouvoir : l'opinion, représentée par le réseau des groupes et des institutions civiles nationales et internationales qui rendent publics les manquements à leurs engagements.

Et si ce pouvoir citoyen transfrontières n'était pas une utopie ? Et s'il était possible de le renforcer par une mobilisation plus large de l'opinion publique ? Jusqu'à maintenant, cette action civique internationale n'a pas toujours été le facteur déterminant dans la dynamique des droits de la personne (Rwanda, Algérie, Tunisie...). Mais elle a certainement sauvé des vies (Maroc, Chili...). Pourrait-elle en sauver davantage ? Le mouvement va-t-il durer et s'amplifier ? Peut-être oui, peut-être non. Mais sans l'intervention de ce pouvoir, nos gouvernants ne feront rien pour promouvoir ces droits, et les victimes des dictatures seront perdues, sans espoir.

Mais, pourrait-on objecter, l'action civique de ce pouvoir qu'est l'opinion publique sur la scène internationale, en quoi cela nous concerne-t-il, nous, Canadiens ? En quoi ce qui se passe en Amérique du Sud, en Afrique du Nord ou de l'Est peut-il nous affecter ? C'est là la seule question dont la réponse n'est pas évidente. À ceux qui n'éprouvent aucune attirance pour les sentiments de solidarité ni pour les considérations morales, et qui ne comprennent que les impératifs de la *realpolitik*, il convient de rappeler une notion bien pragmatique : un jour, c'est eux qui pourraient avoir besoin de la solidarité internationale pour défendre leurs libertés citoyennes. À l'ère de la mondialisation du commerce, des communications et de la politique, ne serions-nous pas, nous et nos enfants, plus en sécurité si l'action citoyenne en faveur des droits de la personne se mondialisait, elle aussi ? ■

Lise Garon
est professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval.

Mikhaïl Gorbatchev au présent

CÉCILE BRAUCOURT

À mon arrivée en Russie, il y a plus de deux ans, les regards étaient fixés sur Boris Eltsine, déjà malade, et le paysage politique russe ressemblait à une fourmilière en proie à une agitation croissante : qui pourrait bien, le cas échéant, prendre la relève de Boris Eltsine et devenir le nouveau Président de la Russie ? Et dans ce débat animé où revenaient les noms du général Lebed, du maire de Moscou et du premier ministre, le nom de Mikhaïl Gorbatchev n'était jamais cité. En tant qu'occidentale encore peu au fait des rouages des mentalités russes, je m'étonnai de cet oubli : Gorbatchev n'était-il pas la figure politique la plus forte de l'histoire récente de la Russie ? Quand je m'ouvris aux Russes de mon étonnement, ils eurent tous un geste évasif et des mots sans passion, mais trahissant une volonté marquée de classer Gorbatchev au rang des souvenirs, pas forcément heureux, d'événements ambigus et souvent douloureux au peuple russe.

Puisque les Russes étaient aussi réticents à parler de leur ancien leader, il fallait donc l'approcher directement pour comprendre son absence de la scène politique actuelle et savoir ce qu'il était advenu de lui depuis sa démission du poste de président de l'URSS, le 25 décembre 1991. Il avait alors créé une fondation à partir de laquelle il anime depuis débats et conférences. Peu nombreux étaient ceux qui en savaient plus. Le contacter par l'intermédiaire de cette fondation n'est pas chose facile tant il semble s'efforcer de maintenir à distance les journalistes et, sinon se méfier, tout au moins se

protéger. La seule voie d'accès est d'acquérir la confiance de Pavel Palachenko, le collaborateur et interprète dont il se séparait déjà rarement lorsqu'il était le chef du Kremlin ; lui seul reçoit les visiteurs et décide d'acheminer l'un ou l'autre jusqu'à Gorbatchev. Mais son emploi du temps extrêmement chargé laisse peu de place aux imprévus, d'autant plus que son activité inclut des participations fréquentes à des conférences internationales. Ces contraintes, ajoutées à la méfiance d'un homme à qui la presse, russe pour l'essentiel, a souvent reproché violemment sa responsabilité dans l'effondrement du système soviétique et le chaos qui s'ensuivit, rendent la démarche hasardeuse ; mais elles n'ont jamais masqué de la part des deux hommes un intérêt sincère pour ma requête, et comme une soif de communiquer.

La présence de Gorbatchev impressionne par son aisance et son naturel.

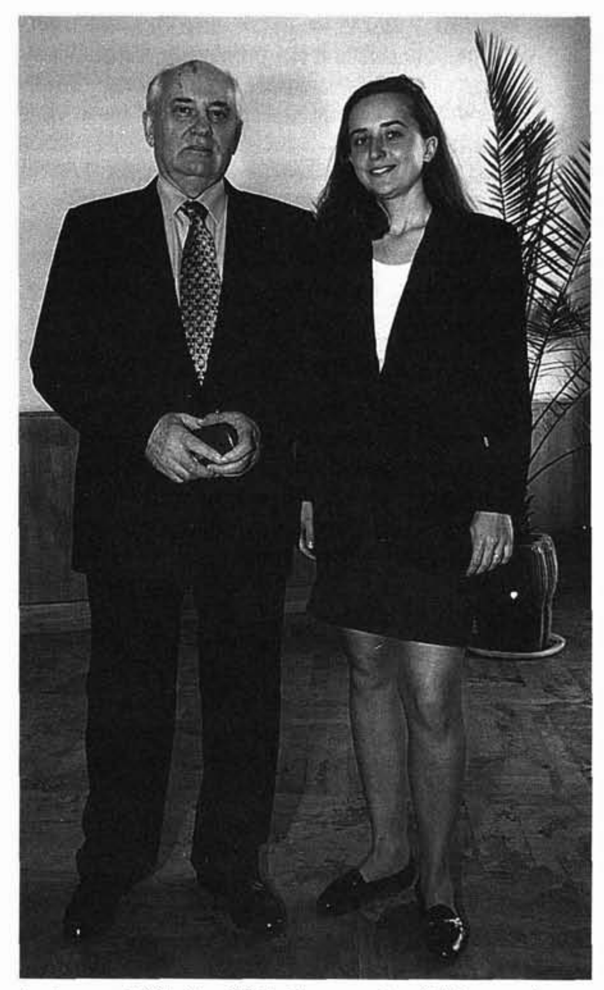
Car Mikhail Gorbatchev est avant tout un homme politique, un homme qui sait et aime utiliser les médias. Lorsque je l'ai finalement rencontré dans les locaux du 49, Leningradsky Prospekt, une large et majestueuse avenue bordée d'arbres au nord de Moscou où se situe la Fondation internationale pour les études socio-économiques et politiques (ou Fondation Gorbatchev), c'est cette aisance de communication qui m'a immédiatement frappée. En effet, pressé par le temps, à peine revenu d'un voyage aux États-Unis, sur le point de donner quelques minutes plus tard la conférence mensuelle de la fondation, c'est un homme serein et souriant qui m'a accueillie d'une poignée de main franche et prolongée, bientôt suivie d'une accolade chaleureuse dont la spontanéité faisait presque oublier la présence d'un garde du corps aux aguets.

Si sa présence impressionne, c'est plus par son aisance et son naturel que par sa solennité. On comprend immédiatement comment il a su utiliser les médias et s'attirer la sympathie de l'Occident. On s'attend à une entrevue formelle que la notoriété du personnage pourrait imposer, et c'est un homme détendu qui se révèle, comme si, une fois la méfiance initiale dépassée et l'entretien accepté, il renonçait à toute distance. C'est sur ce ton tranquille que Pavel Palachenko et lui-même déclinent avec précision les activités qu'ils poursuivent sans éclat politique, mais avec une persévérance égale, par le biais de cette fondation établie à l'aube de la nouvelle Russie.

Pour résumer l'esprit de la fondation qu'il dirige, Mikhaïl Gorbatchev reprend une phrase de ses *Avant-Mémoires* (traduites et publiées en France, éditions Odile Jacob, 1993) : « Pour ce qui me concerne, je ne considère pas que ma mission soit terminée. Je suis persuadé que le capital spirituel et politique que j'ai amassé sera utilisé au nom de la liberté de mon pays et des relations internationales. Je me sens encore assez de forces pour continuer. » La fondation est portée par une volonté issue des années de la perestroïka. Il ne s'agit pas de mettre sur pied une organisation politique, et l'on comprend qu'il aurait difficilement pu en être autrement dans le contexte de cette fin d'année 1991. Évincé par Boris Eltsine, délaissé par une population lasse des échecs économiques de la perestroïka et prompte à les imputer d'un bloc au réformateur qui a mis à mal l'ordre établi, Mikhaïl Gorbatchev n'a plus un champ d'action politique suffisamment large. Il évoque lui-même, mais à demi-mots seulement, cette clairvoyance qui le poussa à orienter son action d'une tout autre façon lorsqu'il fonda cette organisation philanthropique et non gouvernementale qui vise à appuyer la recherche sur la paix et la coopération internationales, ainsi que la transition de la Russie et des autres Républiques de l'ex-URSS vers la modernisation et l'économie de marché. Les buts affirmés sont bien identiques à ceux qui, quelques années auparavant, avaient motivé son action politique en tant que leader de l'Union Soviétique, de la glasnost à la perestroïka, en passant par l'ouverture du dialogue Est-Ouest. Les motivations sont les mêmes, mais, et Gorbatchev insiste sur ce point, les moyens, eux, sont radicalement différents. Adaptation au contexte politique, résignation face à l'impossible maîtrise de l'action qu'il avait initiée, ou évolution naturelle vers une action plus réflexive, sa décision de

donner à son organisation un caractère apolitique lui permet de poursuivre, en marge des tempêtes politiques de rigueur en Russie, l'œuvre qui lui tient à cœur. À sa voix qui se fait plus grave lorsqu'il évoque la politique russe actuelle, on devine la blessure non avouée d'un homme qui en a été écarté. Malgré sa réticence à aller plus avant sur ce sujet, l'amertume pointe dans ses paroles mesurées. Amertume d'autant plus forte qu'il constate l'inefficacité de ses successeurs à enrayer le développement d'une société à deux vitesses. La prudence l'empêche visiblement de pousser plus loin ses critiques, mais l'on devine pourtant son désaccord face à l'instabilité politique actuelle et au chaos social et économique qui en résulte.

Mais, on l'a bien compris, la réponse actuelle de Gorbatchev aux désordres de son pays n'est pas de combattre des adversaires politiques. Sa réponse, ce sont les débats encouragés par sa fondation dont la vocation est d'accompagner la réflexion sur la globalisation des relations internationales, d'observer le nouvel ordre mondial, de le comprendre pour mieux le maîtriser, pour éviter que les laissés pour compte soient trop nombreux, de le comprendre enfin pour que son pays puisse s'y intégrer sans davantage de faux pas, de pertes de temps et d'excès. Gorbatchev met l'accent sur le caractère nécessaire de cette internationalisation des débats. À la suite de la rupture du bloc communiste et de la disparition de l'Union Soviétique, le système bipolaire Est-Ouest s'est effondré ; l'équilibre mondial a changé, donnant naissance à un monde économiquement intégré dans lequel l'économie, la science, la technique et la communication ont brisé les frontières nationales. La société russe est alors confrontée à un défi sans précédent : trouver sa place dans l'économie de marché mondiale à laquelle elle n'a peu ou prou jamais été confrontée. Comment, alors qu'elle traverse une période de troubles profonds, la Russie peut-elle se donner les moyens d'assimiler rapidement les changements, tout en sauvegardant ses acquis technologiques et culturels ? À quelles politiques économiques et sociales doit-elle accorder sa préférence pour ne pas figurer au nombre des perdants de ce nouvel ordre



La jeune citélibriste Cécile Braucourt a été impressionnée par l'aisance et le naturel de Mikhaïl Gorbatchev.

mondial ? Enfin, comment faire pour protéger les plus faibles, comment réduire le clan des perdants, comment intégrer le plus grand nombre à cette nouvelle économie ? Quelles erreurs la Russie a-t-elle commises dès le début et quels sont à présent les moyens d'y remédier ?

Telles sont les questions prioritaires auxquelles Gorbatchev tente d'apporter les réponses. Et cela passe bien entendu par une mise en cause des politiques économiques et sociales du gouvernement actuel. Lui que l'on accuse en Russie d'être responsable de ce chaos s'indigne de la dégradation des conditions de vie et de l'écart démesuré entre les deux extrémités de la population. Pour la première fois

depuis le début de notre entretien, ses mots sont plus durs : il n'a pas voulu d'une désintégration aussi rapide du système soviétique. C'est vers une transition lente qu'il voulait conduire son pays, une transition qui, pense-t-il, aurait seule permis d'éviter les déboires d'un capitalisme sauvage.

GORBATCHEV N'A PAS VOULU D'UNE DÉSINTÉGRATION AUSSI RAPIDE DU SYSTÈME SOVIÉTIQUE.

Comme pour appuyer sa préoccupation de l'être humain, il évoque l'action humanitaire menée par sa fondation qui, faute de moyens pour couvrir un champ plus vaste, a choisi de se consacrer en priorité aux enfants : recherche médicale sur la leucémie et autres maladies du sang les affectant, financement du premier centre de transplantation de moelle osseuse en Russie en coopération avec le gouvernement russe, mise en place d'un programme de formation des médecins du centre, ainsi que d'un plan d'aide aux orphelinats et hôpitaux pour enfants à travers la Russie.

Concrètement, c'est principalement par le biais d'études, de publications et de conférences, en Russie et à travers le monde, que la Fondation agit : centre de débats, elle réunit aussi bien des académiciens, des chercheurs que des politiciens. Gorbatchev coordonne l'ensemble de ces actions, participant aux séminaires et conférences, et publiant lui-même nombre d'articles et d'ouvrages de réflexion. Ses conférences et les droits d'auteur de ses publications financent par ailleurs la majorité du budget de l'organisation.

C'est après avoir envisagé tous les enjeux de son action que je commence à comprendre la sérénité de Mikhaïl Gorbatchev. Il ne s'est pas désintéressé du destin de son pays, mais il a choisi d'autres moyens d'action qui lui permettent de poursuivre l'essentiel : participer à la réflexion sur la situation et l'avenir de son pays. D'aucuns mettront en doute ses intentions et n'hésiteront pas à voir derrière chacune des actions de sa fondation une volonté politique cachée, destinée à redonner progressivement à l'ex-leader une force et une crédibilité mises à bas par les événements de 1991, destinée en fin de compte à le remettre sur les devants de la scène politique. En effet, Mikhaïl Gorbatchev était candidat à la présidence de la Russie en 1996. Ceux-là mêmes qui doutaient de la nature apolitique de sa fondation tournèrent en dérision sa candidature. Sous cet éclairage, les séminaires qu'il dirige chaque mois au siège de la fondation semblent faire office d'autant de tribunes grâce auxquelles il peut encore s'adresser au peuple russe. Lorsque j'évoque cette ambiguïté jugée trop claire par certains, l'assurance de l'ex-leader ne s'ébranle pas. Le mépris sous-jacent à ces accusations ne paraît pas l'affecter. Il avoue tranquillement que sa fondation est bien pour lui un moyen de communiquer avec le peuple russe, le moyen le plus efficace dont il dispose à présent. Mais la question de l'ambiguïté de son action le fait tout juste sourire. Le temps de l'engagement politique semble loin pour Mikhaïl Gorbatchev.

Et, en effet, à la lecture de ses publications, à l'écoute de ses discours et de ses conférences, à l'approche même de l'homme qu'il est devenu, on comprend que Mikhaïl Gorbatchev veut avant tout faire avancer le débat dans lequel se joue l'avenir de la Russie dans le nouveau monde du XXI[e] siècle. Ainsi, ce n'est pas tant le leader politique que le penseur qui s'exprime. Lorsqu'il y a dix ans sa perspicacité et son initiative ont bouleversé le monde, plongeant le bloc de l'Est dans un chaos sans précédents, sa liberté d'action était à la fois considérablement plus large et plus limitée. Dirigeant d'un empire formidable, il avait les moyens d'imposer ses idées, mais il se devait également d'arbitrer entre les multiples sources de pouvoir représentées par le Parti communiste, l'armée et le KGB. Désormais libéré de ces contraintes, il semble aller à présent au bout de ses interrogations.

À titre d'exemple, la recherche conduite par la Fondation Gorbatchev entre 1995 et 1997 a abouti à la publication d'un rapport sur les intérêts nationaux et les problèmes de sécurité en Russie (*Russia's National Interests and Security Problems*, Moscou, 1997), rapport qui relève les défis auxquels le pays se

trouve aujourd'hui confronté : quels enjeux pour cette nouvelle société, quels moyens pour les atteindre. L'étude met l'accent sur le développement des institutions démocratiques et des mécanismes de participation du peuple russe aux décisions politiques. C'est là que résiderait la chance de la Russie de trouver sa place dans l'ordre mondial, à condition toutefois de réorienter les choix qui ont été faits depuis sa naissance et l'ont amenée à la confusion économique et aux déséquilibres sociaux actuels. Les orientations du premier gouvernement de la nouvelle Russie sont étudiées avec soin. Les critiques à l'encontre de Boris Eltsine et de ses gouvernements successifs pointent à travers les paroles posées de Gorbatchev, mais c'est avec une habilité toute diplomatique qu'il évite pourtant de porter des accusations directes. L'essentiel, affirme-t-il, c'est d'identifier les mécanismes de dérapage qui ont abouti au développement d'une société partiellement démocratique, très instable et trop inégale. Depuis la publication de cette étude, distribuée non seulement aux principales institutions gouvernementales russes, mais aussi à l'étranger, la fondation a centré sa recherche sur un nouveau projet concernant les enjeux du XXIe siècle (*The 21st Century – a Century of Global Challenges and Responses)* : enjeux humanitaires, culturels, écologiques, économiques, politiques et de sécurité nationale dans un système global. Le défi est de parvenir à concilier globalisation des sphères économiques et respect des cultures et identités nationales. Les chances de la Russie de s'intégrer à ce système restent au cœur de l'étude : c'est bien à l'avenir de son pays que Mikhaïl Gorbatchev se consacre. Mais sur les pronostics quant aux chances de réussite, il préfère rester prudent.

Et, comme pour faire oublier la question de politique nationale, la conversation s'oriente un moment vers la dimension internationale de sa fondation. En tant que président de celle-ci, il participe constamment à des conférences internationales, comme celle sur l'environnement organisée à l'été 1998, à Washington, en collaboration avec la Croix Rouge Internationale. Il a en outre tenu à développer une véritable présence aux États-Unis où l'Américain Jim Garrison a créé un bureau de la Fondation Gorbatchev à San Francisco. Inauguré en 1995 par Mikhaïl Gorbatchev lui-même, le bureau américain réunit un forum de réflexion d'ex-dirigeants tels que Margaret Thatcher, George Bush, Brian Mulroney, et Shimon Peres. Une autre voie de coopération internationale a été la mise en place d'un partenariat avec le Canada dans le cadre duquel le gouvernement canadien finance des projets de coopération dans des domaines aussi variés que le développement social des minorités du nord de la Russie, les problèmes sociaux des mineurs de Sibérie, et le développement démocratique et juridique en Russie.

En prenant le risque d'ébranler l'Empire soviétique il s'est lui-même condamné à être emporté par un éclatement de l'URSS.

Une question qui s'impose après l'exposé des deux hommes sur leurs activités est celle des répercussions de ces actions : permettront-elles à Gorbatchev d'acquérir, dans le paysage politique russe, la place qu'il a perdue lors de la création de la Communauté des États Indépendants (CEI), le 8 décembre 1991 ? Écarté du pouvoir dans l'Empire éclaté, il déplorait l'absence d'un État unifié capable de préserver l'intégrité de la nation soviétique. Le dernier leader de l'URSS l'avait compris : pour remarquable qu'avait été sa tentative de réformer le système de l'intérieur, elle était vouée à l'échec. Il le résume encore aujourd'hui par la formule : « Il n'y a pas de réformateurs heureux. » En prenant le risque d'ébranler l'Empire soviétique par des réformes profondes, il s'est lui-même condamné à être emporté par un éventuel éclatement de l'URSS. Mais l'éclatement est survenu plus tôt qu'il ne l'aurait sans doute imaginé. En juin 1991, Boris Eltsine se fait élire Président de Russie, défiant les pouvoirs du Président de l'URSS. Du côté soviétique, un groupe de ministres tentent le 19 août un coup d'État qui, s'il échoue, aboutit cependant à la dissolution du Parti communiste, puis finalement à la formation de la CEI qui met un terme définitif à l'ère Gorbatchev.

Mikhaïl Gorbatchev a alors vu sa destinée se détacher de celle de son pays. Pourtant, à nos yeux occidentaux, il reste celui qui a fait tomber le mur séparant l'Est et l'Ouest. L'Union Soviétique n'est plus, Boris Eltsine a pris les devants, écartant celui qui avait fait entrer le bloc soviétique dans l'ère du changement, lui faisant porter le lourd tribut de la perestroïka, ses difficultés économiques, ses dérapages et ses pénuries. Mikhaïl Gorbatchev disparaît de la scène politique, et nous, Occidentaux, assistons médusés à la mort politique d'un homme mythique que l'on croyait indispensable sinon indestructible. Je comprends mieux à présent qu'il n'a guère eu le choix. Il en parle aujourd'hui avec désinvolture, sans afficher d'inquiétude ou de regrets, mais peut-être n'est-ce là qu'une façade qu'il n'est pas près d'avouer.

Pourtant, s'il veut que sa fondation tienne des débats fondamentaux sur l'avenir politique et social de la Russie, c'est bien parce qu'il pense ainsi influencer l'avenir de son pays. Grâce à ces débats, il pense encore pouvoir, au-delà des contingences du pouvoir, poursuivre une réflexion de fond sur les implications des changements survenus. Quant à son exclusion de la vie politique, c'est un risque qu'il prit en toute connaissance de cause. Leader d'une URSS en déclin dont il a précipité la décomposition, il pressentit les modifications latentes de l'ordre mondial et l'imminence de cette révolution, et il prit le risque de s'y perdre. C'est en visionnaire qu'il comprit dès les années '80 la nécessité de faire entrer la nation soviétique dans l'ère du changement, et ceci au prix de l'incertitude, au prix d'une prise de risque au nom de l'empire tout entier, mais aussi en son propre nom. Car les difficultés, les troubles et les emballements qui ont suivi étaient prévisibles. On ne s'attaque pas à une remise en cause aussi profonde sans en envisager les dérapages. Mikhaïl Gorbatchev a-t-il bien soupesé ces risques, ou les a-t-il sous-estimés comme le lui reprochent encore aujourd'hui ses compatriotes ? Toujours est-il qu'il les a pris en mettant en jeu en premier lieu sa propre place. Politiquement, il était sans doute impossible que l'instigateur de ce processus lui survive.

Mis sur le banc des accusés, parfois montré du doigt, Mikhaïl Gorbatchev se présente aujourd'hui comme un homme fidèle à ses idées. Sa fondation poursuit une recherche intellectuelle destinée à démêler les mécanismes régissant la métamorphose de la Russie, et surtout à devancer les dérapages pour ne pas répéter les erreurs du passé. Cela s'opère dans une ombre relative, en usant de la renommée et du pouvoir passé de l'ex-dirigeant. Cela pourrait, à plus ou moins long terme, le porter à nouveau sur les devants de la scène. Mais aujourd'hui, de telles ambitions ne sont apparemment pas prioritaires. Il le répétait d'ailleurs en juillet dernier à un journaliste de CNN qui l'interrogeait sur sa participation éventuelle aux prochaines élections présidentielles de l'an 2000 : il ne sera pas candidat et estime que la Russie a désormais besoin d'hommes politiques jeunes. Il est frappant d'apercevoir sur le visage de l'ancien dirigeant les signes d'une sérénité plus profonde qu'auparavant, comme si les vicissitudes du pouvoir et de l'éviction lui avaient donné, outre l'envie de poursuivre sa réflexion, une sagesse tranquille, celle d'un penseur dont la philosophie politique devrait, aujourd'hui plus que jamais, être intégrée dans le débat politique russe. ■

Cécile Braucourt
travaille pour une organisation internationale à Moscou.

Si j'étais premier ministre...

CHRISTOPHER MACLEOD

En 1995, Magna International Inc. a créé un fonds d'un million de dollars, les « Bourses d'études Magna pour le Canada », à l'intention des étudiants canadiens des collèges et universités. Ce programme a pour but de promouvoir chez les jeunes un intérêt pour la vie publique et les encourager à penser à des solutions novatrices pour unir le pays et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Les gagnants sont annoncés lors d'un grand gala qui a lieu à Toronto en octobre.

Les directeurs de Cité libre, *tout comme les quelque 1000 autres invités, ont assisté au gala de 1998 et ont été émerveillés tant par la qualité du spectacle entièrement canadien (artistes hors pair venus de toutes les provinces) que par la finesse du buffet et la chaleur de l'ambiance.*

Les douze heureux gagnants – venus avec leur famille tous frais payés par Magna – ont fait chacun et chacune une petite présentation. Le livre As Prime Minister, I Would..., *publié par Magna International Inc., contient tous leurs textes.*

En 1998, les candidats devaient écrire une dissertation en anglais ou en français sur : « Si j'étais premier ministre... ». Nous publions ici le texte intégral du gagnant du premier prix. D'autre part, nous invitons nos lecteurs à lire la publicité de Magna dans ce numéro et à en diffuser l'information autant que possible auprès des étudiants qu'ils connaissent.

On demande parfois aux gens : « Si vous étiez premier ministre, que feriez-vous pour améliorer le niveau de vie de la population et assurer l'unité du pays ? » La réponse à cette question n'a rien de secret ni de particulièrement nouveau. Les problèmes de la nation et les facteurs qui nous unissent ou nous divisent ont fait l'objet d'un si grand nombre d'études qu'il faut y consacrer des rayons complets de nos bibliothèques, où les universitaires de nos facultés d'histoire et de science politique trouveront pendant longtemps matière à réflexion. La solution à nos problèmes réside moins dans l'adoption de mesures radicales ou spectaculaires que dans un effort concerté de renoncement à notre cynisme collectif et à notre peur du changement, conjugué à la volonté d'aller jusqu'au bout des réformes.

L'unité du Canada et l'amélioration du niveau de vie sont inextricablement liées. L'unité exige que l'on rebâtisse la relation du peuple avec l'État afin que le peuple acquière la conviction que l'État se comporte de manière responsable sur les plans budgétaire, social et politique. Il faut par ailleurs que les mesures prises par les élus rehaussent le niveau de vie de tous les citoyens, notamment des plus vulnérables.

Responsabilité

Réglons d'abord le problème du cynisme. Il existe aujourd'hui un manque de confiance évident envers les institutions gouvernementales et dans les relations du peuple avec l'État. Le citoyen est très sceptique quand on lui dit que le gouvernement est responsable et transparent ou quand on lui parle des valeurs publiques. Pour corriger cette situation, il faut réviser la machinerie gouvernementale, c'est-à-dire les entrées et les sorties d'argent, car c'est ce processus économique qui permet vraiment au citoyen d'observer et de participer directement aux activités gouvernementales, et c'est précisément dans ce domaine que transparence et responsabilité sont nécessaires. C'est là que la confiance se mérite ou se perd.

Nous pouvons unir le pays et améliorer le niveau de vie des Canadiens nécessiteux en revoyant la manière dont l'État perçoit ses recettes et gère ses dépenses. À l'heure actuelle, les Canadiens commencent à payer de l'impôt à partir d'un revenu de 6 500 $,

au taux fédéral et provincial cumulé de 17 %. Les personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus sont donc piégées dans un cycle inexorable de pauvreté : elles gagnent juste assez pour éviter la misère mais jamais assez pour sortir de la pauvreté. L'État leur enlève une part trop élevée de ce qu'elles ont durement gagné et, comme les services que leurs impôts sont censés financer ne cessent de s'étioler, elles doivent ensuite payer encore plus. Les sans-emploi et les assistés sociaux sont marginalisés et relégués dans le cycle de la dépendance. Les personnes tributaires de l'assistance sociale n'ont pas accès aux emplois bien rémunérés par manque de scolarité et de formation professionnelle, et aussi parce qu'elles n'ont pas assez de revenu disponible pour la préparation d'un curriculum vitae, l'habillement, le transport, etc. Si elles acceptent un emploi peu rémunéré, elles doivent quand même acquitter de l'impôt et se retrouvent en fin de compte avec à peine plus que l'assistance sociale. Ne réussissant jamais à épargner pour l'avenir ou à investir pour leurs enfants, les pauvres se découragent et vivent aux crochets de l'État, alors que les Canadiens aux revenus moyens et supérieurs sont mécontents parce qu'ils estiment que leurs impôts financent un cycle de dépendance. Ces réactions nuisent à l'unité nationale, et la réalité qui les fonde entrave l'amélioration de notre niveau de vie.

D'aucuns ont avancé l'idée d'un impôt unique, avec plusieurs variantes. Il s'agirait de percevoir un seul impôt, une seule fois, sur tous les revenus gagnés, autant par les particuliers que par les entreprises, au taux unique de 25 %. Ce taux serait donc le même pour tous les revenus gagnés, que ce soit 25 000 ou 1 million de dollars.

L'impôt unique ferait beaucoup pour rétablir la confiance des citoyens envers le système. Les personnes qui ne paient actuellement pas d'impôt commenceraient à en payer, et celles qui paient près de la moitié de leurs revenus paieraient une somme plus raisonnable. Comme le taux actuellement le plus faible est de 17 %, certaines personnes devraient payer légèrement plus ; toutefois, elles ne paieraient plus la TPS, celle-ci devenant inutile avec un taux d'imposition unique.[1]

De par sa simplicité, ce système serait facile à comprendre, ce qui favoriserait le rétablissement de la confiance. Les personnes qui n'acquittent pas d'impôt actuellement en acquitteraient, tout comme les grandes entreprises qui en paient peu ou pas du tout. De plus, les citoyens sauraient que tout le monde paie la même chose en proportion du revenu gagné.[2]

Le système serait efficient pour tout le monde puisque des milliers de pages de droit fiscal deviendraient désuètes et que tous les brillants cerveaux qui se consacrent actuellement à la recherche de méthodes pour éviter l'impôt pourraient participer de manière productive à l'économie. En outre, ce système aurait l'énorme avantage d'attirer des entreprises au Canada. Nous aurions en effet un régime fiscal simple, juste, efficient et transparent qui ferait l'envie du G7 et attirerait les investisseurs. Un climat de stabilité ne tarderait pas à s'instaurer car chacun « saurait ce qu'il reçoit et ce qu'il paie ».

Puisque les déductions, les avantages et les échappatoires fiscaux disparaîtraient, les deniers publics serviraient vraiment à financer des programmes pour répondre aux besoins de la société. Les Canadiens sauraient combien d'argent est entré dans les coffres de l'État et combien il en est sorti, et chacun saurait qui a payé quoi, ce qui placerait tout le monde sur un pied d'égalité.

---

[1] C'est Dennis Mills qui a d'abord lancé cette idée en réponse au défi que lui avait lancé Michael Wilson, le ministre des Finances, de proposer quelque chose pour remplacer la TPS. Selon des modèles économétriques, un taux d'imposition de 25 % garantirait le même montant de recettes et l'élimination de la TPS.

[2] Le régime actuel crée des tensions entre les différentes tranches d'imposition, les gens se demandant quelle aide gouvernementale les autres touchent par rapport aux impôts qu'ils paient. Si tout le monde payait 25 %, l'équité inhérente de cette méthode se traduirait par moins de tensions entre les classes sociales.


Les directeurs de Cité libre ont beaucoup apprécié l'ambiance qui régnait au Gala de 1998 où l'on a annoncé les gagnants des « Bourses d'études Magna pour le Canada ».

En soi, le régime de l'impôt unique ne suffirait pas pour rehausser le niveau de vie des travailleurs pauvres et des sans-emploi. Il faudrait que ce régime s'accompagne d'un revenu annuel garanti et d'un système de soutien du revenu. Cette forme de revenu serait établie en exonérant les personnes gagnant moins que le seuil de la pauvreté. Si celui-ci était fixé à 12 000$ pour une personne seule, aucun impôt ne serait perçu tant que l'on n'aurait pas dépassé ce seuil. Toute personne sans emploi recevrait un soutien du revenu dans les limites actuelles et ne serait pas pénalisée pour le revenu additionnel qu'elle gagnerait jusqu'à la limite du seuil de la pauvreté. Dans notre hypothèse, cela serait 12 000$. Cette combinaison de revenu annuel garanti et de régime d'impôt unique ferait beaucoup pour rehausser le niveau de vie et pour rétablir la confiance envers le gouvernement.

La Constitution canadienne
La Constitution du Canada a souvent été dénigrée au cours des années à cause de nos conflits d'identité et des tensions suscitées par son rapatriement, notamment aux yeux de nombreux Québécois. C'est cependant le document fondamental qui nous gouverne et nous définit collectivement, et qui établit notre régime de gouvernement ainsi que nos relations avec ce dernier. Il convient donc de la revoir pour assurer l'unité du pays et pour rehausser le niveau de vie de la population.

Notre but doit être de trouver un accord constitutionnel qui réponde aux besoins des Québécois tout en recueillant l'appui des autres Canadiens. Si nous voulons atteindre le double objectif d'assurer l'unité du pays et de rehausser le niveau de vie de la population, nous devons aborder six questions constitutionnelles.

Une Charte des droits sacrés
L'unité du pays exige que l'on rétablisse la confiance de tous les citoyens envers leurs institutions. On peut rétablir cette confiance et rehausser le niveau de vie en adoptant une « Charte des droits sacrés » dans laquelle le gouvernement fédéral énoncerait son engagement et ses responsabilités dans les trois domaines qui fondent l'identité du Canada et qui ont permis à notre pays d'être considéré comme le premier au monde pour la qualité de vie : l'assurance-santé, l'enseignement et l'environnement.

La Charte fédérale n'empièterait pas sur les champs de compétence provinciaux mais fixerait des normes nationales pour toutes les provinces. Comme la Charte actuelle des droits et libertés, cette Charte ferait de la Cour suprême l'arbitre ultime de toute question concernant le respect de leurs engagements par les différents paliers de gouvernement. En plus de fixer des normes nationales et de constituer un point de référence clair sur ce qu'un Canada uni offre à ses citoyens, la Charte permettrait aussi à ces derniers de placer leurs valeurs et leurs institutions fondamentales au-delà de toute velléité de manipulation politique en leur assurant la protection du plus haut tribunal du pays.

Reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise
Cette mesure n'a pas besoin d'explication. Ce n'est pas une revendication régionale mais une réalité nationale. Cette reconnaissance ne modifierait ni n'entamerait en rien le caractère distinct des autres collectivités mais donnerait une existence constitutionnelle à une réalité fondatrice du Canada – une réalité dont chacun devrait être fier.

Droit de veto régional pour les modifications constitutionnelles
Il faudrait accorder un droit de veto à chacune des cinq régions du pays : C.-B., Prairies/Nord, Ontario, Québec et Maritimes. En ce qui concerne les régions des Maritimes et des Prairies/Nord, qui englobent chacune plus d'une province, on exigerait l'accord de 50 % de la population régionale.

Réforme du Sénat
Les pouvoirs du Sénat seraient inchangés. Toutefois, chaque région (C.-B., Prairies/Nord, Ontario, Québec et Maritimes) aurait droit à 21 sénateurs, lesquels seraient nommés par un comité mixte de l'assemblée législative de chaque région. Par exemple, la région Prairies/Nord aurait un comité mixte composé de deux membres de chaque parti représenté dans les assemblées de la région (quel que soit le nombre de sièges de ces partis mais comprenant uniquement les partis ayant des sièges provinciaux ou territoriaux). Ainsi, le comité comprendrait deux libéraux, deux conservateurs, deux néo-démocrates et deux membres du Parti de la Saskatchewan de la région Prairies/Nord. Le Parti réformiste n'ayant pas de sièges au palier provincial, il ne serait pas représenté au sein de ce comité, pas plus que les autres partis n'ayant pas de sièges provinciaux. La liste des candidats admissibles proviendrait de celle des récipiendaires de l'Ordre du Canada résidant dans la région concernée. Certes, on risquerait alors d'assister à la politisation de l'Ordre du Canada, mais ce risque pourrait être atténué, voire éliminé, par les mesures suivantes : a) les nominations seraient pour une période unique de six ans, et b) la représentation égale de tous les partis au sein du comité inciterait celui-ci à choisir les personnes pouvant le mieux représenter leur région, aucun parti ne pouvant dominer les autres.

Mise en œuvre de la formule « 60 de plus »
Pour garantir un certain degré de représentation nationale à la Chambre des communes, on ajouterait 60 sièges aux 301 qui sont actuellement comblés selon le principe de la représentation d'après la population.[3]

Les 60 nouveaux sièges seraient attribués selon la proportion du vote populaire national. Cette formule « 60 de plus » réglerait deux questions. D'abord, on ajouterait un caractère national à l'élection des députés étant donné que le nombre de suffrages à l'échelle nationale aurait une importance nouvelle. Ensuite, les nouveaux sièges répondraient aux préoccupations relatives à la marginalisation de certains partis dans le système actuel du « gagnant-ramasse-tout » (les partis qui reçoivent une part non négligeable des suffrages populaires mais pas de sièges à cause de la répartition des voix).

Questions autochtones
La réforme de la Constitution ne porterait pas directement sur les questions autochtones mais celles-ci pourraient être traitées en nommant le Grand chef des Premières Nations au poste de ministre des Affaires indiennes. À l'heure actuelle, il n'est pas obligatoire que les ministres soient tous choisis parmi les élus. Une telle nomination permettrait aux autochtones d'être représentés au Cabinet, de détenir le pouvoir d'action inhérent à un ministère et de jouir de la coopération ministérielle nécessaire pour tenir compte des préoccupations autochtones.

Les cinq premières réformes seraient soumises à l'approbation de la population du Canada par la voie d'un référendum national. Ce référendum servirait à ratifier un accord répondant aux besoins du Québec et des autres régions. En revanche, les revendications des autochtones seraient traitées par le Cabinet plutôt que par voie référendaire.

---

[3] Cette proposition a été exposée dans un éditorial du *Globe and Mail* du 13 juin 1997.

Création d'emplois
Rehausser le niveau de vie exige que l'on ait les outils requis pour permettre aux gens d'améliorer leur condition et que l'on crée des emplois durables. L'impôt unique serait une mesure importante pour établir un climat favorable à la création de nouvelles entreprises, de taille petite et moyenne, qui sont le véritable fer de lance de la croissance économique. Il faudrait toutefois que la réforme fiscale soit accompagnée d'une stratégie industrielle nationale et d'une stratégie nationale de l'éducation. La stratégie industrielle nationale amènerait les secteurs public et privé à déterminer ensemble les tendances et opportunités économiques des diverses régions ainsi que les secteurs dans lesquels le Canada jouit d'un avantage compétitif à l'échelle globale. Notre stratégie de l'éducation serait intégrée à notre stratégie industrielle de façon à ne pas laisser nos ressources humaines dans l'ignorance de ce que recherche le marché du travail.

IL EXISTE AUJOURD'HUI UN MANQUE DE CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES.

Politique du millénaire
Nous sommes entrés dans le vingtième siècle avec une « politique nationale » qui était fondée, entre autres choses, sur l'offre de terres aux colons, à la condition qu'ils les défrichent et les cultivent. C'est ainsi que l'Ouest a été occupé et développé et que le Canada est devenu un pays avec trois façades maritimes. Aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, il nous faut une politique similaire pour tirer parti de notre vaste territoire et pour tenter de faire renaître celles de nos collectivités qui s'étiolent. Nous devons donner des terres aux Canadiens et aux gens du monde entier qui sont prêts à créer des entreprises en technologie et en développement – biotechnologie, informatique, technologie agricole, technologie environnementale et technologie pharmaceutique, par exemple. Pendant les 25 premières années du prochain siècle, les recettes issues de l'impôt de 25 % sur les revenus des banques (lesquelles acquittent actuellement fort peu d'impôt) seront consacrées à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux participants à la « politique du millénaire » pour appuyer la création d'établissements de recherche ou similaires qui deviendront les multinationales du futur. Cette politique, conjuguée à l'instauration d'un régime fiscal simple, juste et efficient, serait le joyau de la couronne économique canadienne.

Parcs industriels
Les terres devant être cédées seraient choisies dans des endroits stratégiques des régions et collectivités en difficulté et possédant des équipements adéquats pour répondre aux besoins des entreprises que l'on espère y attirer. Par exemple, Saskatoon serait un choix logique pour la création d'un super-parc industriel axé sur la biotechnologie du fait de l'existence d'une université bien équipée pour ce type de recherche. (Il y existe déjà un petit parc de cette nature.)

Nous avons parlé au début de la nécessité d'unifier le pays et de rehausser le niveau de vie. Le défi consiste non pas à trouver de nouvelles idées mais à galvaniser la volonté requise pour les faire fructifier. Les solutions ne résident pas dans le cynisme et la peur mais dans la volonté collective des citoyens d'agir sans tarder. Les choses ne changent pas parce que le premier ministre et le Cabinet le décident, mais parce que les gens les obligent à agir.

Rôle du citoyen
Il faut rétablir l'importance et la valeur de la citoyenneté. Il faut que ce mot retrouve tout son sens. Le Fonds des bourses Magna pour le Canada est le fruit d'une initiative privée reflétant cet objectif. À titre de participant, j'ai l'intention d'agir pour en faire un facteur de changement. Voila pourquoi, dans l'esprit de ma recommandation d'établissement d'un impôt unique de 25 %, je ferai don de 25 % de ma bourse pour lancer la création d'une banque nationale d'idées où seront entreposées des idées sur l'unité nationale et l'amélioration du niveau de vie afin que chacun puisse y avoir accès, notamment les gens œuvrant pour les gouvernements. Je ne fais pas ce geste parce que j'en ai les moyens mais parce que, comme citoyen, j'estime que nous n'avons pas le luxe de faire autrement. J'invite par ailleurs tous les

lauréats de cette année et des années futures à faire de même et je demande au *Fair Enterprise Institute* et à tous les membres des associations de circonscription de tous les partis ayant des élus à la Chambre des communes de faire des dons égaux au mien pour garantir la création de cette banque d'idées. Ce site Web et ce site de discussion offriront une tribune ouverte 24 heures par jour, sept jours par semaine, pour dialoguer sur l'unité et sur le niveau de vie, ce qui constituera un lien entre les personnes que ces questions préoccupent et qui ont l'énergie voulue pour favoriser le changement. On pourrait aussi offrir une page « Fenêtre sur la nation » qui permettrait à des universitaires de renom de poser chaque semaine une question aux citoyens dans toutes sortes de domaines différents. Les gens seraient invités à proposer leurs réponses, lesquelles seraient ensuite cataloguées.

Le Fonds des bourses Magna pour le Canada doit être plus qu'un nouveau répertoire d'idées poussiéreuses ; il faut s'en servir pour unifier le pays et pour stimuler la volonté de faire le nécessaire pour améliorer le niveau de vie de ceux et celles qui ont désespérément besoin d'une aide, pas d'une aumône. ■

Christopher MacLeod
est étudiant en droit
à l'Université de la Saskatchewan.

Traduction : Jean-Michel Gazet



De l'éducation à la santé, n'y a-t-il qu'un pas ?

GENEVIÈVE MANSEAU

Homme d'éducation s'il en fût, le philosophe allemand Friedrich Nietszche, décrivait, dans *Le gai savoir* (édition Gallimard, 1967), la récompense des chercheurs de « la grande santé » – qu'il appelait les « Argonautes de l'idéal » – comme « une terre inexplorée dont nul n'a délimité les frontières, [...] un monde d'une telle surabondance [...] que notre curiosité autant que notre soif de possession s'en trouvent mises hors d'elles-mêmes – oh, tant et si bien que rien désormais ne saurait plus nous rassasier. »

Le génial penseur, qui, au nom de sa liberté créatrice, tourna le dos au savoir institutionnel, fut aussi un homme poursuivi par la maladie, tant physique que mentale. À l'en croire, la définition du concept de santé est avant tout affaire de croyance personnelle, car, écrit-il encore dans *Le gai savoir*, « ce qui importe ici [...] ce sont tes forces, tes impulsions, tes erreurs, et notamment les idéaux et les phantasmes de ton âme pour déterminer ce qui, même pour ton corps, constitue un état de santé. »

Trois émules des « Argonautes de l'idéal », l'un de la jeune génération, les deux autres, d'âge mûr, ont bien voulu partager avec les lectrices et les lecteurs de « Prête-moi ta plume ! » leur vision propre de la santé. Tous présentent deux point communs, soit un rapport professionnel, à des titres divers, avec le domaine médical et le fait d'avoir dû, pour s'instruire, troquer leur milieu de vie originel, une petite ville de province, contre la métropole québécoise. Leur travail a, par ailleurs, mis chacun d'eux en position de s'interroger sur les liens entre pauvreté éducative et problèmes de santé.

« Ce n'est pas parce qu'on a plus de scolarité qu'on s'occupe mieux de soi. »

Jonathan, 29 ans,
préposé aux bénéficiaires d'un hôpital montréalais.

Élevé dans une petite localité du Bas-du-fleuve, j'étais le genre de petit gars qui aurait aimé l'école si elle avait offert à son programme 80 % d'éducation physique et 20 % du reste. J'excellais en sport, pas en lecture. Et mes parents, grands amateurs de livres pourtant, n'ont pas cherché à me contrarier dans mon orientation. Leur principal souci était que nous soyons capables d'initiative, mon frère et moi ; ils nous voulaient avant tout autonomes et n'ont pas craint, par exemple, de nous laisser seuls à la maison de bonne heure. Personnellement, je n'en ai éprouvé aucune frustration, bien au contraire. C'est ainsi que j'ai appris à me débrouiller dans l'existence.

Sur le plan de la santé physique, ma mère, infirmière de profession, adhérait à certaines valeurs, telles une alimentation surveillée et la visite médicale régulière afin de prévenir les maladies. Nous n'avions pas de conversations là-dessus, c'était tout simplement un mode de vie. Quant à l'hygiène mentale, nous l'avons, nous, les enfants, acquise grâce à la grande capacité d'écoute que nous démontraient nos parents. Il est vrai, cependant, que nous trouvions plus de sensibilité à ces questions du côté maternel. Lorsque mon père est parti, je me suis rendu compte qu'il avait en réalité de fort mauvaises habitudes, comme de fumer à l'excès, de boire beaucoup d'alcool aussi. Ces abus allaient de soi pour les gens de sa génération, je pense. Les « baby-boomers » se sont pris pour des individus indestructibles, que rien ne pouvait atteindre.

Aujourd'hui où je suis père à mon tour, je veux apprendre à mon enfant à avoir un équilibre de vie, à être à l'écoute de son



S'il fallait juger de la santé des citoyens d'un quartier par le nombre de ses cliniques et l'importance de ses pharmacies, Hochelaga-Maisonneuve serait sûrement en bonne position. Un rapport de l'organisme Hochelaga-Maisonneuve, « Quartier en santé », paru en avril 1997, établit pourtant que l'espérance de vie moyenne y est l'une des plus faibles de l'agglomération montréalaise. La pauvreté, font observer les auteurs du rapport, va souvent de pair avec une alimentation déficiente, des logements plus petits, plus froids, mal isolés, des conditions de travail difficiles et l'analphabétisme.

corps pour vivre en harmonie avec lui-même et partant, avec autrui. Je crois que l'éducation, ça ne consiste pas seulement à fréquenter l'école. M'est plutôt idée qu'il faut commencer à la maison, tout petit, à se familiariser avec ses responsabilités vis-à-vis de l'entretien de sa santé. Une telle éducation, d'ailleurs, n'a rien à voir avec l'instruction. Ce n'est pas parce qu'on a plus de scolarité qu'on s'occupe mieux de soi. Dans les hôpitaux, les habitudes nuisibles à la santé, on en retrouve chez les nantis comme chez les démunis. Peut-être que ces derniers manifestent plus de tendances à l'hypocondrie à cause de leur insécurité : sans emploi, ils ont davantage de temps pour penser à leurs bobos et moins de ressources pour y remédier. Mais des madames des beaux quartiers, droguées aux médicaments, on en voit aussi défiler dans les salles d'urgence. Il n'y a pas que des itinérants toxicomanes parmi nos bénéficiaires en grand besoin !

À mon avis, notre système devrait arrêter de taper sur le petit monde. Ce ne sont pas ceux-là qui rouspètent. Eux, ils acceptent sans un mot de faire du corridor... Je pense que les impératifs de rentabilité à tout prix les atteignent les premiers et qu'il faut le dire tout haut : la productivité en matière de santé dans un contexte où l'on n'éduque pas à la santé, c'est là qu'il est, l'abus.

« La sous-alimentation affective s'observe également à la tête de la société. »

Germain, 43 ans,
pharmacien pendant plus de 10 ans en milieu défavorisé

Dans ma famille, je n'ai jamais vu de gestes positifs en faveur de la santé. J'ai dû apprendre par moi-même les bonnes stratégies pour me développer sainement au plan physique comme au plan mental. Mes parents étaient en effet des gens peu instruits pour qui l'éducation n'avait de valeur que si elle permettait d'accéder à un métier lucratif.

Non seulement, chez moi, l'on mangeait mal, c'est-à-dire qu'on avait un régime peu varié, mais l'on était exposé de façon continue aux effets secondaires de la cigarette puisque mon père et mes frères aînés étaient grands fumeurs. La santé, pour mes parents, consistait à éviter la maladie. Or, comme toute mon enfance a été marquée par de douloureuses otites à répétition, j'ai été amené à me poser la question autrement. À mes yeux, il s'agissait d'atteindre la santé, une personne « en santé » m'apparaissant comme un être épanoui, qui se réalise soi-même et a la possibilité de se surpasser s'il le désire. J'ai donc cherché

quels comportements se rapprochaient le plus d'un tel idéal. Et, avec l'étude et l'expérience, je me suis imposé des balises qui jouent à présent un rôle important dans ma qualité de vie : un bon sommeil, une alimentation diversifiée et le plein air à la campagne, où je trouve une capacité de régénération inexistante à la ville.

J'ai placé la quête du bonheur au centre de mes préoccupations. Par là, je veux dire que je me donne les bonnes croyances en vue d'appliquer les bonnes stratégies pour atteindre un équilibre qui inclut, jusqu'à un certain point, l'argent, mais n'en fait surtout pas un but primordial. À mon avis, c'est un outil parmi d'autres. Et il est important, bien sûr, de disposer d'outils si l'on veut assurer non seulement sa santé physique, mais sa santé mentale.

Les jeunes d'aujourd'hui qui se laissent séduire par un monde virtuel où tout est fait pour éviter les réalités de la vie, me semblent en grand danger. D'ailleurs, les enfants et les adolescents ne sont pas les seuls à rechercher la fuite. Cette caractéristique, on la trouve chez tous, peut-être un peu plus parmi les pauvres, à cause de l'insécurité de leurs conditions d'existence, mais aussi chez les riches. En termes de santé mentale, les différences sociales finissent par s'annuler, je pense. Par contre, mon expérience de professionnel de la santé dans deux quartiers réputés défavorisés de Montréal, m'a appris qu'il y a un certain lien entre un bagage éducatif limité et des problèmes organiques récurrents. On a plus de chance d'y voir certaines situations contraires comme, par exemple, celle d'un couple de fumeurs, parents d'un jeune asthmatique, qui, se faisant demander par le médecin de renoncer au tabagisme, répond : « C'est notre seul luxe, on n'a que ça ! » et continue de contribuer à la maladie de son enfant.

À l'origine de telles dépendances, cependant, il y a une sous-alimentation affective qui, je crois, s'observe également à la tête de la société. Moi qui trouvais que ma famille ressemblait aux personnages de « La petite vie », j'ai vu son pareil dans une émission télévisée sur Pierre Péladeau. À mon avis, toute véritable éducation à la santé devrait nous armer contre la fuite de la réalité pour nous mettre en mesure de réaliser pleinement notre potentiel. Sinon, on risque d'être des orphelins de la Santé !

« Si l'éducation de base était suffisante pour atteindre la santé, j'en aurais été l'exemple parfait. »

Aline, 46 ans,
infirmière en recyclage

À près de 50 ans, je viens seulement d'entreprendre une démarche vers ce que je conçois comme la pleine santé, à savoir l'estime de soi, la sécurité dans la relation avec soi-même. Il m'en a fallu du temps pour comprendre que je souffrais de dépendance affective. Ç'a été tout un cheminement qui, d'ailleurs, ne s'est pas fait en ligne droite.

JE CROIS QUE L'ÉDUCATION, ÇA NE CONSISTE PAS SEULEMENT À FRÉQUENTER L'ÉCOLE.

Mon père était un travailleur acharné, un simple ouvrier qui, à force de saisir chaque occasion de formation en emploi, a terminé sa carrière comme contremaître dans une entreprise d'envergure nationale. Peu habile à établir des relations, il avait pris l'habitude de boire et se montrait impatient, colérique, voire injuste et violent envers nous, ses enfants. Ma mère, elle, nourrissait des ambitions mondaines. Elle n'aimait rien tant que de jouer les hôtesses accomplies. Ainsi, lorsque nous recevions des invités, notre vie s'arrêtait. Rien n'était trop beau pour eux. Je devais prêter mes jouets, me fendre en quatre pour plaire. Mais quand, moi, j'allais en visite, par exemple, chez mes cousines riches, la réciproque n'était pas vraie : on ne me traitait pas en princesse, loin de là !

Quand nous étions petits, dans ma famille, le jeu, la fantaisie n'étaient pas permis. Il fallait se tenir droits, respecter les bonnes manières à table, savoir répondre comme il faut au téléphone. J'ai acquis très jeune l'apparence d'une fille bien éduquée. Mais l'important à mon sens, attention, affection, écoute, n'y était pas. Au moment de choisir un métier, j'ai suivi la filière de la plupart. Beaucoup de mes copines du cégep se

dirigeaient vers les sciences infirmières. Alors, j'en ai fait autant. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai compris le lien entre ce choix et la dépendance affective dont je souffrais. J'allais continuer, dans le cadre de mes fonctions, à me donner aux autres, à m'oublier moi-même en échange d'une belle image.

La découverte que j'étais coincée, que j'avais laissé assassiner toute une partie de moi ne m'est venue que récemment. Mais je pense que mon expérience vaut la peine d'avoir été vécue, car elle me met mieux à même de comprendre les autres formes de dépendances, la toxicomanie, par exemple.

Maintenant que j'ai appris à m'occuper de moi, de mon équilibre, je me sens davantage prête à aider vraiment des personnes en besoin. Si l'éducation de base était suffisante pour atteindre la santé, j'en aurais été l'exemple parfait. Ma mère, en effet, prenait soin de l'alimentation de sa progéniture, elle nous a inculqué de bonnes habitudes de prévention des maladies.

Bien sûr, les gens démunis qui manquent plus souvent de cette éducation offrent moins de résistance à la maladie. Mais je pense qu'en matière d'apprentissage de la santé, la notion fondamentale, c'est celle d'un cheminement vers la vie. Si la médecine actuelle, avec tous les défauts qu'on lui connaît, peut permettre de faire un bout de chemin en ce sens, par un diagnostic, par une médication ou une intervention, il faut savoir l'apprécier.

En vérité, je crois que toute personne, malade ou pas, a un libre arbitre. Pour être en santé, elle doit avoir le désir de la santé, le désir de vie. Si à aucun moment, l'on n'est encouragé à nourrir des aspirations personnelles et à les réaliser, on ne peut que déboucher sur le goût de l'autodestruction. Moi qui suis allée jusqu'à former des plans de suicide, je suis bien placée pour en témoigner. ■

Geneviève Manseau
est orthopédagogue et écrivain.



Des villes et des hommes*

HANS-JÜRGEN GREIF

Percevoir une grande ville uniquement par la voix masculine est déjà presque un genre. Deux auteurs, l'un français, l'autre canadien anglais, viennent d'élargir le spectre d'une littérature focalisée sur la ville, et vue à travers les lunettes de l'homme qui s'intéresse avant tout à l'homme.

Gaieté parisienne ?

Le titre du dernier roman de Benoît Duteurtre, *Gaieté parisienne*[1], ne laisse aucun doute quant au propos du livre : à Paris, le journaliste Nicolas, dans la trentaine, bien conservé, vaguement désœuvré, et qui s'ennuie ferme, a jeté son dévolu sur Julien, jeune étudiant en gestion financière, qui écrit un travail sur « l'harmonisation du crédit bancaire dans la législation internationale ». Julien est irrésistible parce qu'il réunit des traits essentiels et seuls capables de séduire le journaliste : il se comporte de façon « normale », ce qui revient à dire qu'il ne se maquille pas, s'habille convenablement, travaille sérieusement, a de l'ambition. Nicolas n'aimant guère les « folles », Julien (non-fumeur et détestant l'alcool) lui semble, avec son discours de jeune cadre en herbe, son visage angélique, son rire ingénu, le partenaire idéal. Cependant, lors de la scène de séduction, la ville fait échouer toute tentative susceptible de mener à la formation du couple : chaleur étouffante retenue par les murs des maisons, alarme antivol d'une voiture, bruit intenable venant du dehors.

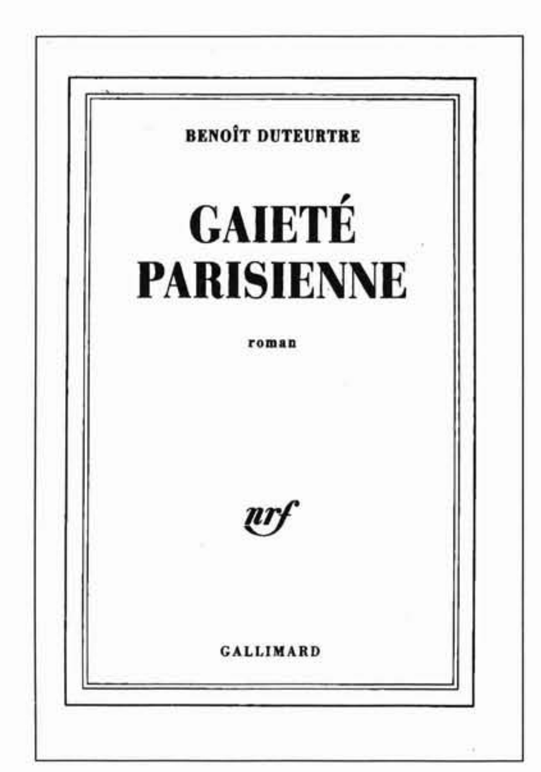
Dans tout roman « gay » il y a, bien sûr, la description du membre convoité. Ici, par malheur, et ajoutant un zeste d'un comique irrépressible, l'objet si ardemment désiré se révèle un « cornichon crochu » et encombrant, dont la fadeur enlève au journaliste, pour le moment du moins, toute envie de poursuivre la conquête. Scène hilarante et triste à la fois, mais non moins révélatrice de la situation : Duteurtre campe ses personnages dans une mégalopole dont le rythme entraîne l'individu à poursuivre sans relâche un idéal, physique, intellectuel, toujours changeant. Pour être « à jour », l'habitant de la ville doit courir les événements à la mode et, pour être accepté dans son cercle, pour pouvoir élever sa voix et se faire entendre, il doit se ranger du côté de ceux qui sont à la fine pointe de l'événement de l'heure. Jour et heure : la ville ne donne aucun répit, elle jette en pâture – comme si ses habitants le demandaient – des *must* culturels, expositions, représentations de théâtre, opéra, réceptions, rassemblements, soirées incontournables, le bar dernier cri. La foule d'homosexuels à Paris, les « branchés », participe à cette ronde sans pouvoir réfléchir, rejetant aujourd'hui ce qui était encore hier à l'ordre du jour, glissant tout étourdie vers les autres événements essentiels de demain, sitôt oubliés le surlendemain.

C'EST L'HOMME QUI CRÉE SA VILLE ET SON ENVIRONNEMENT.

Nicolas tente de prendre ses distances ; il part pour la Bretagne, mais le souvenir de Julien le hante jusque dans une relation éphémère avec une femme hippie, rencontrée au hasard. De retour à Paris, il se rend compte que Julien s'est mis en ménage avec Michel, ami et ancien prétendant de Nicolas, vaguement psychanalyste, théoricien de la modernité. Mais voilà : il ne s'agit qu'en apparence d'un couple gai heureux, éclairé, tolérant ; c'est plutôt un stratagème servant à former un ménage à trois. La tentative

* Nous remercions la direction de *Nuit blanche* de nous avoir gracieusement autorisés à reproduire cet article.

[1] Paris, Gallimard, 1996, 211 p.



échoue, comme c'est le cas de toute entreprise dans le roman visant à donner une stabilité aux personnages, enlevés par la tornade du changement qui souffle en permanence sur la ville et qui fait tourner les têtes, chavire les cœurs, incite à la trahison des sentiments. Pour se sauver, l'individu n'a qu'à battre en retraite et se réfugier, seul, chez lui.

Ville en folie, décadence d'une époque ? Ce serait trop simple. C'est l'Homme qui crée sa ville et son environnement ; la ville ne lui renvoie que l'image qu'il veut bien se faire de lui-même. Roman moralisateur, incitation à la vie paisible de campagne ? Peu probable, puisque l'Homme est partout son pire ennemi, et la méchanceté du prochain le guette n'importe où. Plutôt un miroir dur, difficile à supporter, malgré l'humour mordant, souvent noir, qui fait toujours mouche. Images implacablement vraies, métaphores réussies que celles présentées par Duteurtre : la foule « gay » parisienne comme autant de « tribus » et de « clans » durs excluant tout ce qui ne se conforme pas au goût du jour, subdivisée en tranches d'âge, classée, compartimentée, sans communication véritable entre les différentes strates, puisque le langage même est adapté à chaque secte ou sous-secte. Une société en marge où la notion de « marge » est bannie d'office parce que contre-productive, un discours pseudo-révolutionnaire et pourtant empreint d'une profonde nostalgie de normalité.

C'est à la lumière de ce dernier roman que des textes précédents de Duteurtre – ne citons que *L'amoureux malgré lui*[2] et *Tout doit disparaître*[3] – acquièrent tout leur sens. Chaque fois, il s'agit d'un jeune homme à la recherche soit de l'amour, soit d'un emploi digne de lui. Toujours, il franchit les échelons le menant vers une existence où il se détache de la ville et/ou d'un idéal féminin. Toujours le même humour, grinçant et provoquant le rire (jaune), toujours la même hâte de réussite, les mêmes désirs de bonheur, éternels et légitimes, sur fond de tristesse et une résignation à peine voilée.

L'attrait de l'exotisme : de Toronto à Marrakech

Si les personnages de Duteurtre fuient de temps à autre la ville pour sauver leur équilibre, *Marrakech*[4], de l'écrivain torontois Scott Symons, met en scène un jeune Canadien qui cherche sa « vérité » loin de chez lui. Échoué par hasard dans la plus célèbre des quatre villes impériales du Maroc, York, qui semble guidé par un ange gardien, tombe tout de suite sur Kebir, figure emblématique au sourire éternel, mystérieuse, incarnant la noblesse de l'homme marocain.

Ce roman très volumineux (il aurait gagné à être resserré, permettant ainsi une impression moins éprouvante pour les yeux du

[2] Paris, Gallimard, 1989, 165 p.

[3] Paris, Gallimard, 1992, 201 p.

[4] Éditions Québec/Amérique, 1996. Traduction par Michel Gaulin de *Helmet of Flesh*, McClelland & Stewart, 1986.

lecteur – presque cinquante lignes par page et environ quatre-vingt-dix caractères par ligne), dont le titre n'évoque malheureusement pas celui de l'original, beaucoup moins neutre, puisqu'il se réfère à l'organe mâle (*Helmet of Flesh*), est subdivisé essentiellement en trois parties : d'abord, York est entraîné par deux Anglais dans un voyage initiatique dans le désert. Ensuite, dans un hôtel insolite à Marrakech, il tente de voir clair dans sa relation avec John, son amant canadien qu'il a fui, comme il avait fui, auparavant, devant la relation avec sa femme Christine et son enfant. Finalement, suite à une expérience non moins initiatique dans un château digne du dernier grand seigneur de Marrakech, York reprend l'avion pour retourner chez lui.

Il s'agit là d'une entreprise d'écriture s'étalant sans doute sur une, peut-être même deux décennies. Face au Sud marocain, le narrateur, dont la voix se fond souvent dans celle du héros, use abondamment de convolutes stylistiques et d'un lyrisme difficilement concevables en cette fin du XXe siècle. C'est comme si la génération du *flower power* s'était figée dans le temps, béate et bouche bée devant une civilisation « authentiquement sauvage », et bonne parce que différente de celle que le protagoniste a fui puisqu'il n'y retrouve rien de familier, de nord-américain. Il est curieux de constater que York, jeune contestataire pourtant robuste, est constamment frappé de malaises physiques, tiraillé entre ses sentiments de culpabilité face à la culture nord-américaine délaissée et son attrait pour le nouveau monde dans lequel il veut plonger sans pourtant oser l'explorer vraiment, puisqu'il reste toujours à la surface des choses : il croit ce qu'il voit. Il *devine*, sous les apparences d'un monde inconnu (et donc « barbare », au sens propre du mot) une civilisation extrêmement stratifiée, difficilement saisissable et profondément différente de tout ce qu'il connaît. La représentation de la naïveté de ce jeune Canadien plonge le lecteur dans la consternation : York débarque à Marrakech sans les notions les plus élémentaires quant à la géographie, la culture, les religions, le système politique marocains, pareil en cela aux autres touristes, américains surtout, dont il vilipende pourtant la bêtise et la vulgarité.

Scott Symons

Marrakech

QUÉBEC/AMÉRIQUE

Ce York « d'Osprie Cove et de Toronto », parlant peu, souffrant beaucoup, ne semble pas vouloir saisir que le fossé le séparant de l'autre et de sa culture reste infranchissable, malgré les rencontres servies par le hasard (?) dans une suite d'événements qui constitueraient, ailleurs, la trame d'une vie. Le lecteur l'aura compris : il ne s'agit pas d'un seul voyage relaté par le narrateur, mais d'une longue expérience de vie d'un Nord-Américain au Maroc. Pourtant, la ville de Marrakech reste extrêmement floue, aussi vague que le premier voyage du protagoniste dans le désert ; elle est vue à travers les brumes de la fièvre, noyée dans un flot de mots, de phrases souvent creuses. Cette vision est desservie par une rhétorique et un style indécis, chancelant, que la traduction française n'arrive pas à corriger.

Marrakech ne devrait surtout pas servir de manuel ou de guide au lecteur en quête d'un texte susceptible de l'initier aux mystères du Maroc et aux cultures berbère ou arabe. Ce roman-journal intime-relation de voyage est trop *orientalisant* pour cela, prenant le

ton d'un livre écrit pour « initiés » des joies charnelles, d'adeptes « d'amitiés » dont la particularité se réduit souvent à un échange brutal de « caresses ». Prenant son origine dans le mouvement contestataire à la fin des années soixante, le texte lasse par ses innombrables retours en arrière, le questionnement identitaire jamais approfondi, la répétition et la monotonie des scènes décrivant les contacts sexuels entre le protagoniste et toute une panoplie de mâles marocains, dont York tente de comprendre (en vain) la sexualité : sont-ils homo-, bi- ou hétérosexuels ? Ces contacts, qui n'ont rien de bien érotique, restent aussi superficiels que les tentatives du protagoniste tâtant le pouls d'une ville dont il n'arrive pas à percer le secret : le fossé séparant les cultures nord-américaine et maghrébine ne se franchit pas dans une tentative d'osmose, en « sentant » l'autre, en le « reniflant » rapidement. Cette hâte, toute nord-américaine, cette volonté de s'approprier l'autre en peu de temps, ce manque de modestie, cet instinct de rapace, très bien représenté par James, l'un des deux Britanniques, font de ce livre un hymne d'amour manqué en l'honneur du Maroc.

Et pourtant, ce texte – l'éditeur se garde bien de l'appeler « roman » – renferme de très belles pages : invariablement, elles nous situent au Canada, à Terre-Neuve, plus précisément. Le chapitre X (« John d'Osprey Cove ») met en scène une tribu de village absolument délicieuse : dans la tourmente de leur amour, John et York échouent – encore et toujours – sur la plage d'Osprey Cove où ils sont accueillis, sans se faire juger. Les personnages de cette petite communauté sont infiniment mieux campés que les acteurs au Maroc, extrêmement stéréotypés. Les Snook d'Osprey dégagent chaleur et bonhomie, ils gardent les pieds bien plantés sur terre, contrairement aux épaves européennes vivotant en marge d'une société incomprise et négligée par les Marocains et menant des attaques venimeuses qu'elles s'adressent mutuellement.

La quatrième de couverture nous promet deux autres tomes, *Marrakech* étant le premier volet d'une trilogie. Il est à espérer que la suite révèlera un Scott Symons plus heureux dans sa tentative de présenter au lecteur le Maroc moins chargé de clichés et de mirages pour touristes. Et peut-être pourrait-on donner quelques réactions de la presse marocaine suite à *Marrakech*. ■

Hans-Jürgen Greif
est professeur au département
des littératures, section études germaniques,
de l'Université Laval.

Le système des soins de santé sous la loupe

AURÈLE BEAULNES

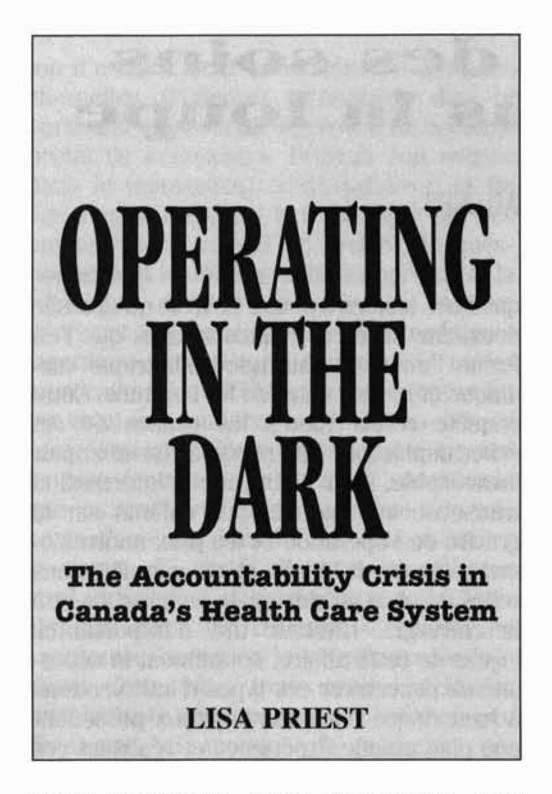
Au Canada, le coût annuel des soins de santé s'élève à 76 milliards de dollars. Qui gère cette dépense considérable ? Les gouvernements, les hôpitaux et les médecins. D'où vient cet argent ? Des payeurs de taxe qui deviennent, tôt ou tard, les bénéficiaires du système. Ces derniers possèdent-ils l'information et les leviers leur permettant de s'enquérir de la qualité des soins reçus ? Existe-t-il des barèmes fédéraux ou provinciaux et des normes de contrôle de la qualité à l'égard des divers services offerts par le milieu hospitalier et des gestes posés par médecins et chirurgiens ? Notre système des soins de santé, dont nos gouvernements et l'ensemble des Canadiens s'enorgueillissent, présente-il des failles sérieuses qui demandent correction ?

Voilà quelques-unes des questions importantes auxquelles Lisa Priest répond brillamment dans son ouvrage récent intitulé *Operating in the Dark : The Accountability Crisis in Canada's Health Care System* (Doubleday Canada, 1998). L'auteur analyse, de façon exhaustive, plusieurs facettes névralgiques de notre système de soins de santé. Armée d'une riche documentation, elle en étale, d'une manière vive et convaincante, les imperfections et incongruités, en identifie les causes et propose des solutions. Pour assurer la protection des citoyens et améliorer le qualité des soins, elle suggère, à la fin de chaque chapitre, diverses questions qu'un malade devrait poser à son médecin ou à son hôpital avant tout traitement médical et surtout chirurgical et elle incite le lecteur à poser divers gestes auprès des gouvernements et du milieu hospitalier.

Chacun des thèmes traités dans les dix chapitres de son ouvrage mérite une attention particulière. Le premier chapitre relate la triste saga de la chirurgie cardiaque chez l'enfant dans un hôpital de Winnipeg il y a quelques années à peine. Ce n'est qu'après le douzième décès de jeunes enfants que l'on ferma l'unité de chirurgie pédiatrique cardiaque et qu'une enquête fut instituée. Cette enquête révéla toutes les causes de cet échec déplorable. Elle révéla aussi un impair inexcusable, soit l'absence d'information transmise aux parents des enfants sur la gravité de l'opération et les taux anormalement élevés de décès et de complications reliés à la fois au chirurgien en question et à la chirurgie. L'auteur tire d'importantes leçons de cette affaire, notamment la nécessité de concentrer ces types d'interventions à haut risque dans des hôpitaux possédant une plus grande expérience et réalisant ces interventions en plus grand nombre.

« Si nous avons des guides des meilleurs restaurants, des meilleurs hôtels et des meilleures automobiles, pourquoi, opine Lisa Priest, n'y a t-il pas de guides pour les meilleurs hôpitaux et les meilleurs médecins ? ». Au Canada, la population est dépourvue de tels outils d'information. Par contre, aux États-Unis, certaines publications rapportent, par exemple, combien de personnes sont mortes sous le scalpel d'un chirurgien donné, quels sont ses taux de complications, ou encore quels hôpitaux ont les plus hauts taux d'opérations d'utilité parfois douteuse. À l'origine, ces ouvrages n'ont évidemment pas plu à la confrérie médicale. Cependant, diverses analyses de l'impact de telles publications ont démontré des baisses significatives des taux de décès suite à une chirurgie cardiaque pour un chirurgien ou un hôpital donné. Ce qui s'avère efficace, c'est la compétition et la pression des pairs et, en l'occurence, la publication des taux de décès et de complications post-chirurgicales aux mains d'un chirurgien particulier.

Frustrée par l'absence, au Canada, de guides du consommateur des soins médicaux, l'auteur a effectué une enquête auprès des hôpitaux ontariens afin de connaître



leurs pratiques dans l'embauche des chirurgiens, dans le suivi de leur recyclage, dans le contrôle des interventions chirurgicales et des complications appréhendées et dans l'analyse du degré de satisfaction des patients. La publication des résultats de cette enquête incita l'Association des hôpitaux de l'Ontario à préparer son propre bulletin d'évaluation sur le système hospitalier et à publier, dès cette année, un bulletin sur chaque hôpital. La notion de guide du consommateur fait donc son chemin et le gouvernement fédéral songe aussi à préparer des bulletins d'évaluation sur le système des soins de santé. Lisa Priest est d'avis qu'à ce jour, les Canadiens ont été trop polis et peu critiques, croyant que, les gouvernements dépensant des milliards de dollars pour subventionner les soins de santé, leur qualité était automatiquement garantie.

Dans son troisième chapitre, l'auteur soulève l'épineuse question de la qualité des médecins et du besoin d'évaluation périodique de leur compétence. Pilote d'avion elle-même, elle fait état du régime rigoureux de recyclage imposé aux pilotes des lignes aériennes. Par contre, constate-t-elle, le médecin – et le chirurgien en particulier – qui ont également, durant toute leur carrière, des vies humaines à sauvegarder, ne sont pas astreints avec la même rigueur au devoir de recyclage. Citant l'exemple du Massachusetts, où il est possible en signalant un numéro 800 de connaître le passé de tout médecin au plan des poursuites pour négligence et des mesures disciplinaires imposées, Lisa Priest fait un plaidoyer pour que soit instauré au Canada un programme semblable.

Avec justesse, l'auteur affirme qu'aux États-Unis les soins de santé sont rationnés par la capacité des gens d'en payer les coûts, alors qu'au Canada le rationnement s'effectue par la longueur de l'attente requise pour en bénéficier. Nous savons qu'au Québec la question des listes d'attente est fortement teintée politiquement. On s'en préoccupe hélas plus que de la qualité des soins. Citant plusieurs histoires d'horreur et de cas d'injustice flagrante, Lisa Priest fait un plaidoyer pour que les gouvernements développent un système de gestion des listes d'attente afin que les personnes les plus malades soient traitées en premier et que les listes soient standardisées et publiées.

À juste titre, l'auteur cite la Charte des patients créée par le gouvernement britannique comme une réalisation exemplaire en vue de la sauvegarde du droit à l'information des patients. De plus, en l'an 2000, on publiera la liste des hôpitaux où les bénéficiaires du Service national de santé sont plus susceptibles de souffrir de complications ou de mourir suite aux traitements reçus. Grâce à cette charte, la performance des hôpitaux croît chaque année et, qui plus est, des améliorations dramatiques dans le temps d'attente ont été réalisées, dues en grande partie à la publication des statistiques de performance. Au Canada, des efforts dans la voie tracée par la Grande-Bretagne ont été déployés dans certaines provinces, mais aucun n'a été couronné de succès.

Priest souligne qu'au début de la décennie, le Canada avait le plus haut taux d'ablation de la vésicule biliaire au monde. Suite au recours à la laparoscopie, une technique plus simple mais suivie de nombreuses complications, ce taux fit un nouveau bond. Par ailleurs, l'examen des taux par région, par hôpital et par chirurgien révèle des différences marquées pour nombre d'interven-

tions. Lisa Priest affirme que le public prend rarement conscience qu'il peut y avoir trop ou trop peu de chirurgie et qu'un traitement purement médical peut être tout aussi salutaire, moins coûteux et suivi de beaucoup moins de complications, surtout dans les cas de chirurgie de l'utérus ou de la prostate.

Les femmes reçoivent des médicaments pour des maladies qu'elles n'ont pas.

Dans son huitième chapitre, l'auteur fait état des taux de mortalité par cancer qui, là encore, varient beaucoup d'une province à l'autre. Par exemple, la Colombie-britannique tranche nettement sur les autres provinces. Le taux de décès par cancer du sein est de 13 % plus bas que la moyenne nationale, celui du cancer de la prostate est de 6 % plus bas et celui du cancer colorectal est inférieur à la moyenne nationale de 30 %. Pourquoi ? Est-ce le style de vie, l'environnement, un meilleur état général de la population ? Selon Lisa Priest, le facteur principal est la qualité du programme de dépistage et de traitement, un des plus vieux au Canada. Puisque les patients souffrant de cancer ne sont pas conscients des différences entre les taux de survie d'un hôpital, d'une province ou d'une ville à l'autre, ils ne peuvent se protéger eux-mêmes. Si de telles informations sur les taux de survie à un an et cinq ans, par exemple, étaient disponibles, les patients seraient plus en mesure de faire un choix d'hôpital plus éclairé.

Dans son neuvième chapitre, l'auteur se penche sur la situation incongrue des femmes dans le système des soins de santé. Même si elles forment la moitié de la population et effectuent 70 % des visites aux hôpitaux, elles sont souvent négligées dans les études cliniques et sont généralement traitées médicalement en fonction de ce qui convient à un mâle blanc de 70 kilos. Lisa Priest commente plusieurs faits troublants. Les femmes souffrent de crises cardiaques aussi souvent que les hommes mais sont plus mal diagnostiquées, ont beaucoup moins accès à la chirurgie à cœur ouvert et reçoivent moins de soins post-chirurgicaux. La surmédication chez la femme âgée a de sérieuses conséquences : une femme hospitalisée sur cinq souffre de maladies reliées à la médication incorrecte ou excessive. L'auteur conclut par un jugement lapidaire : les femmes reçoivent des médicaments dont elles n'ont pas besoin, pour des maladies qu'elles n'ont pas.

Le dernier chapitre traite de l'impact des coupures budgétaires dans le domaine de la santé, un sujet de la plus grande actualité, tant au Québec que dans plusieurs autres provinces. Lisa Priest affirme que ces coupures érodent la fondation même de notre système de soins qui, désormais, n'est plus universel. En effet, durant une période de décroissance massive, l'auteur démontre que seuls les plus fortunés s'en tirent bien ; ce sont les pauvres, les indigents et les vieillards qui portent tout le fardeau des coupures.

Suite à l'analyse du vécu de la dernière décennie dans le domaine des soins de santé, Lisa Priest, par son ouvrage percutant, sonne le réveil : finie l'attitude condescendante à l'égard de notre beau système – si humain et si juste – supérieur à celui des Américains. De nombreux correctifs s'imposent. Pour les réaliser, il est essentiel que les Canadiens soient mieux renseignés sur le fonctionnement des diverses composantes de ce système. La réforme viendra seulement avec une plus grande prise de conscience publique, un mouvement de pression auprès des autorités gouvernementales et un meilleur dialogue entre les patients et les deux responsables des soins, l'hôpital et le médecin. ■

Aurèle Beaulnes
est médecin et
chercheur à la retraite.

Les vrais profiteurs

BARBARA KAY

En 1998, Jean-Paul Lefebvre publiait *Qui profiterait de l'indépendance du Québec?* (Les Éditions Varia, Montréal). Jamais un séparatiste n'aurait évidemment pondu un titre pareil. D'abord parce qu'il y a longtemps que le mot *indépendance* (choisi délibérément et prudemment par l'auteur) a été jeté aux oubliettes, avec le fort peu orthodoxe « séparatisme », pour être remplacé par des termes validés par les études de marché: « souveraineté », puis « souveraineté-association ». Ensuite, et c'est plus pertinent, parce qu'un débat public sur qui profiterait vraiment du succès de l'article 1 du mandat du PQ, c'est précisément ce que les mandarins souverainistes et leur coterie d'intellectuels veulent à tout prix éviter. Si un tel débat devait s'engager sur cette question cruciale, ils pourraient fort bien arriver aux mêmes conclusions que celles exposées dans cet ouvrage mince et clair de Jean-Paul Lefebvre, ex-député libéral provincial qui fut longtemps fonctionnaire fédéral et militant social.

Réparti en six chapitres présentés sous forme de questions (Qui profiterait?..., Quel nationalisme pour aujourd'hui? Quelles sont les vraies priorités?..., etc.), ce livre s'attaque franchement aux théories et « théoriciens » appuyant diverses doctrines séparatistes, afin d'en débusquer les chimères et les illusions (factuelles aussi bien que morales: par exemple, Lefebvre envoie plusieurs volées de bois vert à Lise Bissonnette, l'ex-rédactrice en chef du *Devoir*, pour son arrogance et son manque d'intégrité journalistique).

Dès les premières pages, Lefebvre jalonne son propre territoire politique. Prévoyant que le Canada sera un jour structuré en cinq régions administratives égales, il propose des remèdes concrets au malaise politique chronique du Québec par le truchement d'un Parti libéral provincial renouvelé sous la houlette de Jean Charest. S'appuyant sur sa longue carrière aux gouvernements provincial et fédéral et sur une vision du monde axée sur un mondialisme enthousiaste, il fait clairement la différence entre « les arbres et la forêt ». Et ses relations personnelles intimes avec les principaux acteurs de l'histoire contemporaine du Québec, comme René Lévesque, Robert Bourassa, Pierre Trudeau et bien d'autres, évoquées au moyen de brefs souvenirs dispersés ça et là dans l'ouvrage, ajoutent à la fois nuance et crédibilité à ses critiques.

Lefebvre aborde avec une objectivité bien documentée les questions les plus importantes que les fédéralistes insatisfaits souhaitent mettre sur le tapis (à une exception notable près que je mentionnerai plus loin). Il lui arrive parfois de renoncer à l'analyse au profit d'une citation directe pour mieux mettre en relief les élucubrations séparatistes. J'avais par exemple oublié certaines des envolées les plus loufoques de Bernard Landry comme sa prétention selon laquelle le chômage ne sera pas un problème après la souveraineté puisque « l'argent nous sortira par les oreilles ».

Sur d'autres questions, son argumentation est moins convaincante. Lefebvre déplore ainsi le « nationalisme ethnique » que René Lévesque fut le premier à exploiter en 1968 et que l'on tentera plus tard de dissimuler avec peine sous les oripeaux du « nationalisme territorial ». Son argumentation devient cependant plus difficile car, bien conscient de la nécessité pour le Parti libéral du Québec de faire rebondir régulièrement la balle nationaliste dans son camp, Lefebvre se dit quant à lui « nationaliste culturel » à la Henri Bourassa et André Laurendeau. Mais qu'est-ce qui prouve que le nationalisme « culturel » est bon alors que son pendant « ethnique » ne l'est pas? On a l'impression que Lefebvre se sent un peu le dos au mur lorsqu'il souligne que « seul le nationalisme qui réclame un État » est mauvais.

Collection « Essais et Polémiques »

Jean-Paul Lefebvre

Qui profiterait de l'indépendance du Québec?

LES ÉDITIONS VARIA

Qui profiterait donc du nationalisme-qui-réclame-un-État ? Essentiellement, selon Lefebvre, les politiciens assoiffés de pouvoir et les fonctionnaires gardes-chiourmes du territoire. À part ça, tout le monde y perdrait, c'est-à-dire les entrepreneurs, les syndicalistes, les minorités, surtout celles dont les besoins particuliers continuent d'être négligés, comme les adultes analphabètes (1 300 000 au Québec !), les pauvres, les chômeurs « et la ville de Montréal ». Au sujet de Montréal, l'ouvrage de Lefebvre offre une rare bouffée d'air frais : cette ville, aujourd'hui orphelin politique, est le moteur économique de la province qui ne reçoit jamais d'huile mais qui, paradoxalement, ne grince jamais assez fort pour obtenir le respect de Québec.

De son repaire du quartier de Côte-des-Neiges, à Montréal, où 110 nationalités vivent en paix les unes avec les autres, Lefebvre est bien placé pour nous faire partager sa passion pour son *royaume* montréalais (« un royaume peu connu et mal aimé par le reste du Québec »), et il le fait très bien. Contrairement à la tendance actuelle qui consiste à expliquer le Québec aux autres Canadiens, Lefebvre explique une partie distincte du Québec à une autre. Dans une *lettre à mes amis saguenayens,* il loue la diversité et le dynamisme cosmopolitain de Montréal et lance en même temps un défi implicite aux traditions égocentriques et xénophobes de ce fameux Royaume du Saguenay dans un continent au demeurant pluraliste. Les souffrances de Montréal, dit Lefebvre, sont la conséquence directe des structures (et attitudes) seigneuriales de Québec et d'un climat politique exacerbant les tensions linguistiques et ethniques. L'ouvrage vaut la peine d'être lu rien que pour ce qu'il contient sur Montréal. La connaissance de l'auteur des arcanes des conseils scolaires et des allégeances partisanes est fort impressionnante, et il explique avec un bon sens peu commun les recommandations éminemment réalistes qu'il formule pour faire bénéficier les Montréalais d'une démocratie qui leur fait actuellement cruellement défaut.

La ferveur anti-péquiste de Lefebvre trahit l'intensité particulière d'un humaniste qui a flirté autrefois avec le nationalisme québécois, aux premiers jours exaltants de sa montée en puissance, et avec le souci de la justice sociale, mais qui a ensuite résisté à la tentation. On comprend alors pourquoi le glissement du Parti québécois vers le néo-libéralisme afin de réunir les toujours fugaces « conditions gagnantes » semble irriter Lefebvre presque autant que la marche péquiste vers l'état de nation. En fait, Lefebvre semble être séduit par le nouveau modèle de comportement et de pragmatisme que constitue la Troisième voie de Lionel Jospin et de Tony Blair.

L'une des qualités de l'ouvrage, on pourrait même dire l'un de ses charmes, est que, dans l'analyse des faiblesses aussi bien des arguments en faveur du nationalisme ethnique que des stratégies défaillantes des chefs fédéralistes, nous percevons l'enchevêtrement inextricable des politiques et des personnalités. Politiquement, le Québec est un village. Quand Lefebvre dit qu'il ne peut pas pardonner à Robert Bourassa d'avoir dit non à la Charte de Victoria, en 1971, on se souvient qu'il nous a dit, quelques pages

auparavant, avoir partagé un bureau avec lui à l'Assemblée nationale. Quand il affirme ne pas pouvoir pardonner à Pierre Trudeau d'avoir refusé de négocier les propositions de Regina, quelques années plus tard, on se souvient qu'il fut assez proche de Trudeau dans les années 1950 pour avoir été pressenti comme quatrième « sage ». Il y a un côté assez poignant dans ces pages, un rappel inexprimé mais palpable de la manière tragique avec laquelle la question du nationalisme a divisé la communauté francophone politisée, manière que les minorités du Québec, aussi douloureux que soient leurs griefs, ne peuvent qu'imaginer avec ahurissement.

À propos des minorités, passage obligé quand on parle de nationalisme, Lefebvre nous déçoit sur une question importante, celle de « l'exception notable » à sa solide argumentation dont je parlais précédemment. Il est particulièrement décevant de voir un penseur aussi réfléchi et aussi rigoureux buter sur le même écueil que les séparatistes. En effet, il partage hélas leur impulsion à condamner et à diaboliser les militants des droits des anglophones au lieu de répondre à leurs griefs, quoiqu'il le fasse un tant soit peu. Car, quoi qu'on puisse penser de leur « virulence », ces militants se sont exprimés de manière parfaitement légitime et démocratique. Son conseil à Jean Charest est de rester *inflexible devant les Galganov et Johnson*. La loi 101, dit-il péremptoirement, n'a pas à être révisée dans le cadre du grand renouveau politique des libéraux. C'est ici qu'apparaît la fragilité de la théorie incertaine et défensive de Lefebvre sur le « nationalisme culturel » qu'il faut maintenir pour contrer le nationalisme ethnique et cultiver l'appui des souverainistes mous. Car, tout comme les séparatistes évitent de parler de qui profiterait de l'indépendance, les libéraux évitent tout débat ouvert sur les droits et libertés individuels dans une société démocratique.

Malgré ce maillon rouillé de son argumentation, Lefebvre apparaît comme un « gentleman » et un universitaire ayant un sens aigu de sa responsabilité envers les générations futures (il commence et termine son ouvrage en parlant de ses nombreux petits-enfants qui devront payer le prix des décisions prises aujourd'hui). Toute sa vie, il a œuvré pour les gens et non pas pour cette espèce insaisissable, « le peuple ». S'identifiant à un Canada qui marche, malgré ses imperfections, il a tendance à penser comme un membre de « la classe dirigeante » et à analyser les situations pour essayer de les améliorer dans le cadre de la réalité telle qu'elle existe. Les séparatistes, obsédés qu'ils sont par l'avènement d'un monde « magique » où tout sera parfait, sont en porte-à-faux lorsqu'il s'agit d'améliorer le monde réel et, de ce fait, même s'ils détiennent le pouvoir temporel à Québec, constitueront toujours une faction d'opposition permanente, avec retraites sonnantes et trébuchantes, et avec l'intellect et le comportement délétères que cela comporte.

Qui profiterait de l'indépendance du Québec ? est un ouvrage à la fois descriptif et prescriptif. Pour les néophytes, c'est une voie d'accès facile au débat sur l'unité nationale. Le style et la terminologie sont élégants et accessibles, et quiconque a une connaissance moyenne du français pourra le lire sans difficulté. L'ouvrage aurait gagné à être révisé un peu plus rigoureusement pour en éliminer les répétitions qui ont tendance à apparaître lorsque des textes déjà publiés sont repris. Mais ces peccadilles techniques ne détournent pas l'attention de cette excellente contribution au débat sur l'unité.

Sans haranguer le lecteur, Lefebvre conclut par un rappel mémorable : dans tous les vrais mouvements fondés sur la foi, le but de l'Unanimité a inévitablement pour corollaire l'Excommunication. Sa proposition, qui est aussi celle du PLQ, comprend le Consensus et l'Inclusion. Ce sont là de nobles idéaux, surtout en regard du seul autre choix possible, et Jean Charest ferait bien de garder à portée de main cet opuscule de politique PLQ 2002 – car c'est clairement ce que visait l'auteur – afin de pouvoir le consulter régulièrement dans ses efforts pour séduire le cœur et l'esprit des Québécois. ■

Barbara Kay est écrivain-pigiste.

Traduction : Jean-Michel Gazet

Regard sur quelques films de 1998

JEAN MERCIER

Pour un nombre croissant de Québécois, le fait de travailler devient de plus en plus ce qu'on l'on fait entre deux visionnements de films, entre l'écoute de deux disques compacts ou entre deux autres événements culturels. Ne cherchez plus la société post-moderne : nous y sommes. Depuis environ sept ou huit ans, le film, en particulier, connaît une popularité grandissante. On ne compte plus les projets de méga-centres cinématographiques, le projet sur le site de l'ancien *Forum* de Montréal ou celui d'un nouveau méga-centre à Sainte-Foy, en banlieue de Québec, par exemple. Bien sûr, on y jouera aux jeux électroniques ou on ira à la pizzeria, avant ou après, et on y verra surtout des *blockbusters*, aussi programmés que le *pop-corn*. Mais on y verra aussi beaucoup de films, et il n'est pas toujours aisé de discerner un film qui a une résonance authentique d'un autre qui n'est que l'aboutissement ultime d'une brillante stratégie de marketing. Et, il y a toujours ces films qui tombent pour ainsi dire, dans les fissures, dans les entre-deux.

Par exemple, il y a déjà une certaine tradition de films qui traitent, plus ou moins explicitement, de notre folle aventure avec les médias. C'est ainsi que ces dernières années, nous avons vu des films sur la radio (*Pump Up the Volume*) ou sur les films (*Barton Fink*), entre autres. En 1998, il y en eut un autre, sur la télévision celui-là, *Bienvenue à Pleasantville*, qui est en plein ce genre de film qui est programmé pour vendre... mais qu'on ne réussit pas totalement à enfermer dans sa fonction commerciale : il y a une part de non-dit. C'est un film qui se prête à l'interprétation, comme plusieurs autres apparemment uniquement commerciaux, essentiellement parce que tout n'y est pas explicite. Pourquoi, en effet, quand on se retrouve aux débuts de la télévision dans ce film, c'est toute la société qui est en noir et blanc, et pas seulement le petit écran ? Les réponses, ici, ne sont pas aussi superficielles que certains pourraient le penser à prime abord. Le non-dit donne à penser.

Les films européens qui nous sont parvenus en 1998 ont souvent un style beaucoup plus explicite pour ce qui est du message. On sait quelle est la « leçon » du *(Le) dîner de cons* : c'est une leçon d'humilité et d'égalitarisme social. Si vous aimez le théâtre, avec son caractère dit, et non suggéré, vous avez aimé ce film. Mais si vous êtes de ceux qui peuvent dire qu'ils n'ont jamais vu une pièce de théâtre qui ne les ait ennuyés mortellement, vous avez probablement été déçus. *La vie est belle*, le one-man show de Roberto Benigni, emprunte l'humour (réussi) pour un message tout aussi explicite. Mais le fait de passer par l'humour le rend déjà beaucoup plus *cool*, plus invitant.

Une autre production, européenne encore, de la cuvée 1998, se situe tout à fait à l'opposé du *blockbuster* programmé. *La vie rêvée des anges* est un film qui marche sur un fil de fer entre le documentaire et la fiction. Tellement qu'à la sortie de la salle, vous aurez l'impression que vous connaissez, dans votre entourage, une Isa (Élodie Boucher) ou une Marie (Natacha Régnier). Dans ce film d'un extraordinaire réalisme, il était quasi inévitable qu'on ait accordé des prix aux deux interprètes principales. Ce n'est qu'à la toute fin, dans une scène d'usine, que le réalisateur (Érick Zonca) nous révèle sa présence, en dévoilant en même temps la dimension politique du film. Ici, le « dit » n'a été offert au spectateur qu'à la conclusion du film, ce qui lui donne une grande force d'évocation.

Pour ceux qui attendaient qu'un film d'un réalisateur québécois atteigne réellement un statut international, ils ont été servis avec *Le violon rouge* de François Girard. Interrogé par Denise Bombardier, Girard a eu la générosité de dire que son film se situait tout à fait dans la tradition des films

québécois, dans laquelle tradition il se situe lui-même. À travers un violon fabriqué au XVII[e] siècle en Italie, mais qui passe ensuite en Autriche, en Angleterre, en Chine, à Montréal, puis, finalement aux USA, c'est une tranche d'humanité que Girard nous raconte. Le fait que la diseuse de bonne aventure (italienne) parle sa langue pour prédire, allégoriquement, le destin du violon, de l'enfant, et celui de l'humanité, destins qui se recoupent, ajoute une touche dramatique au film, surtout pour un auditoire francophone, à cause des similitudes entre l'italien et le français. Le précieux instrument, volé dans un encan à Montréal par un Américain qui retourne avec celui-ci aux États-Unis, connaîtra, là, un nouvel épisode de son destin. Est-il entre bonnes mains ? Encore ici, c'est le non-dit qui contribue à la résonance authentique du film.

Toujours en 1998, soulignons ces œuvres denses comme *The Ice Storm* qui sont passées presque inaperçues (on comprend mal pourquoi avec un tel titre – *Tempête du verglas* – ce film n'ait pas eu dans la région de Montréal et de l'Est ontarien un énorme succès en salle en 1998...). Ce *Ice Storm* est un prétexte pour l'étude de la famille américaine, vue par un réalisateur chinois, qui, sorti de son milieu d'origine, peut comparer et mieux suggérer. Comme on a déjà dit : *He who knows only England, does not know England at all.*

Pour les amateurs de cinéma, la cuvée de 1998 a été de très bonne qualité. Souhaitons une aussi bonne récolte pour 1999. ■

Jean Mercier
est professeur au département de science politique de l'Université Laval.

RÉFLEXIONS SUR LA LANGUE

« Gagnant » pour qui ?

ANNETTE PAQUOT

Depuis la dernière campagne électorale, des expressions nouvelles connaissent un grand succès : dans tous les médias et dans tous les milieux politiques, on parle beaucoup de « référendum gagnant » et de « conditions gagnantes ». Ces expressions nouvelles sont des créations de Lucien Bouchard, mais, si on les retrouve fréquemment dans la bouche ou sous la plume de ses partisans, elles sont employées souvent aussi par ses adversaires : « J'exige que le Parti québécois dise noir sur blanc ce que sont ces conditions gagnantes... » Jean Charest (*Le Devoir*, 29 nov. 1998), ou par des commentateurs : « Le concept de conditions gagnantes comporte une face cachée... » Michel Venne (*Le Devoir*, idem).

Ces formules laissent perplexe et méritent d'être examinées de plus près. Normalement, l'emploi des mots du type « gagner » et « victoire », « perdre » et « défaite », dépend de la position de celui qui parle ou du point de vue qu'il adopte. Ainsi, les Français et les historiens faisant le récit de la vie de Napoléon en se plaçant de son côté parlent de la victoire d'Austerlitz et de la défaite de Waterloo, mais pas de la victoire de Trafalgar. En ce qui concerne les « conditions gagnantes », les exemples cités ci-dessus montrent qu'il n'en va pas de même. Jean Charest a même pu dire, sous les applaudissements de ses partisans, pendant la campagne électorale : « On n'en veut pas, des conditions gagnantes ». Comment expliquer ce phénomène ?

Il y a deux explications : la lexicalisation et la mention. Dans le contexte des élections provinciales de cette année, les mots « conditions gagnantes » ne désignent pas n'importe quelles conditions qui permettraient à n'importe qui de gagner n'importe quoi ; ils désignent quelque chose de tout à fait précis : les conditions qui permettraient au Parti québécois de gagner un futur référendum sur la sécession. Ils forment donc un seul mot, porteur d'un sens bien spécifique. C'est ce qu'on appelle la lexicalisation. Ce phénomène est très fréquent. Je n'en citerai qu'un exemple : l'expression « fait divers », qui a un sens bien spécifique. Dans des cas semblables, on tend à perdre de vue le sens des unités qui composent le nouveau mot au profit du sens global de l'expression entière, sens que je viens d'expliciter et que personne ne conteste. Dans l'exemple qui nous occupe, ce phénomène appelle deux commentaires. D'abord, on peut faire remarquer que son existence signifie que l'une des parties, le Parti québécois, a réussi à imposer son vocabulaire, ce qui est toujours un avantage. Ensuite, on peut estimer que l'usage du mot ainsi créé est dangereux pour l'autre partie parce que le sens « gagnant » n'est pas complètement effacé et peut être réactivé à tout moment.

Selon l'autre explication, la présence de conditions gagnantes dans la bouche des adversaires de son inventeur est le résultat non d'un usage ordinaire mais d'une mention. Ainsi, lorsque Jean Charest dit : « On n'en veut pas, des conditions gagnantes », il dit en fait « On n'en veut pas, des "conditions gagnantes" », c'est-à-dire qu'il ne reprend pas l'expression à son compte, ce qu'indiquent les guillemets ; dans cette hypothèse, on pourrait le paraphraser par les mots « On n'en veut pas de *leurs* "conditions gagnantes" » ou « On n'en veut pas de ce qu'ils appellent des "conditions gagnantes" ». Mais, même si l'on s'en dissocie, on utilise dans des cas semblables le vocabulaire d'une des parties et, de plus, il n'est pas toujours facile de faire apparaître clairement cette dissociation.

Ce n'est pas tout. Sur le plan grammatical, « référendum gagnant » et « conditions gagnantes » sont des exemples de constructions qui, sans être fautives, ne respectent pas la règle générale voulant, on le sait, que

l'adjectif verbal ait un sens actif, comme dans « une femme charmante » (une femme qui charme), dans « des mots piquants » (des mots qui piquent) et dans de très nombreuses autres expressions analogues. Les tournures qui nous intéressent sont rares, mais pas inconnues : Grevisse signale que, dans certains cas, l'adjectif a un sens passif comme dans une couleur voyante ou un billet payant. Référendum gagnant est de la même nature : c'est un référendum « qui est gagné », comme une couleur voyante signifie « une couleur qui est vue » et un billet payant « un billet qui est payé (et non gratuit) ». Dans d'autres cas, note le grammairien, le sens n'est ni actif ni passif, comme dans « une rue passante », où il ne s'agit ni d'une rue qui passe ni d'une rue que l'on passe, mais d'une rue où l'on passe. Conditions gagnantes appartient à cette catégorie : des conditions gagnantes ne sont pas des conditions qui gagnent ou qui sont gagnées, mais des conditions grâce auxquelles on gagne.

Les expressions « référendum gagnant » et « conditions gagnantes » sont piégées.

Or, ces constructions présentent une particularité intéressante sur le plan sémantique : elles ne disent rien du sujet de l'action exprimée par le verbe dont dérive l'adjectif : par qui la couleur est-elle vue ? par qui le référendum est-il gagné ? Les constructions au passif permettent de ne pas l'exprimer. De même, « conditions gagnantes », ne dit rien de ceux qui gagneront grâce à ces conditions. Dans *Le bon usage*, Grevisse décrit ainsi ce phénomène : « [l'adjectif verbal] a un sens dégénéré : l'auteur de l'action dont il implique l'idée est alors [...] un sujet non exprimé et presque toujours indéterminé (par exemple : *on*) ».

« *On* pronom indéfini et malhonnête », disait plaisamment mon professeur de français. Un tour comme celui-là permet un flou bien commode : si Lucien Bouchard ne dit pas *qui* gagne, il peut espérer que ses auditeurs ne se demanderont pas *qui* perd. Personne, peut-être ! Devant ce flou sémantique engendré par le sujet indéterminé, ils peuvent conclure naïvement que tout le monde gagnera : demain, on rasera gratis ! D'aucuns, pas naïfs du tout, ont d'ailleurs déjà sauté à ces conclusions : Michel Venne a allègrement intitulé sa chronique du *Devoir*, déjà citée, « Gagnantes pour tous » ! Comme tout le monde veut gagner et que les perdants sont encombrants pour les vainqueurs (« on » a le cœur bien placé, tout de même !), gageons que nous verrons de plus en plus d'interprétations de ce type ! Une fois de plus, un discours d'une habileté consommée aura travesti le réel et occulté les faits gênants.

Résumons-nous. Les expressions « référendum gagnant » et « conditions gagnantes » sont doublement piégées : elles tendent à imposer l'adoption du point de vue de leur créateur et ne décrivent pas correctement la réalité. N'est-ce pas suffisant pour les éviter ? Sémantique que tout cela, répondra-t-on. Certes. Mais, à une époque où les débats ont remplacé les combats, il ne faut pas négliger la force des mots. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues et linguistique de l'Université Laval.